



N° 131, 2021/1

Promotio Iustitiae

Secrétariat pour la Justice Sociale et l'Écologie (SJES), Curie Généralice de la Compagnie de Jésus, Rome, Italie

Les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme: **Criminels ou martyrs?**





(Image: Gauri Predish, *Pax Lumina*)

26 avril 1937 - 05 juillet 2021

Nous avons le grand honneur et le privilège de dédier ce
numéro de *Promotio Iustitiae* au

P. Stan Swamy SJ

un défenseur de l'environnement et des droits de l'homme
et un militant de la vérité et de la justice,
qui a souffert et est mort en détention
pour avoir défendu ses **amis** :
les pauvres, les dalits et les adivasis (indigènes) en Inde.

"Je ne suis pas un spectateur silencieux,
Je fais partie du jeu, et
Je suis prêt à en payer le prix."

- Père Stan Swamy SJ

Les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme: Criminels or Martyrs?



Secrétariat pour la Justice Sociale et l'Écologie (SJES)
Curie Généralice de la Compagnie de Jésus
Borgo Santo Spirito 4, 00193 Rome, Italie

Éditeur : Xavier Jeyaraj, SJ

Coordinateur de Rédaction : Fala Valery SJ et Rossana Mattei

Promotio Iustitiae (PI), publié par le Secrétariat pour la Justice sociale et l'Écologie de la Curie Généralice de la Compagnie de Jésus à Rome, paraît en français, anglais, espagnol et italien, est disponible sur Internet à l'adresse suivante www.sjesjesuits.global

Le numéro 101 de *Promotio Iustitiae*, publié en 2009, fut le dernier numéro que nous avons imprimé. Nous n'avons publié ensuite que des versions électroniques. Par conséquent, nous vous recommandons chaudement d'imprimer ce numéro pour le mettre à disposition dans les salles de lecture, les bibliothèques, etc.

Si quelque chose vous a frappé dans ce numéro, n'hésitez pas à nous le faire savoir brièvement. Pour communiquer une lettre à publier dans un prochain numéro de *Promotio Iustitiae*, veuillez utiliser le l'adresse électronique : sjes-com@sjcuria.org

La reproduction d'articles est encouragée ; merci de citer *Promotio Iustitiae* comme source, ainsi que notre adresse, et de nous envoyer une copie de la reproduction.

Table des matières

Éditorial.....	9
----------------	---

Xavier Jeyaraj SJ

Témoignages/Narratifs

Le père Stan Swamy, un défenseur de l'environnement, des peuples autochtones et des droits humains en Inde	15
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

PM Anthony SJ

Pourquoi suis-je sur la circulaire de suivi (Lookout Circular -LoC)	21
---------------------------------------------------------------------------	----

Gladson Dungdung

La lutte pour une justice écologique au Cambodge	27
--------------------------------------------------------	----

Pierre Leon

L'organisation en tant que défenseur des droits de l'homme	32
------------------------------------------------------------------	----

Julie Edwards

Défendre les droits des migrants à cœur ouvert	38
------------------------------------------------------	----

Helena Maleno

Le bar de l'humanité	44
----------------------------	----

Matteo Pasanisi

Défendre les droits de l'homme en résistant et en ré-existant face à la déshumanisation.....	49
----------------------------------------------------------------------------------------------	----

Maria Teresa Uruña

Défendre les communautés et la terre au Guatemala	55
---------------------------------------------------------	----

Rafael García SJ

« Dieu m'a confié cette lutte » : le combat pour arrêter Formosa Plastics	61
---------------------------------------------------------------------------------	----

Mary Baudouin et Chris Kellerman SJ

Tshaukuesh Elizabeth Penashue: celle qui garde la terre en vie.....	66
---------------------------------------------------------------------	----

John McCarthy SJ et Elizabeth Yeoman

Reflexion / Analyse

Les temps sont sombres pour la défense de la vie au Honduras, il est temps de chercher des lumières.....	77
----------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

Yolanda González Cerdeira

Défendre les droits de l’homme au Mexique	83
N. Meyatzin Velasco Santiago	
La Contestation qui fait resonner la voix des défenseurs des droits de l’homme et de la nature.....	87
Dorismeire Almeida de Vasconcelos	
Cette économie tue : violence dans l’anthropocène.....	93
Jörg Alt SJ	
Le calvaire des défenseurs des droits de l’homme au Kenya: militantisme malsain ou légitimation de la démocratie ?.....	100
Dennis Kyalo	
Les défenseurs des droits humains et environnementaux : un engagement incongru.....	106
Jean-Paul Biruru R.	
Des voix pour la justice et l’espoir en Inde	111
Cedric Prakash SJ	
Défenseurs des droits de la personne : analyse à partir d’une perspective indienne	118
Goldy M. George	
Espoir pour le leadership autochtone aux Philippines.....	127
Ambrosio F. Flores SJ	
La suffocation des droits de la personne	133
Sylvia Miclat	
Des vaccins pour notre démocratie corona : éloge et critique de « Guérir la démocratie : dans une ère d’autoritarisme et de populisme » Promotio Iustitiae	137
Prosper Andre Batinge	



Éditorial

Xavier Jeyaraj SJ

Le Père Stan Swamy SJ (84 ans) est mort en détention judiciaire le 5 juillet 2021 à Mumbai. Il avait été arrêté le 8 octobre 2020, en vertu de la loi antiterroriste coloniale “Unlawful Activities Prevention Act” (UAPA) et était la personne la plus âgée accusée de terrorisme en Inde. Il a déclaré avant son arrestation: “Je ne suis pas un spectateur silencieux”. Il s’est tenu aux côtés des indigènes et a revendiqué leurs droits constitutionnels de manière pacifique et non violente. L’indignation des citoyens en Inde et dans le monde entier après sa mort en détention a été claire et nette. Un grand nombre d’entre eux ont parlé d’un “meurtre commis par l’État et le pouvoir judiciaire”. Des militants des droits de l’homme, des avocats, d’anciens juges, des universitaires, des écrivains, des poètes, des groupes de la société civile, des commissions des droits de l’homme du monde entier, des États membres des Nations unies, des parlementaires européens, des représentants du Congrès américain ont condamné l’État indien pour son traitement inhumain et le système judiciaire pour son incapacité à protéger les droits de Stan et des autres défenseurs des droits de l’homme. La rapporteuse spéciale des Nations unies, Mary Lawlor, a déclaré que “la mort de Stan restera une tache sur le bilan de l’Inde en matière de droits de l’homme”. La Fédération des conférences épiscopales d’Asie l’a qualifié de “*martyr des défavorisés*”.

Les détenteurs du pouvoir politique l’ont accusé de soutenir le groupe extrémiste maoïste qui est interdit par la loi, d’inciter à la violence, de faire la guerre à l’État et de comploter pour tuer le Premier ministre. Ils l’ont accusé d’être un terroriste et un anti-national. Ils l’ont donc emprisonné conformément à la loi et ont affirmé que les “procédures régulières” avaient été suivies. Devant le tollé suscité dans le monde entier par la “mort” du père Stan, le ministère indien des affaires étrangères a rapidement défendu l’action du gouvernement en déclarant: “Les autorités indiennes agissent contre les violations de la loi [c’est nous qui soulignons] et non contre l’exercice légitime des droits [c’est nous qui soulignons]. Toutes ces actions sont strictement conformes à la loi.” La question demeure: Les lois archaïques forgées par des hommes d’un pays donné, d’un pays sont-elles plus importantes que la vie humaine et la justice? Un acte légal signifie-t-il nécessairement “juste”? Rappelons-nous ce que Jésus a dit: “Le sabbat est fait pour l’homme et non l’homme pour le sabbat”. (Mc. 2:27)

Stan Swamy fait partie des 5 922 personnes arrêtées. La plupart d’entre elles croupissent toujours, dans des conditions inhumaines, dans différentes prisons en Inde en vertu de

l'UAPA entre 2016 et 2019, à l'exception de 132 d'entre elles qui ont été acquittées.¹ La majorité d'entre elles proviennent d'une minorité ethnique ou sont des dalits (Les intouchables), ou soit des défenseurs des droits de l'homme qui avaient soulevé des questions sur les lois et les politiques du gouvernement en fondant leur protestation sur la Constitution du pays et la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Aujourd'hui, Stan est devenu un symbole d'espoir pour les défenseurs des droits de l'homme, la voix des populations indigènes sans voix et de tous ceux qui défendent la vérité et la justice.

Au moment où j'écris l'éditorial de ce PI, il est choquant d'apprendre que Joannah Stutchbury (67 ans), femme défenseur des droits de l'homme et de l'environnement, a été abattue le 15 juillet 2021 devant son domicile au Kenya. Elle défendait la forêt de Kiambu contre la destruction de l'environnement par des intérêts commerciaux. En fait, des centaines et des milliers de défenseurs des droits humains (DDH) sont tués chaque année dans le monde entier, souvent en toute impunité. Selon les informations recueillies par *Front Line Defenders* (FLDs), en 2020, il y aura en moyenne une personne tuée par jour pour avoir effectué pacifiquement son travail de défense des droits humains. Ce nombre ne cesse d'augmenter rapidement chaque année dans presque toutes les régions géographiques. Le récent rapport de l'ONU ([A/HRC/46/35](#)) indique que "des meurtres ont été commis dans 64 pays du monde, soit un tiers des États membres de l'ONU." L'Amérique latine est en tête de liste avec un maximum de meurtres, notamment en Colombie et au Brésil. Le dernier rapport du FLD indique que "69% des personnes tuées travaillaient sur la terre, l'environnement ou les droits des peuples indigènes... L'impunité est restée la norme et les meurtres ont souvent été précédés de campagnes agressives de diffamation en ligne et hors ligne visant à discréditer le travail des défenseurs des droits humains." Le rapport du FLD poursuit en disant: "L'arrestation et la détention sont restées la violation la plus fréquemment rapportée, utilisée par les États pour saper ou arrêter le travail des DDH."

Au vu de ces rapports et déclarations, les questions suivantes se posent: qui est le véritable coupable, l'Etat ou les défenseurs des droits humains? Pourquoi les États abdiquent-ils leur responsabilité en tant que détenteurs de devoirs pour sauvegarder les droits de leurs citoyens? Pourquoi les gouvernements élus traitent-ils leur propre peuple de terroristes, d'anti-nationaux ou d'extrémistes lorsque les citoyens posent des questions légitimes en tant que détenteurs de droits? Comment se fait-il qu'une victime sur deux des meurtres enregistrés en 2019, selon le rapport de l'ONU, ait "travaillé avec les communautés autour des questions de la terre, de l'environnement, des impacts des activités commerciales, de la pauvreté et des droits des peuples autochtones, des afrodescendants et d'autres minorités?" Pourquoi les États membres de l'ONU ne respectent-ils pas les lois et pactes internationaux dont ils sont signataires? Comment les États peuvent-ils être rendus responsables de tout crime commis par eux?

¹ Réponse écrite du ministre d'État de l'Intérieur, G. Kishan Reddy, au Rajya Sabha (Chambre haute) le 9 février 2021.

Sans entrer dans une discussion sur les élections libres et équitables, il faut reconnaître que la plupart de ces pays ont des gouvernements élus et que les dirigeants bénéficient ou prétendent bénéficier du soutien de la majorité. Ces dirigeants élus, qui ont la responsabilité de protéger l'unité, l'intégrité et la souveraineté de la nation contre les interférences ou les attaques externes ou internes, doivent également assurer la croissance économique et le développement de tous les habitants du pays tout en promulguant des lois visant à contrôler les soulèvements violents de groupes aux tendances extrémistes.

Toutefois, afin de maintenir la structure démocratique en place, les dirigeants doivent respecter l'indépendance des diverses institutions démocratiques et mettre en place un système de gouvernance transparent qui garantira la justice, la liberté et l'égalité pour tous les citoyens; maintenir l'État de droit et respecter les droits de tous, en particulier des plus vulnérables et des marginalisés. Si la sûreté, la sécurité et le développement peuvent être une responsabilité importante des personnes au pouvoir, il est tout aussi important de veiller à ce que les droits de l'homme fondamentaux et la liberté de chaque citoyen, consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et ceux de divers autres pactes internationaux, soient respectés. Les droits de l'homme et la dignité ne peuvent être considérés comme une préoccupation secondaire d'un État. Lorsqu'un dirigeant élu d'un pays utilise une rhétorique incitative, étiquette de terreur les DDH, et utilise des institutions telles que l'armée, la justice et la police pour tuer, arrêter et maintenir en prison des "suspects" présumés sans procédure légale; supprimant les voix authentiques des personnes qui luttent pour la justice, existe-t-il un mécanisme mondial pour prendre des mesures contre ces dirigeants? Que se passe-t-il lorsque les grandes entreprises, les sociétés minières, les communautés majoritaires d'une idéologie particulière, de connivence avec les dirigeants politiques, commencent à utiliser des méthodes criminelles similaires contre les défenseurs des droits humains et les groupes et organisations de la société civile pour atteindre leurs objectifs ultérieurs?

Nous affirmons que de telles attaques et assassinats ont lieu dans un contexte d'injustices et d'inégalités structurelles dans la société. Les menaces et les meurtres surviennent surtout lorsque la négativité et le sentiment que "l'autre est un ennemi" sont créés au sein d'une société. Si "l'autre" est une minorité ethnique, religieuse, linguistique, sociale, idéologique ou culturelle vulnérable, cela peut dégénérer en pogrom.

Dans *Fratelli Tutti*, le pape François se penche sur la situation mondiale et déplore que les droits fondamentaux soient écartés ou violés de manière systématique et progressive. "Dans le monde d'aujourd'hui, de nombreuses formes d'injustice persistent, alimentées par des visions anthropologiques réductrices et par un modèle économique basé sur le profit qui n'hésite pas à exploiter, à écarter et même à tuer des êtres humains. Alors qu'une partie de l'humanité vit dans l'opulence, une autre partie voit sa propre dignité niée, bafouée ou piétinée, et ses droits fondamentaux écartés ou violés." (FT 22)

Le présent numéro de PI sur **les défenseurs de l'environnement et des droits de l'homme: Criminels ou martyrs?** - contrairement aux numéros précédents qui contenaient de nombreux articles de réflexion et de recherche, vous présente de nombreux témoignages personnels, institutionnels et communautaires de défenseurs des droits de l'homme. Leurs

histoires et exemples révèlent concrètement ce qui arrive aux défenseurs des droits humains lorsqu'ils sont confrontés aux puissantes structures politiques et économiques de la société.

La première section de ce numéro, regroupée sous la rubrique **Témoignages/Narratifs**, comprend 10 articles. Ces témoignages et récits nous aideront à écouter la voix des sans-voix et à éveiller notre conscience pour qu'elle entende le cri des personnes qui subissent les conséquences de la défense des valeurs des droits de l'homme, de la dignité, de la vérité et de la justice. Ces témoignages nous invitent à réfléchir à la réalité dans laquelle nous vivons tous. Ils nous empêchent de nous isoler et nous replacent dans le contexte de notre monde actuel. Comme ce numéro est dédié à notre confrère, le père Stan Swamy, nous commençons par le récit qui lui est consacré. Cependant, les autres témoignages venant d'Australie, de Colombie, du Cambodge, du Canada, du Guatemala, de l'Inde, du Kenya, d'Espagne et des Etats-Unis montrent que la préoccupation des défenseurs des droits de l'homme ne se limite pas à quelques nations défavorisées. Elle dépasse les frontières économiques, politiques et géographiques.

La deuxième section est consacrée à la **Réflexion et à l'Analyse**, où nous proposons 10 autres articles. Bien que la plupart d'entre eux commencent par des histoires et des exemples de personnes et de communautés réelles, ils poursuivent par une réflexion personnelle et des recommandations et soulèvent la préoccupation mondiale pour le changement climatique, l'écologie, les droits de l'homme, la dignité humaine et la justice pour tous. Ces articles sont écrits dans le contexte spécifique des pays et des lois et normes qui les régissent localement. Toutefois, ils expriment leur véritable préoccupation face à la tendance ou au modèle alarmant qui se dessine dans le monde entier. Souvent, les gouvernements au pouvoir, même avec une simple majorité dans les démocraties élues, promulguent de nouvelles lois pour satisfaire leurs intérêts politiques et économiques tout en continuant à abuser, supprimer et entraver les droits humains fondamentaux des citoyens "simplement parce qu'ils expriment leur dissidence ou soulèvent des questions sur les pouvoirs en place", comme l'a dit le Père Stan Swamy. Les auteurs élèvent le niveau d'espoir en proposant des suggestions sur la manière de protéger, promouvoir et défendre la vie et la dignité des personnes et des territoires régionaux.

Comme vous vous en souvenez peut-être, le dernier numéro de PI-130 avait pour thème "Guérir la démocratie: à l'ère de l'autoritarisme et du populisme". La plupart des auteurs de ce numéro ont réfléchi à la manière dont les structures démocratiques subissaient une récession dans le monde entier, notamment dans le contexte de la pandémie. Le dernier article de ce numéro, écrit par un avocat international du Ghana, est une critique du PI 130, dans laquelle il souligne l'importance de la "règle de droit" ancrée dans une moralité saine, si nous voulons vraiment sauver la démocratie.

Nous vous souhaitons une bonne lecture, une réflexion et un discernement qui nous amèneront tous à agir en faveur des personnes vulnérables et de l'environnement sans voix.

Original en anglaise
Traduction Fala Valery SJ

TEMOIGNAGES/NARRATIFS



Le père Stan Swamy, un défenseur de l'environnement, des peuples autochtones et des droits humains en Inde

PM Anthony SJ

Directeur, Bagaicha-Ranchi, l'Inde

Introduction

Le père Stan Swamy, un prêtre jésuite de 84 ans, atteint de la maladie de Parkinson et d'autres maladies, a été arrêté par le Bureau national d'enquête (National Investigation Agency, NIA), le 8 octobre 2020. Il a été le dernier à être arrêté dans le cadre d'une fausse affaire intitulée Bhima-Koregaon. Un total de seize personnes (défenseurs des droits humains, avocats, poètes, universitaires et militants culturels) provenant de tous les États de l'Inde ont été arrêtés en lien pour la même affaire. Par la suite, ils ont tous été incarcérés dans diverses prisons de Mumbai. La raison évoquée derrière ces arrestations illégales est qu'ils ont pris parti en faveur de groupes économiquement et sociologiquement marginalisés qui ont été historiquement discriminés, opprimés et exploités. Ces groupes sont appelés de manière générique les Dalits-Adivasi *bahutan*. Les Dalits sont les anciens « intouchables » de l'Inde et les Adivasis constituent les peuples autochtones du continent indien. Le mot *bahutan* signifie « le peuple majoritaire », puisque les masses laborieuses de l'Inde ou les castes dites « inférieures », Dalits et Adivasis constituent ensemble l'immense majorité de la population indienne.¹ Prendre parti pour les Dalit-Adivasi *bahujans* et travailler en solidarité avec eux pour renforcer leurs luttes pour la dignité et les droits humains peut ces jours-ci vous envoyer en prison ! Un tel positionnement est perçu comme une énorme menace pour l'idéologie et le programme poursuivis par le régime fondamentaliste hindou actuel en Inde. L'État indien qualifie donc une telle prise de position de sédition réduire au silence et rejeter les voix de la vérité et de la justice.

Cet article tente de dresser le portrait de la vie et du travail du père Stan, prêtre jésuite et défenseur de l'environnement, des peuples autochtones et des droits humains engagé en Inde ; et comment cela l'a conduit, à 83 ans, à devenir un détenu en attente de procès. L'article esquisse d'abord le lien entre peuples autochtones, environnement, « développement », dépossession, résistance du peuple, répression étatique en Inde et comment les droits des peuples autochtones ont été violés. Il décrit ensuite les principaux engagements et efforts de Stan pour défendre et promouvoir les droits spéciaux des Adivasis sur leurs ressources.

¹ Les Dalit-Adivasi-Bahujans constituent environ 70 % de toute la population : les Dalits 19,5 %, les peuples autochtones 8,6 %, et celles que l'on nomme les « autres castes arriérées », 41 %. Le reste des 30 % est classé sous la catégorie de castes « avancées » ou « générales ».

Peuples autochtones et l'environnement

Les peuples autochtones de l'Inde sont appelés Adivasis. Ils ont défriché des forêts, établi des villages, possédé et mis en commun toutes les ressources grâce à des structures sociales égalitaires et des relations symbiotiques avec la nature. Les colons qui sont arrivés plus tard, se déplaçant à travers le pays au fil des siècles², se sont accaparés les meilleures terres et ont repoussé les Adivasis sur des terres inaccessibles. Les colons ont mis en place une civilisation fondée sur les castes, laquelle classe les êtres humains de manière inégalitaire. Ceux qui effectuaient un travail physique pénible qui les faisait suer et sentir, étaient classés « inférieurs » ou « impurs » et traités comme des serviteurs. De toute évidence, ceux qui ont établi les classes et ont profité des fruits du dur labeur des classes inférieures se sont appelés « supérieurs » ou deux fois nés et purs. Les « inférieurs » se ont vus refuser les droits à la propriété et à l'éducation, puisque leur tâche première était de servir les classes supérieures. Celles-ci ont endoctriné les classes inférieures pour leur faire croire que leur libération proviendrait de leurs services sincères et obéissants envers les classes supérieures. Une civilisation basée sur une telle idéologie et de tels enseignements a prospéré dans les plaines alluviales du sous-continent indien.

Les peuples autochtones de l'Inde ont été graduellement et progressivement déplacés et dépossédés de leurs terres ; ils ont été repoussés dans des collines et des forêts inaccessibles mais qui contiennent de riches gisements miniers. Les Adivasis sont devenus les gardiens de la nature et de ses ressources, ils ont vécu avec leur vision et leurs valeurs de relations et de structures sociales symbiotiques et égalitaires, en gardant à distance l'idéologie et les structures étatiques de classification inégalitaire. Durant la colonisation britannique de l'Inde³, la population croissante des plaines a envahi les collines et les forêts avec l'aide d'une législation coloniale qui légitimait la propriété privée des terres communales et diverses formes de taxation. Les terres des Adivasis et les ressources connexes sont rapidement passées aux mains de ces intrus. L'état colonial a réservé les forêts à des fins commerciales, ce qui a encore restreint l'accès des Adivasis aux ressources. C'est pourquoi ceux-ci se sont révoltés contre les intrus, faisant prendre conscience aux Britanniques de la gravité de la résistance contre le déchaînement de la surexploitation. En conséquence, les Britanniques ont délimité et réservé, avec une législation spéciale, les ethno-territoires adivasis, y interdisant l'entrée de populations extérieures à des fins d'exploitation. Ces mesures et lois particulières, qui visaient à protéger les ethno-territoires adivasis, ont finalement trouvé leur place dans la Constitution de l'Inde indépendante. La Constitution reconnaît les ethno-territoires des Adivasis et prévoit une législation particulière pour protéger leurs *jal*, leur *jungle* et leur *jameen* (cours d'eau, forêts et terres) et pour promouvoir leurs valeurs socioculturelles, leurs langues et leurs pratiques coutumières. Toutefois, et bien ironiquement, les soi-disant programmes et processus de « développement » des gouvernements indiens successifs ont violé ces mesures et ces lois

² Ces mouvements migratoires ultérieurs ont commencé dès 1500 av. J.-C. Toutefois, la division hiérarchique basée sur les castes s'est développée au cours de la dernière période védique (1000-600 av. J.-C.).

³ La Compagnie des Indes orientales (East India Company) a commencé à contrôler les règlementations foncières et fiscales, en Inde, après la bataille de Buxar en 1764.

protectrices. La vie des Adivasis et leurs ressources environnementales sont facilement sacrifiées au nom du développement ! Comme cela s'est déjà vu dans d'autres pays avec d'importantes populations autochtones, cela a entraîné des conflits.

Développement, environnement, droits humains et résistance

L'État se range du côté des entreprises nationales et multinationales pour faire progresser l'extraction non réglementée des ressources (terre, forêts, cours d'eau et ressources minières), en créant des industries polluantes sur les ethno-territoires adivasis. Ce processus entraîne pour la plupart des Adivasis l'exode, la dépossession, la privation des moyens de subsistances assurés, l'érosion de leurs valeurs culturelles et la dévastation de leur environnement. Les Adivasis sont dépossédés tandis que l'accumulation économique revient aux plus riches. L'état, en dépit de son devoir fondamental de protection des Adivasis, écrase violemment ceux qui s'unissent pour résister à cette accumulation et à cette dépossession. Bien que gardien des droits du peuple, l'État viole les droits spéciaux des Adivasis en déployant des forces paramilitaires pour écraser violemment la résistance du peuple à la répression. Il emploie également diverses tactiques pour briser l'unité et la solidarité des gens. Les leaders des mouvements de résistance sont pacifiés et subornés par de fortes sommes d'argent. Ceux qui refusent l'apaisement et la coopération sont physiquement éliminés ou emprisonnés sous de fausses accusations. Quant aux dépossédés, ils sont laissés à leur propre ingéniosité contrainte pour tenter de survivre. En conséquence, l'Inde se retrouve avec une immense population démunie et déplacée qui vit dans les bidonvilles des grandes villes, qui souffre d'indignité, de privations, de malnutrition et de famine. Les décès dus à la famine ne sont pas rares non plus dans les villages ruraux reculés de l'Inde.

La situation s'est aggravée depuis que les nationalistes religieux et culturels hindous d'extrême droite (*Hindutva*) est parvenu au pouvoir fédéral en 2014. L'idéologie à l'œuvre peut être résumée dans l'insécurité ressentie par les castes supérieures face aux mouvements de solidarité croissants parmi les populations historiquement opprimées, exploitées et défavorisées ; lesquelles critiquent un paradigme de développement qui reproduit l'inégalité constante, la pauvreté économique, les privations et la misère pour une grande partie de la population indienne tout en détruisant l'environnement. Par conséquent, tous ceux qui se montrent solidaires avec les luttes des populations défavorisées en Inde pour défendre leur dignité et les droits humains, sont diabolisés comme « antinationaux ». Les 16 augustes personnes emprisonnées, dont le père Swamy, vivaient et travaillaient en solidarité avec les défavorisés. Ils cherchaient à faire en sorte que l'État mette en œuvre ses propres dispositions constitutionnelles et ses législations protectrices en faveur des populations historiquement défavorisées et de leurs droits aux ressources et à une vie digne. Par conséquent, le régime actuel les a diabolisés, arrêtés et emprisonnés sans procès afin de les faire taire.

La vie et le travail de Stan en tant que Jésuite défenseur des droits humains et environnementaux

Stan est né le 26 avril 1937 dans le village de Viragallur (district de Thiruchirapalli, Tamil Nadu), dans le sud de l'Inde. Il a terminé ses études primaires à l'école Saint-Joseph à Thiruchirapalli. Inspiré par le travail des jésuites qu'il y a rencontrés, il a décidé de devenir

lui-même jésuite et s'est rendu à Jamshedpur (Chotanagpur, sud du Bihar uni) dans le nord de l'Inde, pour devenir membre de la province de Jamshedpur de la Compagnie de Jésus. Durant sa régence (1965-67), en tant qu'enseignant et préfet d'internat à l'école secondaire St-Xavier à Lupungutu (district du Singhbhum occidental), il prit sur lui de rendre visite aux familles et aux villages de ses élèves. Ce district est habité en majeure partie par les Ho Adivasis (lointains apparentés aux Santal, Munda, Bhumij et Kharia). Les villageois Ho se rendaient alors au *Mangal-haat* (le marché hebdomadaire du mardi) à Chaibasa où ils étaient volés et exploités par les marchands non-advasis. En réfléchissant à de telles expériences, Stan dit un jour : « cela me faisait mal, mais je ne pouvais rien faire. » Cette réalité et les visites rendues aux familles de ses élèves dans leurs villages lui ont donné une expérience de première main de la vie et la culture advasie qui l'a profondément marqué. Il a conduit en même temps ses études théologiques et une maîtrise en sociologie à Manille (Philippines) en 1971. La maîtrise comprenait l'étude de la vie et les luttes des peuples autochtones, ce qui l'a aidé à comprendre les dynamiques des luttes des peuples autochtones contre l'exploitation dans d'autres parties du monde.

Sa première affectation après son ordination à la prêtrise fut celle de directeur du Catholic Relief Services (CRS) près de Jamshedpur. Il établit là un bureau pour le CRS, il construisit un entrepôt pour y stocker du matériel de secours et il forma deux de ses anciens étudiants pour gérer les activités. Puis il est passé à autre chose. Il ne voulait pas distribuer de la nourriture aux pauvres et être appelé un « saint » ; il voulait plutôt se demander pourquoi il y avait tant de pauvres. Par conséquent, il se rendit à l'Indian Social Institute (ISI) à Bangalore pour y suivre une courte formation sur le « développement communautaire ». Il y rencontra le directeur de l'institut, le père Henry Volken sj. Une fois sa formation terminée, il se rendit à Baraibir, un village Ho en zone reculée, où une famille lui offrit une chambre pour y demeurer. Pendant près d'un an, il passa son temps à contacter les jeunes de la région et à les aider à réfléchir de manière critique à propos de leur vie en société. Bientôt d'anciens étudiants et d'autres bénévoles se joignirent à lui. Les villageois leur offrirent une petite parcelle au milieu du village. Ils y bâtirent une petite maison avec une pièce et une cuisine. Plus tard, deux religieuses qu'il avait rencontrées à l'ISI à Bangalore se joignirent à eux. Ils vivaient comme une communauté alternative (vivant des valeurs contre-culturelles). Leur travail s'est progressivement étendu aux zones voisines...

À cette époque, le père Volken à l'ISI de Bangalore invita Stan à diriger l'institut, au moment où l'institut devait répondre aux demandes des étudiants et des jeunes en recherche d'une vision alternative de la société, alors que le pays était traversé par des mouvements révolutionnaires au début des années 1970. Cependant, Stan ressentait le besoin d'approfondir ses capacités en analyse sociale pour être en mesure de répondre aux besoins des jeunes. Il fréquenta alors l'Université catholique de Louvain, en Belgique, à titre « d'auditeur libre » – il lui était autorisé de suivre tous les cours du département de science sociale pendant un an. Il revint ensuite à ISI Bangalore pour y assumer la tâche de directeur et y enseigner les fondements d'une analyse marxiste de la société, de 1975 à 1990. Au cours de ces années, l'institut a touché plusieurs centaines de jeunes provenant des marges de la société, grâce à un cours systématique de courte durée sur « l'analyse sociale et l'organisation communautaire ». Des jeunes de différents états de l'Inde et des pays voisins – Sri Lanka,

Bangladesh et Népal — ont participé à ce cours. Les contributions de Stan à l'ISI de Bangalore étaient très appréciées. Les résultats de ses premiers efforts de formation à une analyse sociale scientifique et l'exemple qu'il donnait en se rangeant du côté des opprimés et des exploités ont inspiré de nombreux militants sociaux de l'Asie du Sud et au-delà.

Retour au Jharkhand

En 1991, Stan retourna à son « premier amour » — le peuple adivasi du Jharkhand. Il dit : « Merci à tout le monde, je suis toujours avec les Adivasis. » Il séjourna d'abord à Chaibasa (Singhbhum occidental) et il contribua à relancer les activités de JOHAR (Organisation jharkhandi pour les droits humains), une organisation laïque qui accompagne les Adivasis dans leurs luttes. JOHAR relança ses activités en essayant de renforcer le système traditionnel d'autogouvernance (*Munda-Manki*) de la société des Ho Adivasis. Vers la fin des années 1990 (la période de post-libéralisation), le déplacement des Adivasis hors de leurs terres est devenu endémique en Inde. Quelques jésuites s'impliquèrent dans les luttes des masses opprimées pour protéger leurs terres ancestrales et les ressources nécessaires à leur subsistance. Les projets du champ de tir de Netarhat et du barrage hydroélectrique Koel-Karo préoccupaient beaucoup les Adivasis, menacés de déplacement. Les jésuites impliqués dans l'apostolat social ressentirent le besoin d'établir un centre d'apostolat social à Ranchi, devenue plus tard la capitale du Jharkhand, pour coordonner les efforts des mouvements populaires de résistance à ces processus massifs de paupérisation des sociétés marginalisées. Stan prit la responsabilité de coordonner les mouvements populaires et de mettre en place un centre d'apostolat social appelé BAGAICHA. Étant donné cette nouvelle responsabilité, Stan déménagea à Ranchi en 1997. Finalement, il installa Bagaicha sur un terrain offert par la province jésuite de Ranchi. Le centre devint une plateforme permettant à des personnes de diverses communautés de se réunir pour discuter de leurs préoccupations et parvenir à une décision par une méthode de recherche de consensus. Stan, directeur fondateur de Bagaicha, resta au centre jusqu'à son arrestation le 8 octobre 2020.

Vie et œuvre de Stan à Bagaicha

Stan a toujours été vigilant concernant les politiques étatiques qui violaient les mesures protectrices des terres et des ressources des Adivasis. Il a organisé des ateliers, des formations, des rencontres et des discussions en solidarité avec les personnes socialement engagées afin de discuter des problèmes touchant les personnes défavorisées. Il a participé à leurs luttes — manifestations, sit-in et actions en justice — contre le déplacement et la dépossession qui allaient résulter de la réquisition de terres pour divers projets de « développement » prévus dans les régions à prédominance adivasie. Il a écrit régulièrement sur les dispositions existantes — constitutionnelles et légales — qui visent à protéger les ressources de la population, en exhortant l'État à les respecter.

Au début de 2014, il apprit par les journaux qu'un très grand nombre de jeunes Adivasis croupissaient dans les prisons du Jharkhand en attente de jugement. La plupart d'entre eux étaient accusés d'être impliqués dans « l'extrémisme de gauche » qui encourageait l'insurrection armée. Stan fut bouleversé par ces rapports et voulut faire la vérité sur cette question. Il entreprit une recherche à ce sujet. L'étude révéla que la plupart des accusations

portées contre ces jeunes Adivasis détenus allaient à l'encontre des faits. Alors que la recherche progressait, Stan organisa quelques rencontres avec des militants et des avocats qui offraient de l'aide juridique à ces détenus en instance de jugement au Jharkhand et dans les états voisins. Au début de 2017, Stan déposa finalement une procédure d'intérêt public (*Public Interest Litigation*, PIL) devant la Cour suprême du Jharkhand, fondée sur les conclusions du rapport. La PIL exigeait une information détaillée et classifiée sur tous les sous-dossiers concernant des sections marginalisées de la société, ainsi que la raison du délai de procédures dans leurs cas. Le gouvernement du Jharkhand offrit quelques informations pertinentes mais incomplètes en réponse à la PIL.

Pendant ce temps, la police locale fabriquait une affaire de sédition concernant Stan et 19 autres militants sociaux, sur la base de leurs commentaires sur Facebook concernant quelques informations en rapport à *pathalgadi*, un mouvement de résistance du groupe Munda Adivasi pour défendre leurs droits aux ressources et à l'autonomie locale. À peu près à la même époque, la chambre de Stan fut fouillée par la police du Maharashtra pour vérifier s'il entretenait un lien quelconque avec l'*Elgar-parishad*, un rassemblement de militants sociaux et culturels des communautés dalits du Maharashtra. La police saisit le disque dur de son PC, la carte SIM de son mobile et quelques autres dispositifs électroniques. Peu après, la police locale vint encore confisquer d'autres biens appartenant à Stan, en relation avec l'affaire *pathalgadi*. Après cela, il y eut un deuxième raid et de longues heures d'interrogatoire pendant plusieurs jours consécutifs par la NIA (*National Investigation Agency*) en lien avec l'affaire Bhima-Koregaon. Et finalement, le 8 octobre 2020, durant la pandémie de covid-19, il fut arrêté par la NIA. Jusqu'à ce jour, lui et 15 autres personnes arrêtés dans le cadre de la même fausse affaire demeurent en instance de jugement.

Original en anglais
Traduction Christine Gautier



Pourquoi suis-je sur la circulaire de suivi (Lookout Circular - LoC)

Gladson Dungdung¹

Activiste des droits de l'homme indigène, Jharkhand, Inde

Je suis l'un de ces infortunés Indiens adivasis (peuples autochtones), dont les ressources de subsistance ont été saisies par l'État indien sous prétexte de développement, de croissance et d'intérêt national. L'État indien est responsable constitutionnellement de protéger et d'assurer mes droits fondamentaux et de m'offrir une vie digne et libre avec la liberté d'expression, et pourtant il m'a constamment réprimé parce que je soulevais le problème de la saisie commanditée par le gouvernement des terres, forêts, collines, ressources aquatiques et ressources minérales, qui sont habitées et préservées depuis des milliers d'années par les Adivasis, c'est-à-dire les habitants originaux.

La question de la saisie des terres a commencé avec ma famille quand j'avais juste un an. Nos 20 acres de terre fertile, cultivée par ma famille depuis des générations, ont été réquisitionnées pour un projet d'irrigation. Notre terre ancestrale et tous les villages environnants ont été submergés par le réservoir d'un barrage construit sur la rivière Chinda près de la ville de Simdega, en 1980. Nous avons perdu notre maison, la terre agricole et le jardin en échange d'une somme de 11 000 roupies (150 \$). Quand les villageois ont protesté contre cette expropriation, ils ont été envoyés à la prison d'Hazaribagh. Personne ne peut imaginer qu'une famille de 6 personnes puisse assurer la nourriture, les vêtements, un abri, une éducation et l'accès aux soins de santé pendant toute une vie avec la modique somme de 150 \$.

Après notre déplacement, nous n'avons pas eu d'autres choix que de nous enfoncer plus profondément dans la forêt pour subvenir à nos besoins. Nous nous sommes installés en forêt après avoir acheté une parcelle de terre. Nous avons l'habitude de cueillir des fleurs, des fruits et de ramasser du bois pour subvenir aux besoins de la famille. Nous avons aussi suffisamment de bétail, ce qui contribuait à notre économie. Il va sans dire que la répression de l'État nous a suivis. Quand nous vivions dans la forêt, mon père a été arrêté par le département forestier (le plus grand propriétaire terrien du pays) l'accusant d'être un coupeur de bois illégal, alors qu'en réalité il était très engagé dans la protection de la forêt. Il y avait un comité de protection de la forêt dans mon village et mon père était un de ses membres actifs. Ils avaient protégé la forêt d'une entière zone villageoise. Les Adivasis sont plus conscients

¹ **Gladson Dungdung** est un défenseur des droits de la personne, militant autochtone et auteur de plus de deux douzaines de livres, il vient d'une communauté autochtone Kharia, en Inde.

que l'État de l'importance de la forêt; l'État n'y voit que des arbres à récolter. Malheureusement, le 20 juin 1990, mes parents ont été brutalement assassinés alors qu'ils se rendaient à la cour civile de Simdega pour entendre une cause concernant une dispute agraire d'une famille du village.

Après plusieurs difficultés, j'ai complété mon éducation formelle et j'ai dédié ma vie à la protection de la terre, du territoire et des ressources naturelles des Adivasis. En 2009, lorsque j'ai commencé à être connu à cause de mon militantisme, les soi-disant patriotes m'ont taxé d'antinational. Quelques jeunes embrigadés m'avaient même interrogé sans merci pour savoir si je recevais de l'argent du Pakistan, du Népal ou de la Chine pour parler contre l'État indien. Ils ont même tenté de m'accoler l'étiquette de sympathisant maoïste; et quand j'ai intensifié mes interventions sur les questions des violations flagrantes des droits de la personne (meurtres brutaux, viols et torture) commises par les forces de sécurité au nom de la purge des maoïstes du Corridor Rouge contre les Adivasis, certains d'entre eux m'ont dit que j'étais un maoïste déclaré.

C'est en 2010 que les agences étatiques ont commencé à me réprimer pour mes écrits agressifs contre l'appropriation des terres par les compagnies, pour avoir parlé en public sur les questions touchant aux Adivasis et pour avoir participé activement aux mouvements populaires contre l'expropriation forcée sous prétexte de développement, croissance et intérêt national. Le 15 mai 2010, la police de Potka m'a arrêté avec deux collègues, parce que nous mobilisions les villageois en vue de protester contre l'expropriation forcée pour installer une usine d'acier de la compagnie Bhushan, prévue à Potka de Singhbhum Est, district du Jharkhand. La police nous a accusés de monter les villageois contre le projet. Nous avons été relâchés le jour suivant à condition de quitter la région; nous sommes toutefois restés pour participer au mouvement jusqu'à ce que le processus d'expropriation soit arrêté. Pendant ce temps, un agent du Bureau des renseignements (BR) a aussi été envoyé pour vérifier mes activités quotidiennes; il me suivait presque tous les jours. Toutefois, j'étais passionné et engagé, pleinement et sans crainte, dans la défense des droits de la personne et les mouvements antidéplacement.

D'un côté, je jouais un rôle crucial dans les mouvements populaires, en luttant pour la protection des ressources naturelles (terres, forêts, plans d'eaux et ressources minérales), et de l'autre côté, j'intervenais dans les cas de violations graves des droits de la personne par les autorités policières. Par conséquent, les autorités policières ont également tenté de m'accoler l'étiquette de la personne au service des maoïstes. Quand je suis intervenu sur la question des violations massives des droits de la personne contre les *Adivasis* de la forêt de Saranda, par les forces policières, l'inspecteur général adjoint de la police (IGA, Kolhan), M. Naveen Kumar a dit que le mouvement pour les droits de la personne au Jharkhand (JHRM) était un organe du Parti communiste indien maoïste (PCI-maoïste), qu'il a l'intention de faire dérailler les opérations antinaxalites et il a crié à l'infamie. La police du Jharkhand a aussi tenté de mettre la main sur des données mobiles et d'autres documents pour établir ma connexion avec le Parti communiste indien maoïste (PCI-maoïste), mais à la fin ils n'ont rien trouvé parce que le JHRM, qui est ma création, n'a rien à voir avec les naxalites et ne croit pas à la violence.

Le 5 juillet 2011, quand j'ai participé à un rallye de masse contre les atrocités policières, qui a eu lieu à Khunti au Jharkhand, un policier, P.K. Mishra du poste de police de Khunti m'a questionné : « pourquoi n'organisez-vous pas un rallye contre les maoïstes, alors qu'ils tuent nos policiers ? » Il m'a menacé en me disant : « Je vais te tailler en pièces et te faire sécher si tu ne te tais pas sur la question des atrocités policières. Je me fous des officiers supérieurs. » La pire chose pour les personnes comme lui c'est que j'ai porté plainte au commissaire adjoint et au superintendant de la police de Khunti à propos de cet incident, et je leur ai demandé de prendre des mesures contre le policier en question, mais ils n'ont rien fait. Toutefois, je ne me suis pas tu pour exiger la justice pour les victimes des atrocités policières, même si je suis attaqué de tous côtés.

Pendant ce temps, j'ai eu deux rondes de discussions avec Jairam Ramesh, alors ministre du Développement rural (gouvernement indien), sur la question du plan de développement de Sarenda. J'ai été surpris par sa réaction. Il m'a dit que j'avais soulevé la question des violations des droits de la personne commises par les forces de l'ordre, mais qu'en était-il des maoïstes ? Il m'a aussi dit que les agents du CRPF sont très mécontents avec moi parce que j'ai porté plusieurs plaintes à leur endroit.

Toutefois, quand je l'ai informé sur le rapport des droits de personne du Jharkhand, lequel souligne aussi les violations des droits de la personne perpétrées par les naxalites au Jharkhand, il était plus heureux et a exprimé sa volonté de publier le rapport. Néanmoins, l'État indien m'a dépeint comme un activiste antiétatique et un sympathisant du Parti communiste indien maoïste (PCI-maoïste) et il me garde sous surveillance. Un policier haut gradé m'a même conseillé de ne pas utiliser mon téléphone cellulaire et d'utiliser les cabines téléphoniques. J'ai suivi son conseil pendant plusieurs années. Malheureusement, celles-ci ont complètement disparu, balayées par la culture des G, 3G, 4G, etc. Me reste-t-il un choix ?

En juillet 2012, on m'a aussi dépeint comme un militant antinationnal parce que j'ai joué un rôle important dans le mouvement antidéplacement, contre les expropriations forcées des terres des Adivasis pour la construction de trois instituts : Indian Institute of Management (IIM), Indian Institute of Information Technology (IIIT) et une faculté de droit dans le village de Nagri près de la capitale du Jharkhand. Le 25 juillet 2021, un appel a été lancé pour le « Jharkhand Bandh » (fermeture) en appui au mouvement populaire. Je menais alors une manifestation pacifique de la jeunesse adivasie en appui de la fermeture et en demandant aux gens de nous appuyer. La police a commencé par nous arrêter et nous battre avec des bâtons (lathis). La police m'a aussi giflé, frappé et roué de coups de pied. J'ai été blessé aux jambes et à l'oreille droite. La police nous a détenus toute la journée et déposé de fausses accusations contre moi au poste de police de Lower Bazar (Ranchi) en vertu des articles 147-148-149-341-323-427 et 188 du Code criminel indien. Plus tard, j'ai été acquitté par le tribunal de première instance.

En 2013, j'ai commencé à aller à l'étranger et à participer à différents forums pour parler des questions affectant les Adivasis. J'ai parlé de nos droits, de la nécessité de préserver nos ressources naturelles et de protéger l'écologie du pays. Parce que je soulève souvent des questions inconfortables, je reste toujours sous la surveillance de l'État indien. En octobre

2013, mon passeport a été saisi sur la base d'un «rapport de police incriminant»,² mettant en cause mon engagement dans le mouvement populaire contre les expropriations forcées sous prétexte de projets de développement ; et pour avoir exposé les graves violations des droits de la personne à l'encontre des Adivasis lors de soi-disant opérations contre-insurrectionnelles dans le Corridor Rouge du Jharkhand, qui, soit dit en passant, constitue le territoire actuel des peuples autochtones.

L'État indien a mené ses soi-disant actions de contre-insurrection dans la région dans le but d'éliminer les naxalites, mais en réalité, cela est un prétexte pour saisir les terres, le territoire et les ressources naturelles des Adivasis. Je suis ciblé parce que j'expose ce que fait l'État indien, lequel me dépeint comme un militant antinational et un sympathisant du PCI-maoïste et a ainsi une raison de me garder sous surveillance.

Pendant ce temps, à la suite de ma requête spéciale auprès des hauts gradés de la police du Jharkhand pour qu'on effectue une vérification en règle de mon passeport, celui-ci m'a été rendu en juillet 2014. Par après, j'ai assisté à deux conférences au Danemark et en Angleterre. En novembre 2015, je suis retourné à Londres pour le lancement de mon livre : « *Mission Saranda : A War for Natural Resources in India* », dans lequel je dénonce l'expropriation illégale commanditée par l'État afin de mettre la main sur les ressources naturelles sous prétexte d'éliminer le naxalisme.

« Évidemment, mon livre a irrité mon pays. » En mai 2016, je devais participer à un atelier sur les politiques environnementales de l'Asie du Sud à l'Université de Sussex au Royaume-Uni. Malheureusement, cela s'est transformé en cauchemar. Le 9 mai 2016, après avoir enregistré mes bagages et reçu ma carte d'embarcation, je suis allé au comptoir d'immigration. J'ai donné le formulaire avec mon passeport et ma carte d'embarquement à l'agent d'immigration. Au début, il m'a parlé poliment, mais cela a éventuellement changé. Après m'avoir posé des questions d'ordre général, il m'a demandé si j'étais un étudiant. Je lui ai dit que j'étais un chercheur. Il m'a demandé le sujet de ma recherche. J'ai répondu que je me spécialisais dans les droits de la personne. Dès qu'il a entendu ces mots, il a quitté sa chaise et est allé chercher son superviseur. Il est retourné 15 minutes plus tard et a appelé Air India pour qu'il décharge mes bagages.

En entendant cela, j'ai été stupéfait. Je lui ai demandé la raison de cette action. Il m'a dit que mon passeport était saisi et que je ne pouvais donc pas partir pour Londres. Il a inscrit « débarquer » sur la carte d'embarcation et m'a tendu un document de saisie pour que je le signe; il y était écrit « Pax était un sujet LoC », ce qui indiquait clairement que j'étais sur la circulaire de suivi et interdit de vol ; on ne m'en a toutefois pas avisé. Alors que je lisais le document avant de le signer, l'officier m'a dit : « vous aurez amplement le temps de le lire plus tard, signez-le et redonnez-le-moi. » Quand le déchargement a été terminé, deux heures plus tard, on m'a envoyé chercher mes bagages, où j'ai attendu deux heures supplémentaires. Et ainsi, les autorités indiennes m'ont fait débarquer parce qu'à leurs yeux je suis devenu

² Une lettre émise par l'autorité régionale des passeports, Ranchi, 4 octobre 2013.

une menace pour la sécurité de l'État ; je suis antinational et je suis contre la croissance économique et le développement de mon propre pays.

Encore plus intéressant, la saisie de mon passeport en 2013 a été la raison invoquée pour m'interdire de prendre le vol AI-115, mais le même jour, l'officier régional des passeports de Ranchi, Sanatan Shrivastava, a informé les médias que mon passeport avait bien été saisi en 2013, mais qu'après vérification par la police, il m'avait été rendu. En même temps, le ministère des Affaires étrangères à New Delhi a nié être impliqué et a dit que si le passeport est valide, alors la personne peut voyager à l'étranger. En effet, l'agent de l'immigration ne peut pas prendre de telles actions sans autorisation provenant soit de deux officiers supérieurs ou du ministère des affaires intérieures. Quand les médias nationaux et internationaux ont soulevé le problème, une question a été posée au parlement et mon passeport m'a été retourné avec une lettre portant la mention « pas d'objection » de la part du ministère des Affaires étrangères (gouvernement indien).

De plus, la State Bank of India a bloqué mon compte (Ranchi, succursale de Kokar), et quand j'ai contacté le gérant de la banque, il m'a demandé de révéifier mon identité. Étonné, j'étais curieux de savoir si c'était une exigence pour tous les clients ou juste pour moi. Il m'a dit que j'étais le seul client sous surveillance et qu'il devait faire rapport au siège de la SBI à Delhi à propos de toutes mes transactions au cours des deux dernières années, y compris mes sources de revenus – le gouvernement indien présumait que j'étais impliqué dans du blanchiment d'argent. Quelle surprise ! Évidemment, de telles choses arrivent quand quelqu'un persiste à parler de questions dérangeantes pour l'État.

En juillet 2016, le gouvernement de l'État du Jharkhand a commencé à essayer de modifier les lois historiques de protection de la terre – *Chhotanagpur Tenacy Act 1908* et *Santal Parganas Tenacy Act 1949*. Ces lois protègent les terres des Adivasis. La tentative gouvernementale a alimenté la colère des Adivasis. Par conséquent, il y a eu de la résistance à la grandeur de l'État ; et qui a duré deux ans. J'étais l'un des acteurs du mouvement. Le 9 juin 2017, nous avons organisé une immense manifestation à Ranchi, la capitale du Jharkhand. Ce qui a amené deux plaintes contre moi et d'autres leaders en vertu des articles 143, 144, 147, 148, 149, 150, 153, 153A, 153 AA, 153B, 279, 353, 427, 504 et 120 B du Code criminel indien ; on nous accusait faussement d'avoir poussé les Adivasis à protester contre le gouvernement du Jharkhand. Toutefois, les manifestations ont forcé le gouvernement du Jharkhand à retirer ses amendements.

Franchement dit, les attaques constantes de la part de l'État ne m'empêcheront pas de défendre les droits des personnes les plus marginalisées, de me battre pour la protection de leurs terres, de leur territoire et de leurs ressources naturelles, et d'exiger la mise en application de la constitution, des lois nationales et des mécanismes des Nations Unies. Pourquoi est-ce que je choisis d'emprunter un chemin aussi difficile ? Je crois que le modèle économique corporatif actuel de croissance et de développement non seulement augmente les inégalités autour du monde, mais qu'il est totalement injuste et va à l'encontre des lois de la nature et de tous les êtres vivants. Si nous continuons avec le modèle de développement actuel, nous serons témoins de notre propre extinction, en même temps que les Adivasis qui ont depuis toujours protégé ces précieuses ressources naturelles. Le monde doit comprendre

que nous, les peuples autochtones, nous ne luttons pas seulement pour nos terres, notre territoire et nos ressources naturelles, mais que nous nous battons pour toute vie, y compris les oiseaux, les animaux, les insectes, l'environnement, le climat, etc. Le jour où nous arrêterons la lutte, l'histoire de l'extinction de l'humanité commencera parce que les États et les compagnies vont piller tout ce qui reste de terres, de forêts, de collines, de plans d'eau et de ressources minérales. Peut-on survivre sans la nature ? À l'heure actuelle, nous sommes témoins d'une crise écologique avec les Adivasis comme seuls protecteurs, et si les personnes soi-disant civilisées, éduquées et développées gardent le silence, l'avenir est sombre.

Original en anglais
Traduction Christine Gautier



La lutte pour une justice écologique au Cambodge

Pierre Leon

Militant environnementaliste et écrivain

Depuis 1948, on souligne la journée des droits de la personne le 10 décembre : et ce, partout dans le monde. C'est ce jour-là que l'Assemblée générale des Nations Unies a promulgué la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'an dernier, cependant, le Cambodge n'a pas célébré cette journée, pour la première fois. Les risques associés à la pandémie étaient la raison officielle donnée par le gouvernement pour interdire la célébration. Mais, curieusement, cette Journée des droits de la personne ne figurait déjà plus sur la liste officielle des jours fériés depuis le début de 2020 : son retrait officiel remontait à l'année précédente.

C'est une perception commune que le Cambodge n'a pas une bonne réputation concernant le respect des droits de la personne. Historiquement, selon les critères de mesures mondiales des structures démocratiques, le Cambodge ne s'en tire pas très bien. Ainsi, l'Index de la perception de la corruption de 2020 le situe au 160^e rang sur 179 pays, à égalité de l'Iraq. La *TRACE Bribery Risk Matrix*, de la même année, place le Cambodge au 186^e rang sur 194 pays, entre la Syrie et la Somalie. Finalement, sur le *Human Freedom Index* de l'an dernier, le Cambodge se situait au 108^e rang sur 162 pays pour les libertés personnelles, avec un classement pour la 'règle de droit' et les droits civiques « d'association et d'assemblée » en déclin constant depuis la création de l'Index en 2010.

Les cinq dernières années ont été particulièrement difficiles au Cambodge pour les défenseurs des droits de la personne et de l'environnement. Depuis la dissolution du parti d'opposition et depuis que le parti au pouvoir l'a déclaré illégitime en 2017, il y a eu une augmentation des incidents de harcèlement, d'attaques physiques, d'emprisonnement, ainsi que de l'utilisation d'outils légaux pour décourager et réduire au silence les militants cambodgiens, surtout les militants, qui se portent à la défense de la terre, des forêts et d'autres ressources naturelles. C'est ce qu'en fait, Megan Macinnes de *Global Witness* écrivait l'an dernier : « Aujourd'hui, le Cambodge continue d'être l'un des endroits les plus meurtriers pour un militant environnementaliste en Asie du Sud-Est. »

Au moment où j'écris cet article, de nombreux militants ont été arrêtés et sont en attente de leur procès ; sans parler de ceux qui sont déjà emprisonnés et purgent leur sentence. Bien qu'il soit difficile d'avoir leur nombre exact, on estime qu'entre 50 et 70 activistes sont à l'heure actuelle en prison. La plupart d'entre eux sont des gens ordinaires, dont les histoires ressemblent aux trois histoires que je vais relater un peu plus loin : soit celles de trois militants pour une justice environnementale. L'histoire de gens ordinaires qui ont osé vivre leur amour pour la nature et les communautés qui en dépendent.

M. Chut Wutty : un héros pour les défenseurs de la forêt

« N'ayez pas peur de protéger la forêt contre les exploitants illégaux, nous sommes du côté de la loi ». Ce sont les mots mêmes de M. Chut Wutty (46 ans en 2012), fondateur de l'organisation non gouvernementale *Natural Resources Protection Group* qui était un personnage central dans le domaine de la protection de la forêt et de la communauté au Cambodge. Ancien soldat, connu pour son courage, il avait une compréhension approfondie des manières de faire des organisations militaires et des négociations de haut niveau. En raison de ces qualités, Chut Wutty était un leader naturel ; et il était dans une situation unique pour rassembler et guider les villageois dans leurs efforts pour défendre leurs forêts ainsi que pour traiter avec les militaires et les personnes influentes du gouvernement.

La plus grande partie de son dernier travail portait sur Prey Lang, la plus grande forêt sempervirente des basses terres de la péninsule indochinoise ; elle s'étend sur quatre provinces adjacentes au centre du Cambodge. Chut Wutty a été le principal acteur de l'organisation des patrouilles de surveillance de la forêt par les villageois : des gens ordinaires, des bénévoles motivés surtout par leur grand amour pour leur forêt. Il y a eu des accrochages et des confrontations au cours de ces patrouilles, quand les villageois, sur leurs motos, allaient dans la forêt pendant plusieurs jours consécutifs, à la recherche de bûcherons et d'autres exploitations illégales. Certains conflits ont eu lieu avec des policiers armés et des officiers militaires, mais il trouvait généralement un moyen de se tirer de ces situations tendues.

Le 26 avril 2012, Chut Wutty voyageait avec deux journalistes étrangers. Ensemble ils traversaient le district de Mondol Seima, dans la province de Koh Kong, lorsqu'il a arrêté la voiture pour examiner un site en bord de route. Il y avait des bûches de bois de rose (*Dalbergia cochinchinensis*) empilés ainsi que du Yellow Vine (*Coscinium fenestratum*), utilisé en médecine traditionnelle pour traiter des maladies comme le diabète, la malaria et la dysenterie. On soupçonne, cependant, que cette plante est aussi utilisée dans la production de drogue illégale comme l'Ecstasy. Dès qu'on eut repéré la présence de Chut Wutty, on a appelé des militaires armés sur la scène. Ces compagnons ont pu regagner leur voiture alors que les soldats bloquaient le chemin. Mais, au cours de l'escarmouche, des coups de feu furent tirés, qui atteignirent Chut Wutt.

Dans les mois et les années qui suivirent, sa mort a été la source de découragement aussi bien que d'inspiration chez les autres militants. Certains se sont désengagés par peur de leur vie, alors que d'autres ont été motivés à poursuivre leur action. D'une façon comme de l'autre, le Cambodge avait perdu un homme exceptionnel ; le mouvement communautaire pour la protection de la forêt n'a pas retrouvé la même vitalité depuis sa mort.

Mme Long Kunthea : la marche d'une femme

Boeng Tamouk est un lac naturel de 3 239 hectares, situé dans le district de Prek Pnov, à environ 15 km du centre de Phnom Penh. C'est un des derniers lacs qui reste à Phnom Penh, et il possède un important écosystème, un habitat pour une grande variété de poissons et d'oiseaux. C'est aussi la source de subsistance et de bien-être mental pour des générations de familles qui vivent autour du lac. C'est pourquoi le gouvernement a émis un sous-décret en

2016 pour désigner Boeng Tamouklake, « terre protégée ». Néanmoins, des promoteurs immobiliers en milieu urbain ont des visées sur Boeng Tamouk comme potentiel immobilier de premier ordre ; ils sont impatients de profiter de l'échange qui proviendrait du remplissage du lac avec de la terre, en vue de construire davantage de magasins, d'espace à bureaux et d'édifices résidentiels privés.

Mme Long Kunthea (23 ans), une ex-enseignante, en se portant à la défense de Boeng Tamouk, de ses écosystèmes et des nombreuses familles qui dépendent du lac pour leur subsistance, a conçu un plan avec les autres membres de *Mother Nature Cambodia* (MNC). Il s'agissait d'une marche pacifique solidaire vers la maison du premier ministre du Cambodge, pour lui remettre une lettre qui exprimerait leurs inquiétudes à propos du remplissage et du développement du lac Boeng Tamouk. Même si on n'en était qu'au stade préliminaire, Long Kunthea et deux de ses collègues de *Mother Nature Cambodia* ont été arrêtés le 3 septembre 2020 et placés en détention avant jugement. Ils ont été accusés du crime « d'incitation à commettre un crime ou à troubler l'ordre public », en vertu des articles 494 et 495 du Code criminel cambodgien. Ce n'est que le 5 mai 2021 que la cour les a trouvés coupables et qu'elle les a condamnés à un emprisonnement de 18 mois et à une amende de 4 millions de riels (environ 1000 \$US) chacun.

Long Kunthea et ses compagnons sont membres de MNC, une ONG connue pour ses rapports bien étoffés sur les questions environnementales qu'elle diffuse de manière créative sur des plateformes de médias sociaux. MNC croit que les attaques contre les écosystèmes naturels au Cambodge sont l'œuvre d'un petit groupe d'individus et de familles bien connectés. Ceux-ci opèrent à partir du gouvernement ou des structures militaires, capables de contourner ou d'abuser de la loi afin d'amasser des fortunes par le biais de l'extraction des minéraux et d'autres ressources naturelles et du commerce du bois. Consciente du fait que ce processus mène généralement à la destruction de l'écosystème et à la violation des droits de la personne, MNC croit que les stratégies habituelles pour la conservation ne sont plus efficaces dans le contexte cambodgien, et qu'une approche de confrontation, davantage publicisée, est nécessaire. En raison de la façon d'opérer de ses membres, le protocole d'entente avec le gouvernement cambodgien a pris fin en 2017, laissant ainsi sans existence légale la MNC dans la société cambodgienne.

Les militants désormais réduits au silence, un haut fonctionnaire a annoncé publiquement, le 25 janvier 2021, que le remplissage et le développement du lac Boeng Tamouk allaient de l'avant. Il a dit que le remplissage des lacs et des canaux de Phnom Penh avait été prévu depuis bien longtemps par les dirigeants pour répondre aux besoins croissants de la population, et qu'un petit groupe de mécontents ne pouvait interférer avec le processus de développement dont il était chargé. Il a ajouté que d'autres lacs avaient déjà été comblés et développés avec succès : « Pourquoi donc ne pouvait-il pas en être de même avec Boeng Tamouk, dans le cas où un développement s'avère nécessaire ? Les générations passées l'ont fait avec succès : pourquoi ma génération ne pourrait-elle pas le faire aussi ? L'assèchement de cours d'eau à des fins de développement ne se passe pas qu'au Cambodge : quelques pays ont même gagné sur la mer pour créer de la terre à des fins de développement. »

Pendant ce temps Long Kunthea est toujours en prison et elle va continuer à purger sa peine en couchant sur le plancher d'une cellule surpeuplée. Elle reçoit les visites de sa mère qui dit : « ma fille aime la nature, c'est pourquoi elle la protège en notre nom à tous... Ses activités n'étaient pas à l'encontre de la loi. Elle agissait dans les limites de la loi, parce qu'elle protégeait nos ressources naturelles. »

M. Kimhong : Les périls de la vigilance

Alors que plusieurs personnes disent que le confinement imposé par la pandémie de la covid-19 a été bénéfique pour l'environnement autour du monde, en nettoyant le ciel et en libérant les espaces touristiques, il n'en a pas été de même au Cambodge. Avec les restrictions de voyage et la peur de contracter le virus, la circulation sur les routes a diminué substantiellement depuis 2020. Néanmoins, les rapports sur la déforestation durant la même période, surtout dans la zone protégée de Prey Lang, rapportent une augmentation tout aussi importante [que précédemment].

Ce moment a également coïncidé avec une attitude étrange de la part du ministère de l'Environnement (ME), qui affirmait détenir une entière autorité sur Prey Lang : en octobre 2019, le ME a commencé à interdire aux militants et aux bénévoles de pénétrer dans la forêt et de la sillonner en quête d'activités illégales. Cette interdiction a été confirmée en février 2020 ; on a arrêté quelques militants et empêché les villageois d'entrer dans Prey Lang pour y célébrer la cérémonie annuelle de bénédiction de la forêt. Pourtant, le ME, à la même période, a permis que des camions y pénètrent et repartent chargés de bois. C'est ce qu'a confirmé Richard Pearshouse d'Amnistie internationale : « Alors que les autorités cambodgiennes empêchent le réseau communautaire de Prey Lang et les défenseurs environnementaux de protéger le sanctuaire de la biodiversité de Prey Lang, des exploitants illégaux déboisent la terre sans impunité ». Un rapport de *Global Forest Watch* semble reconnaître la corrélation entre la pandémie, l'absence de bénévoles communautaires et l'augmentation de la déforestation ; le rapport observe qu'en 2020 il y a eu 77 511 hectares de forêt qui ont disparu dans Prey Lang : une augmentation de 73 % sur l'année précédente.

C'est dans ce contexte que M. Kimhong (35 ans) (nom fictif), un père de famille de la communauté autochtone des Kuy, et membre du réseau communautaire de Prey Lang, a choisi, considérant les interdictions imposées par le ME, de superviser les activités illégales le long des routes situées à l'extérieur de la forêt. À une occasion (mi-2020), il a remarqué un camion local chargé de bois qui sortait de la forêt. Il a pris une photo ; et il s'en est suivi une altercation avec le chauffeur de camion. Les deux partis ont rapporté l'incident aux autorités. Mais Kimhong est demeuré perplexe quand les agents de police refusèrent d'enregistrer sa plainte et de rédiger un rapport. En fait, le bûcheron était apparenté au chef de police de la région ; ces deux derniers portèrent plainte contre Kimhong. Comme la police cherchait à l'arrêter depuis septembre 2020, Kimhong dut fuir de chez lui ; et il se cache depuis. Il a été la cible de menace de mort et la victime de différents actes de harcèlement. Il est un fermier ordinaire, un villageois local, qui exerce seulement son droit de rapporter un crime et de protéger la nature.

En ce moment, dans l'environnement politique et culturel du Cambodge, il semble que la manière de faire appliquer la loi dépend largement de qui peut en tirer profit, et de la manière dont les personnes au pouvoir peuvent maintenir des gains économiques dont ils profitent déjà. Pour ceux qui sont ciblés, la loi n'est qu'un marteau ou un autre outil que les autorités utilisent contre ceux et celles qui leur rendent la vie difficile. C'est ce qu'expriment les commentaires de Kimhong : « Les autorités reçoivent des pots-de-vin de la part des exploitants illégaux. Quand nous dérangeons ces exploitants illégaux, les autorités s'en prennent à nous ».

Le fait que M. Chut Wutty, Mme Lon Kunthea et M. Kimhong soient des citoyens ordinaires n'est pas sans signification ; soldat, enseignante et fermier, ils représentent le citoyen ordinaire. On les taxe d'« activistes » contre le développement parce qu'ils ont choisi d'exprimer leur amour envers la nature et leur pays, même si cela les conduit à s'opposer au pouvoir en place. L'attachement [à leur pays] les a menés à entrer en collision avec ceux qui profitent du pouvoir politique et de gains économiques illégaux, même au prix de la destruction de systèmes écologiques et des droits des pauvres. C'est une vieille histoire, mais elle est encore bien vivante dans le Royaume du Cambodge. En fait, il y a ici un adage qui dit : « qu'est-ce que la loi ? C'est ce que proclame ce qu'elle est la personne au pouvoir ».

Quelles sont donc les approches à long terme qui peuvent aider à faire advenir une société plus juste et plus respectueuse ? Dans un système juste et équitable, ce serait :

- a) Éduquer les jeunes sur la nécessité de respecter les autres, surtout les plus vulnérables, et aussi la nature. Intégrer des programmes dans les institutions éducatives qui cultivent la générosité, le sens du sacrifice et le service aux autres.
- b) Encourager une culture de dialogue sans entraves, une volonté d'écoute des autres, de compromis, de recherche de buts communs bénéfiques à tous. Nous ne pouvons pas être égoïstes et mettre l'accent seulement sur notre enrichissement personnel. En fait, nous devrions reconnaître l'engagement social et rendre hommage à ceux et celles qui agissent par amour des personnes marginalisées.
- c) Fortifier les communautés locales, leur donner plus de possibilités, les laisser gérer leurs ressources naturelles locales et l'exploitation de leurs ressources.
- d) Nous sommes toujours des êtres en évolution ; nous sommes des communautés en marche. Mais il y a des événements au niveau existentiel qui se présentent à nous, comme l'urgence climatique et l'extinction de masse. Si nous voulons survivre et même prospérer en tant que communauté des nations, il est impératif que nous trouvions une manière de vivre en harmonie, de sortir de nous-mêmes, de s'appuyer les uns les autres, de respecter les droits de l'autre, humain ou autre.

Original en anglais
Traduction Christine Gautier



L'organisation en tant que défenseur des droits de l'homme

Julie Edwards

PDG - Services sociaux des Jésuites, Australie

Quand on réfléchit aux défenseurs des droits de l'homme, la tendance est de penser à ces individus courageux qui risquent leur sécurité personnelle, et même leur vie, pour défendre les droits des autres. Dans cet article, j'avance que les organisations peuvent aussi jouer un rôle clé dans la défense des droits de la personne humaine et de l'environnement. Je le fais à titre de dirigeante d'une organisation jésuite de changements sociaux qui a vu le pouvoir d'une organisation exprimer son identité jésuite à travers son travail quotidien d'accompagnement de personnes qui vivent aux marges et luttent pour une justice sociale et environnementale.

Mon propre contexte élargi, la conférence jésuite de l'Asie Pacifique, est le plus diversifié de toutes les conférences de la Compagnie de Jésus, et ce dans les sphères politique, culturelle, économique et religieuse. Elle abrite, par exemple, des démocraties stables et des systèmes politiques communistes jusqu'à des pays actuellement traversés par des soulèvements politiques, des pays capitalistes jusqu'à celles contrôlées par l'état, des pays avec de fortes allégeances religieuses (musulmane, chrétienne, bouddhiste et autres) jusqu'à des états ouvertement laïques. Toutes ces conditions diverses influencent les différentes manières que les défenseurs des droits de l'homme, des communautés, et de l'environnement utilisent pour faire avancer leurs causes. Il est aussi évident que cette grande diversité d'actions suscite, dans les différents pays, des réactions tout aussi diverses, allant de la tolérance, et parfois l'appréciation, à la perception d'une expression valide d'une citoyenneté compatible avec les principes démocratiques, jusqu'à la suppression d'un tel activisme y compris la violence envers les protecteurs des droits, et même le meurtre des défenseurs des droits de la personne.

Plus près de chez moi, l'Australie, comme dans tous les pays du monde, comporte ses propres injustices qui ont besoin d'être corrigées; je vais en décrire quelques-unes un peu plus loin. Nous opérons au sein d'un système démocratique qui respecte la règle de droit. Et en tant que tel, il existe une panoplie de mécanismes formels d'actions qui sont à la portée des défenseurs des droits de la personne. Et pourtant, la présence d'une injustice structurelle les lois et les politiques injustes signifient que les militants de la justice sociale et environnementale sont souvent obligés à agir en dehors de ces voies pour accomplir leurs objectifs.

Bien que l'Australie soit un pays prospère, il est un fait que notre prospérité actuelle repose sur la dépossession des Aborigènes d'Australie qui sont reconnus comme étant la plus ancienne culture vivante du monde. À notre grande honte, ils sont surreprésentés dans la

plupart de nos indicateurs de risques et de désavantages. *Jesuit Social Services*, une organisation australienne pour le changement social, confronte cette réalité au quotidien. Nous sommes résolus à être dans une relation enracinée avec les personnes qui vivent aux marges de notre société et à influencer les cœurs, les esprits, les structures et les systèmes injustes pour avancer vers l'amour et la justice. Cet engagement que nous avons d'entrer en relation avec des personnes qui sont dans le système de justice criminelle, où nous rencontrons la réalité choquante des Aborigènes d'Australie qui, quoiqu'ils constituent seulement 3 % de la population, compose 30 % de la population carcérale ; et que les jeunes autochtones de 10 à 17 ans représentent 50 % des jeunes incarcérés alors qu'ils composent à peine 5 % de la population générale.

Au-delà du système carcéral, de nombreux indicateurs de santé et de bien-être témoignent du désavantage des Autochtones, comme une espérance de vie plus courte, des taux de mortalité infantile plus élevés, une moins bonne santé et des niveaux d'éducation et d'emploi inférieurs à ceux du reste de la population. L'histoire de la dépossession des peuples autochtones n'est pas qu'une caractéristique du passé.

Un rapport récent produit par l'Université RMIT d'Australie¹ (*Premiers Peuples et les questions de justice agraire en Australie, 2021*) souligne que l'absence de protections adéquates tant de la part des lois australiennes que des affaires internationales et des dispositions sur les droits de la personne signifie que les populations aborigènes à travers le pays doivent continuer à plaider pour obtenir le respect de leurs droits pour une justice agraire. Le rapport détaille un nombre d'exemples actuels où l'activité minière et les compagnies de l'industrie extractive impactent négativement la population autochtone, en directe violation avec les principes et normes non contraignantes auxquels ces compagnies ont acquiescé. Le cas récent de Rio Tinto est un exemple tristement célèbre d'une compagnie qui s'est moquée de sa responsabilité de respecter les voix des propriétaires traditionnels et de protéger les sites sacrés, ce qui a entraîné la destruction des cavernes de Juukan en Australie occidentale.

Ces exemples d'injustices permettent de constater que les défenseurs des droits de la personne de ce pays, et au-delà, se trouvent engagés dans une panoplie de questions qui affectent directement les gens, les communautés et l'environnement naturel. Selon les circonstances, leurs activités de plaidoyer se concentrent sur la résolution des lacunes juridiques et réglementaires jusqu'à la mobilisation communautaire, à l'organisation, à l'action directe et à la désobéissance civile.

À travers le large éventail des contextes et des circonstances dans lequel se trouvent les membres du réseau jésuite, ceux-ci sont bien placés pour défendre activement les droits des personnes, des lieux et de la planète, soit directement ou en appuyant les citoyens ou les groupes communautaires dans leurs efforts. Cette capacité prend racine dans l'orientation fondamentale de l'héritage jésuite même, dans lequel on peut puiser pour soutenir de telles

¹ Emmanouil, N., & Unger, C. (2021). *First Peoples and Land Justice Issues in Australia, Addressing Deficits in Corporate Accountability*. RMIT University. Melbourne.

activités. Cette orientation prend sa source avec Ignace et on peut suivre sa trace à travers les siècles jusqu'au temps présent avec la vie et le travail des jésuites et de leurs collègues. Cela est mis en évidence lorsque leur activisme démontre tout d'abord qu'ils sont enracinés dans la relation avec ceux et celles qui sont marginalisés ; puis, à partir de là, ils prennent une mesure réaliste de la situation, ils sont rigoureux intellectuellement dans leur analyse de la situation et, à partir de ces fondations, ils choisissent d'agir pour remédier à l'injustice.

Au-delà de l'orientation fondamentale des jésuites pour appuyer cette activité, il existe d'autres facteurs qui contribuent au potentiel de la Compagnie pour intervenir afin de créer un monde plus juste. La capacité et l'habileté de la Compagnie sont aujourd'hui grandement augmentées par la contribution de milliers de collègues laïques qui font partie du réseau jésuite plus large, des partenaires dans une mission partagée. Ce vaste réseau jésuite a un engagement important et large dans le monde – de l'immersion dans des communautés sur le terrain jusqu'à la présence dans les structures de pouvoir ou l'accès au centre de pouvoir. La capacité de ce réseau est encore augmentée par le fait qu'il s'étend sur de multiples régions géographiques qui comprennent des douzaines de pays. Ainsi, ces facteurs, combinés avec l'orientation fondamentale de la Compagnie envers la justice sociale, offrent à ceux qui se trouvent dans le réseau jésuite une puissante plateforme pour agir. Alors même qu'il y a de magnifiques exemples d'individus et surtout d'organisations particulières qui remplissent leur rôle, je considère que ce potentiel n'a pas encore été pleinement réalisé.

En reconnaissant le fossé qui existe entre la promesse et la réalité, j'ai voulu contribuer aux efforts de ceux et celles qui font partie du réseau jésuite afin de réaliser ce potentiel. Ma propre analyse de cette situation m'a conduite à conclure qu'un facteur limite la capacité de la Compagnie à agir dans le rôle de défenseur des droits de la personne, et c'est l'absence d'institutions sociales robustes capables d'inspirer, d'appuyer et de soutenir les efforts de plaidoyer de leurs membres à agir en accord avec leurs objectifs.

Ce sentiment résonne avec la déclaration du Pape François² dans son nouveau livre, « Let us Dream » (2020). Réfléchissant sur la pandémie de covid-19, à ses impacts sur toutes les populations et particulièrement sur les plus marginalisées ainsi qu'aux réponses que nous sommes appelés à faire, il déclare :

Je vois, avant tout, le besoin pressant de renforcer nos institutions, qui sont un réservoir vital d'énergie morale et d'amour civique (p.46).

Promouvoir le besoin d'avoir de fortes institutions ne minimise pas le rôle important joué par les individus et les mouvements sociaux dans la lutte pour la justice. Tous sont nécessaires. Cela n'empêche pas la contribution que les organisations peuvent faire pour appuyer des individus et des mouvements sociaux. Mais en conformité avec le principe de subsidiarité, lequel soutient que les décisions et les actions doivent être prises au niveau le plus efficace et approprié (pas toujours au niveau le plus petit ou le plus bas), les institutions ont un rôle important à jouer. La Compagnie de Jésus est elle-même une institution au sein d'une institution plus large de l'Église catholique et cela a favorisé une gamme d'entités robustes et

² Pape François (2020). *Let us dream*. Simon & Schuster.

influentes, particulièrement dans le domaine de l'éducation. Cela me frappe que l'expertise de la Compagnie dans l'établissement et l'administration d'institutions pourrait être mise à profit pour faire face aux injustices et aux besoins, surtout en établissant de fortes institutions dans le domaine social en tant que moyen de promotion de la justice d'une manière durable et efficace. Je soutiens les étapes récentes entreprises par la Compagnie pour faire face à des problèmes mondiaux particuliers à travers la mise en place de réseaux internationaux, qui visent à amplifier les efforts en cours, à travers les pays et les régions, pour ceux et celles qui travaillent sur des questions communes. Toutefois, ma propre perspective est que l'efficacité des réseaux dépend en grande partie de l'existence d'organisations robustes qui peuvent apporter une contribution substantielle et constante à ces réseaux et au-delà.

Pour ces raisons, je me suis senti poussé à contribuer aux efforts visant à des organisations jésuites dans le secteur social. Mon objectif était d'articuler un modèle pour assurer que de telles organisations soient imprégnées de l'identité jésuite à travers tous les aspects de leur activité, de manière qu'elles puissent assumer leur rôle de défenseurs des droits de l'homme et de la justice environnementale. Pour accomplir cela, j'ai entrepris des études qui m'ont permis de tirer profit de plusieurs années d'expérience, en tant que professionnelle du travail social et dirigeante d'une organisation jésuite pour le changement social, afin de synthétiser les intuitions qui émergent de cet exercice avec les découvertes qui ressortent de ma révision réflexive des documents ignaciens et jésuites originaux importants. Tout d'abord, ce processus m'a permis d'identifier les éléments de l'identité jésuite qui sont au centre d'une organisation engagée en action sociale. Deuxièmement, cela m'a permis d'énumérer les caractéristiques d'un cadre de procédure pertinent pour ce travail et ultimement, d'articuler un modèle qui favorise l'identité jésuite d'une organisation qui peut fidèlement incarner cet engagement dans un contexte contemporain. Ces outils peuvent aider ceux d'entre nous qui font partie du réseau jésuite, à agir en accord avec notre objectif lorsque nous sommes confrontés à l'injustice, incluant les abus environnementaux et des droits de l'homme.

Les six éléments, que j'ai identifiés qui touchent à l'identité jésuite et que j'ai appliqués à notre travail au *Jesuit Social Services*, ont façonné la manière dont nous comprenons la réalité, notre objectif et notre approche dans notre travail. Les voici : amour, unité, gratitude, solidarité, magis, discernement. Agir en accord avec ces éléments influence tous les aspects de notre activité y compris nos efforts pour défendre les droits de l'homme et de l'environnement. L'élément fondateur le plus profond, l'amour, parle à notre compréhension que Dieu est amour librement donné, le mystère d'unité au cœur de la vie, présent en toutes choses. De cela, nous comprenons l'unité de toutes choses ; que tout est interconnecté, interdépendant ; que la nature de Dieu et notre essence même est relationnelle ! Nous voyons que nous sommes tous maintenus, nourris et soutenus dans une toile de relations et que tout cela est un don. Ces éléments fondateurs nous amènent à comprendre que notre but est alors de favoriser et guérir les relations — avec soi, la famille, l'école, la communauté, le lieu de travail, l'environnement naturel et Dieu. La relation est notre essence, non pas seulement une approche que nous prenons dans notre travail. En reconnaissance de cette *unité* de toutes choses, y compris l'injustice, nous adoptons une perspective universelle.

Cette compréhension de la réalité suscite notre réponse de *gratitude* devant la reconnaissance que tout est un don à recevoir. Cela favorise une disposition à la liberté et à être disponible pour répondre à l'invitation de collaborer avec Dieu dans l'oeuvre d'amour, de la guérison et de la réconciliation.

Notre objectif prend vie et se concrétise à travers notre manière de procéder, laquelle incorpore trois domaines interreliés, soit l'esprit humain (qui réfère à notre manière d'être, soit *contemplatifs en action*), notre pratique (qui réfère à notre manière de travailler, soit *faire et influencer*) et nos processus d'affaires (qui réfèrent à notre manière d'opérer, soit *soutenir et servir*). Les éléments d'*amour, d'unité et de gratitude* sont le fondement de notre approche de *solidarité*, et nous l'exprimons à travers les gens, les lieux et la planète.

En mettant en oeuvre notre objectif organisationnel, notre principe directeur est le magis – choisir l'option qui est la plus aimante, la plus efficace et qui exerce le plus d'influence, répond au plus grand besoin, et cherche toujours le plus grand bien. Pour y parvenir, nous marions notre orientation envers le magis avec le processus de discernement dans une dynamique continue qui imprègne toute l'activité, favorise notre capacité à être libre et disponible pour vivre notre objectif.

Ces six éléments devraient être évidents dans toutes les actions de promotion de la justice au sein de la tradition jésuite. Afin que de telles actions soient durables et efficaces, j'ai développé un modèle organisationnel qui énumère les interrelations entre les six éléments et comment ils sont mis en oeuvre à travers nos gens et notre travail et à travers les processus qui soutiennent notre travail. Ce modèle organique d'identité organisationnelle témoigne de la relation dynamique entre l'héritage et les membres de l'organisation, donnant vie aux deux. En appliquant ce modèle, mon expérience a démontré que quand une organisation opère de manière qui exprime son identité jésuite, elle devient capable d'assumer le rôle de défenseur des droits de l'homme.

Une organisation peut apporter à cette tâche une force institutionnelle, y compris la capacité de favoriser l'esprit humain de ses membres – en les appuyant pour qu'ils s'éloignent d'une approche axée sur l'ego, nourrissant leur cœur vocationnel, et pour travailler en équipe et fonctionner comme des *contemplatifs en action*. Une organisation peut développer une façon de faire et d'influencer dans le monde qui est cohérente avec son héritage. Elle peut apporter une habileté à entreprendre des analyses sociales rigoureuses comme fondement pour mettre en place des interventions efficaces. Une organisation a la capacité à mettre en place une panoplie exhaustive d'initiatives allant de l'accompagnement des personnes en besoin jusqu'à la mise en place d'un large éventail d'activités pour défendre les droits de l'homme et les droits environnementaux. De plus, ces activités se nourrissent l'une l'autre, assurant que chacune est fondée sur la réalité des gens et est appuyée par les faits. Une organisation doit s'assurer que ces procédés d'affaires *servent et appuient* la mission, intégrant les procédures dans toutes les activités pour assurer la sécurité de toutes les personnes engagées et la qualité de ses interventions.

En réfléchissant sur les injustices rencontrées en Australie, dans la région d'Asie Pacifique et au-delà, les militants individuels, les organisations de changement social, les réseaux et les

mouvements sociaux ont tous un rôle à jouer dans la défense des droits de l'homme et de l'environnement, selon les circonstances. Bien que je crois que ceux et celles qui sont dans le réseau jésuite peuvent contribuer à tous ces niveaux, je suggère que dans le contexte actuel il existe un besoin particulier pour nous de renforcer les organisations du secteur social d'une façon qui n'a pas encore été faite. Comme le Pape François l'a mentionné, les institutions peuvent agir comme des « réservoirs vitaux d'énergie morale et d'amour civique ». Notre temps nous appelle à cela. C'est mon point de vue que ceux et celles qui font partie du réseau jésuite sont bien placés pour relever ce défi.

Original en anglais
Traduction Christine Gautier



Défendre les droits des migrants à cœur ouvert

Helena Maleno

Défenseur des Droits de l'Homme, Espagne

Lorsque l'on m'a demandé d'écrire cet article, j'ai eu l'intention de le faire à cœur ouvert. Alors a émergé le souvenir des portes des maisons du quartier qui m'a vu grandir.

Je suis issue d'une famille de travailleurs, honnêtes et très humbles ; d'un quartier aux portes des maisons toujours ouvertes. On manquait peut-être de biens matériels, mais nous étions fiers de posséder d'autres richesses. La maison de ma grand-mère avait deux entrées ; parfois, les deux restaient grand ouvertes. Celle de la cour n'était jamais fermée.

Les voisines allaient et venaient de maison en maison, dans un pèlerinage de visites, chargées de tomates pour les unes, de haricots pour les autres ; beaucoup d'entre elles venaient demander un petit prêt d'argent ou bien qu'on garde leurs enfants le temps d'aller travailler aux champs. C'est ainsi que nous partageons le peu que nous avons, sans faire d'histoires, sans rien demander en échange.

Dans mon quartier, il n'y avait pas d'église, elle a été bâtie quand j'étais déjà grande. Ma voisine Loreto avait fait don d'un petit magasin pour construire une église paroissiale. La porte du magasin, elle aussi, restait toujours ouverte.

Ma grand-mère avait l'habitude de partager le peu que nous avons avec quiconque en avait besoin : notre famille, les voisines, mais aussi des personnes de passage qu'elle ne connaissait pas. Parfois, en rentrant de l'école, je trouvais dans mon assiette une ration bien diminuée ; elle m'expliquait alors qu'une personne qui avait plus faim que moi avait frappé à la porte. Petit, on n'est pas conscient de la manière dont la graine de la solidarité est semée dans notre cœur. Mon arrière-grand-mère, ma grand-mère et ma mère l'ont semée, et elles l'ont bien arrosée. Elles ont veillé à ne pas la laisser s'assécher et à ce que moi aussi je recueille des graines pour les donner à mes deux enfants. J'ai donc grandi en assumant que le plus naturel était de partager et d'aimer son prochain. La vie, la plus pauvre –et en ce qui me concerne, la plus digne qu'elles aient pu me donner– s'est toujours enracinée dans la solidarité.

La spiritualité a aussi été présente dans mon enfance. Il est vrai que ma famille se montrait critique envers l'Église qui avait oublié les marginalisés. Cette Église-là, celle des privilégiés, ne nous représentait pas, elle était invisible à nos yeux. En revanche, dans nos vies, il y avait bien quelques saints.

L'un d'entre eux était le frère Léopold d'Alpandei : c'était un frère mendiant qui avait consacré sa vie à offrir soutien et compréhension aux pauvres des rues de Grenade. Il y avait

aussi la dévotion aux âmes du purgatoire : ma grand-mère allait leur rendre visite auprès de leur modeste autel pour prier et leur demander des petits miracles. Elle n'était pas femme à demander de grandes choses. Nous avions aussi les pèlerinages annuels au *Santo Cristo de la Luz* (Saint Christ de la Lumière), dans un village voisin. Quand je regarde en arrière, je me rends compte que cette spiritualité nous conduisait inexorablement vers la solidarité et l'amour.

Sans doute vous demandez-vous pourquoi je vous raconte tout cela. J'ai ressenti le besoin de partager avec vous cette petite introduction afin de commencer par le début. Un début pourtant qui ne commence pas avec ma naissance, mais qui découle de mes ancêtres et de leur héritage. À partir de cette enfance, si lointaine aujourd'hui mais toujours aussi présente, j'ai grandi soutenue par des croyances et des valeurs qui ne m'ont jamais quittée. Elles ne sont pas le fruit d'une réflexion élaborée; ce que je crois ne vient pas non plus des études ni d'un esprit rationnel. Non, c'est comme si un arbre avait poussé de ces graines au plus profond de mon être, un arbre dont la ramure s'étend dans chaque partie de mon corps.

J'ai toujours laissé les portes ouvertes, partout où je me suis trouvée ; la vie s'y est alors engouffrée et avec elle, d'autres personnes qui, comme le disait ma grand-mère, avaient besoin de quelque chose que je pouvais leur donner. Ni plus ni moins.

Lorsque quelqu'un me demande depuis combien de temps je fais ce que fais, je réponds que depuis toujours, depuis avant ma naissance.

Ainsi, face au juge qui me questionnait dans la perspective d'une détention provisoire et, plus tard, d'une prison à vie, les réponses sortaient sans encombre. « Madame, pourquoi tout le monde possède votre numéro de téléphone ? », demandait-il. Et moi, je lui répondais : « Je ne sais pas, monsieur le juge, cela a pris de l'ampleur, des personnes l'ont donné à d'autres et ainsi de suite ; beaucoup de monde me suit sur les réseaux sociaux. Ça s'est fait naturellement ».

Pendant qu'il m'interrogeait, moi je le regardais en caressant une photo de ma maman que j'avais laissée dans mon sac à main, resté vide dans la perspective de mon prochain emprisonnement.

Mais jusqu'à maintenant au moment-même où je vous écris ces quelques lignes, je ne suis pas allée en prison, ni ce jour-là ni le jour suivant. Et si je suis libre, c'est parce que des milliers de personnes ont ouvert à leur tour leurs portes en grand pour laisser sortir la solidarité et pour me protéger. Sacré bouclier rempli d'amour et d'engagement.

Mais, pardonnez-moi, vous ne devez pas comprendre grand-chose. Il vous manque une partie du contexte. Sans doute vous demandez-vous comment cette petite fille dont je parlais au début s'est retrouvée, quelques années plus tard, devant le juge.

En fait, c'est compliqué. Moi-même j'ai du mal à l'expliquer clairement parce que la criminalisation a débarqué dans ma vie tel un tsunami.

Je vivais au Maroc depuis 20 ans. Je travaillais comme chercheuse en sciences sociales tout en œuvrant en faveur de la défense des droits. J'ai d'abord découvert les forêts où vivaient les personnes migrantes. Puis, j'ai connu leurs communautés et, avec elles, la violence de la frontière.

J'ai également rencontré des personnes qui partageaient leurs espaces, qui se battaient pour atténuer toute cette violence et cette mort ; certaines d'entre elles faisaient aussi partie de l'Église.

Là encore, j'ai laissé mes portes ouvertes, comme toujours. Nous avons mis sur pied une petite association pour encourager le travail de solidarité et de soutien mutuel qui naissait des communautés elles-mêmes des personnes en mouvement.

Nous avons été témoins de la façon dont les droits les plus fondamentaux leur étaient refusés, de la façon dont on criminalisait ces personnes pour la seule raison qu'ils désiraient trouver une vie meilleure.

Nous avons vu beaucoup de choses, beaucoup de morts aussi. J'ai commencé à mesurer l'impact de la nécropolitique, une notion que j'avais étudiée chez certains penseurs notamment Achille Mbembe. Comment est-ce possible que laisser mourir et faire mourir soient un business pour certaines entreprises ? Dans le cas de la frontière sur laquelle j'habite, c'est la grande affaire des entreprises d'armement européennes.

En 2007, j'ai reçu le premier coup de fil d'une personne qui appelait au secours depuis la mer.

C'était un pur hasard. Cette personne nous connaissait parce qu'on l'avait accompagnée à l'hôpital. En cherchant les numéros des secours nous avons découvert, pour la première fois, l'existence d'un service de sauvetage en Espagne et au Maroc dont la mission était de sauver des vies en mer.

Pendant cette première nuit d'angoisse, j'ai espéré ne plus jamais revivre quelque chose de semblable, que personne d'autre ne m'appelle au secours depuis la mer.

Mais tandis que j'écris cette brève histoire de ma vie pour vous, je reçois constamment des appels de familles et de personnes qui sont dans la mer. Parce qu'aujourd'hui même il y a quatre embarcations de fortune avec plus de deux cents personnes à bord qui ont besoin d'être secourues pour sauver leurs vies. Ces dernières quatorze années, les appels n'ont cessé de se multiplier, ils font partie de mon quotidien, chaque jour.

J'ai vu beaucoup de corps sans vie, des corps sans nom.

À la frontière, non seulement on nie la vie, on va jusqu'à nier le droit à mourir. Parce que si les morts des frontières n'existent pas, alors leurs responsables non plus. Ainsi, les politiques de contrôle migratoire peuvent continuer à tuer impunément.

Pendant toutes ces années, les corps n'ont cessé d'arriver aux morgues, et les embarcations ne cessent de disparaître en mer. Ainsi, il nous a également fallu nous appliquer à donner un nom et une sépulture aux victimes. Nous avons cherché à savoir quelles ont été leurs

croyances pendant leur vie afin de permettre à ces personnes d'être enterrées selon leurs propres rites, dans la dignité.

Plongée dans une telle situation, j'ai commencé à prendre conscience des attaques. Au départ, j'ai refusé de leur laisser prendre le devant de la scène dans ma vie. Mais, un jour, il a bien fallu que je les affronte. J'ai ainsi appris que la police espagnole aux frontières enquêtait sur moi depuis 2012. De plus, j'étais surveillée et placée sur écoute téléphonique par la police marocaine et par Frontex, le corps européen des frontières. Ceci je ne l'ai pourtant découvert qu'au moment où j'ai été convoquée pour interrogatoire en 2017 auprès du Tribunal marocain.

Auparavant, en 2014, on avait tenté de m'assassiner lors d'attaques racistes perpétrées dans un quartier de Tanger sous le regard indifférent de la police marocaine. De cette agression, je garde la trace des coups et le souvenir de la violence sexuelle. Mais j'en suis sortie vivante.

Ces années m'ont également permis d'apprendre autre chose : nous, les femmes, on nous attaque différemment. À travers le corps et le sexe, mais aussi en s'en prenant à nos enfants.

Je ne suis pas sûre de vous avoir dit que j'ai le grand privilège de partager ce chemin de vie avec deux personnes extraordinaires, mon fils Ernesto et ma fille Kitu.

La diffamation, les menaces, le harcèlement, via les réseaux sociaux et d'autres moyens, n'ont cessé d'augmenter depuis 2014 jusqu'à mon interpellation en 2017. J'ai alors pris la mesure de l'incroyable persécution dont j'étais l'objet. Cinq années d'écoutes téléphoniques de la part de la police de divers pays qui avaient enquêté sur moi de manière exhaustive.

Avant d'arriver au Tribunal marocain, ces soi-disant dossiers criminels préparés par la police espagnole contre moi, avaient d'abord été déposés auprès du Tribunal espagnol (*Audiencia Nacional*), mais le procureur leur avait dit que ce que je faisais à la frontière ne constituait pas un délit. Malgré cela, ignorant la justice espagnole, la police aux frontières avait envoyé les dossiers au Tribunal du Maroc, ce pays qui est devenu ma maison pendant ces dernières années.

Au moment de ma convocation au Tribunal marocain, j'étais encore en possession de mon passeport et il m'était encore possible de fuir et de tout laisser derrière moi. Avant de prendre une décision, je suis allée me recueillir devant le petit autel de mes ancêtres, et j'ai dit à ma maman et à ma grand-mère que je ne pouvais le faire. M'en aller, sans plus, n'était pas une option. Non seulement pour moi, mais aussi parce que cette affaire pouvait devenir un exemple et créer un précédent judiciaire dans la persécution d'autres défenseurs des droits.

Il n'y avait pas d'autre choix que de laisser les portes ouvertes, même face à ceux qui voulaient me condamner à perpétuité.

J'ai déposé à trois reprises auprès du grand Tribunal de délits criminels de Tanger. J'ai lu les dossiers élaborés par la police espagnole : ils s'ouvraient par une liste de mes rapports sexuels avec des hommes et des femmes. Ces pages traduisaient clairement leur volonté de m'enlever toute légitimité en tant que défenseur et en tant que femme, allant jusqu'à toucher ma vie personnelle et sentimentale. Ces affirmations sur moi étaient misogynes, et incitaient à penser

qu'une « femme de mauvaise vie » est toujours plus encline à commettre des délits. Pendant ma déposition, j'observais les boîtes contenant les transcriptions des écoutes téléphoniques dont j'avais été l'objet pendant toutes ces années. Elles étaient là, dans le bureau du juge ; et il y en avait plus que deux ou trois...

Je songeais constamment à ma maman, à tout ce que nous avons échangé au téléphone pendant ces années : ça aussi, les hommes qui me traquaient l'avaient écouté. J'ai ressenti une profonde tristesse, mais aussi une rage que j'ai toujours tenté de contenir.

Mais je ne vous ai pas encore dit ce qu'ils me reprochaient : j'encourageais la migration irrégulière et la traite d'êtres humains. L'accusation était fondée sur mes appels aux services de secours des différents pays lorsque les embarcations des migrants se trouvaient en danger en pleine mer. Cela dit, dans ce dossier fabriqué par la police espagnole, il était écrit que je faisais tout cela sans aucun but lucratif. Pensez-vous, une femme trafiquant qui ne gagne rien de ce trafic...

Mon affaire devenait ainsi quelque peu paradigmatique, une persécution transnationale dans laquelle les instances européennes avaient progressé dans la criminalisation de la solidarité. Mettre au même niveau le trafic de migrants et l'aide aux personnes en situation de détresse en mer était sans doute une grande avancée. C'est la raison pour laquelle il fallait que je reste et que je combatte pour protéger mes autres collègues qui se battent chaque jour en faveur des droits des hommes et des femmes.

Je dois vous dire que nous avons gagné la procédure judiciaire. J'étais très contente ; c'était en 2019. Le Tribunal du Maroc a établi lui aussi que ce que je faisais n'était en aucun cas un délit. J'ai alors imaginé que j'allais pouvoir me reposer, mais les organisations internationales qui protègent ceux qui défendent les droits des autres m'ont prévenue : on n'allait certainement pas me laisser tranquille. J'avais touché à des mécanismes politiques et économiques très puissants.

Et ils n'avaient pas tort : les alertes policières liées à mon passeport n'ont pas disparu malgré mon absolution. Les menaces ont continué. On s'est même introduit chez moi par effraction, quatre fois, pour emporter des affaires personnelles, et parmi elles, les horaires du collège et des activités de ma jeune fille. Je ne vais pas vous mentir : dans ces moments-là on a peur pour les personnes qu'on aime.

En janvier dernier, quand je voulais regagner mon domicile au Maroc, j'ai été arrêtée et déportée. Je n'ai pas pu retrouver ma fille, j'ai dû la faire sortir du pays précipitamment car nous craignons pour sa vie. De fait, aujourd'hui encore je n'ai pu récupérer aucun objet de ma maison, de mes affaires personnelles. Ils m'ont exilée.

Mais, comme je vous le racontais tout à l'heure, je continue à faire ce pourquoi j'ai été criminalisée. Lorsque quelqu'un me demande : « Cela en valait-il la peine ? », je me rappelle une phrase de ma maman, une expression typique d'Almería, de ma terre, et je réponds : « Cela ne me pèse pas ». Je garde les cicatrices laissées par la violence ; certaines sont intérieures, d'autres se voient sur ma peau. Mais, malgré tout, je marche légère. Peut-être parce que, sur mon chemin, d'autres mains me soutiennent. Peut-être parce que ce chemin a

été foulé par d'autres pieds qui l'ont parcouru avant moi. Je ne sais pas, peut-être que les fruits de la graine jadis semée en moi sont déjà en train de naître sur les branches.

Original en espagnol
Traduction Beatriz Muñoz Estrada-Maurin



Le bar de l'humanité

Matteo Pasanisi

Etudiant de l'ONG FUCID de l'Université Jésuite de Namur, Belgique

J'ai eu l'occasion avec onze autres participant·e·s, de partir le 25 janvier 2020 à Nice, pour un voyage de sensibilisation aux réalités et politiques migratoires à la frontière franco-italienne. Durant la semaine passée dans cette région, nous avons rencontré plusieurs militant·e·s engagé·e·s quotidiennement sur différents aspects de la migration : de l'observation des opérations de la police aux frontières (PAF), à l'organisation de manifestations et d'événements visant à sensibiliser l'opinion publique. Parmi les différentes associations rencontrées, figurent des ONG telles qu'Amnesty International ou encore l'Anafé (Association nationale d'assistance aux frontières pour les étrangers), des associations citoyennes plus petites comme la Roya Citoyenne, et des groupements alternatifs à l'instar du collectif anarchiste Kesha Niya¹. Le jeudi 3 février 2020, nous nous sommes déplacé·e·s à Vintimille, la première ville italienne après la frontière française. Nous y avons, entre autres, été accueillis par Delia, une femme qui, à travers l'accueil proposé dans son bar le «Hobbit Bar», s'engage chaque jour dans l'aide aux migrant·e·s de passage ou non à Vintimille. Elle nous a fait l'honneur de partager avec nous son témoignage et sa propre histoire, dont je m'apprête à mon tour à vous faire part. Ce que je raconte ici n'est pas un conte de fées. Cela ne parle pas d'une princesse détenue par un dragon, qui attend son preux chevalier. Au contraire, mon récit parle de la réalité, de la vie quotidienne, du courage, de la détermination et de la force d'une femme inspirante, et d'une valeur qui, malheureusement, semble devenir de plus en plus rare : l'humanité. Delia est la propriétaire du «Hobbit Bar» qui se situe à Vintimille (Ventimiglia), la dernière ville italienne avant la frontière française. C'est une ville comme les autres, si ce n'est par sa position géographique qui en a fait, au fil des années, une escale pour tant d'âmes profondément blessées : les migrant·e·s. L'urgence humanitaire à Vintimille a débuté en 2015, lorsque la France décida de sortir officiellement de l'espace Schengen², en fermant ses frontières, empêchant ainsi l'entrée sur son territoire de milliers d'individus en quête d'une vie digne. Durant les deux années qui ont suivi, Vintimille a accueilli un millier de personnes qui transitaient quotidiennement par ce village. Des solutions temporaires ont été proposées comme des hébergements d'urgence et des camps humanitaires. Une église a

¹ « Pas de problème » en dialecte kurde.

² L'espace Schengen est une zone de libre circulation où les contrôles aux frontières ont été supprimés pour tous les voyageurs [...] Dans la pratique, à l'intérieur de cette zone, les citoyens de l'UE et des pays tiers peuvent se déplacer librement sans être soumis aux contrôles aux frontières internationales.

même été utilisée comme abri pour les migrant e s. Beaucoup d'habitants se sont engagés quotidiennement pour essayer d'aider au maximum ces personnes.

Comme trop souvent, les autorités ne se sont pas montrées préparées et réactives comme elles devraient l'être. En peu de temps, Vintimille est devenue un lieu habité par la haine, la peur et l'ignorance, alimentées par le malaise, le manque d'hygiène et la vue quotidienne des effets néfastes d'un système qui pousse à l'individualisme, au consumérisme et au repli sur soi. Prendre conscience de la situation est une chose, mais faire face à cette réalité en est une autre. Beaucoup de commerçants ont décidé de fermer leurs portes aux migrant e s. «Les noirs ne peuvent pas rentrer ici». Je ne sais pas pour vous, mais personnellement, cela me rappelle quelque chose. De plus, un arrêté du maire interdisait quiconque de nourrir les réfugié e s dans les lieux publics. Vous voyez ce panneau: «Ne pas nourrir les pigeons», c'est la même chose. Dans ce climat d'hostilité et déshumanisé, Delia a décidé de prendre une position ferme, déterminée, désarmante et en cohérence avec son naturel et sa simplicité : elle choisit de tendre la main aux personnes en difficulté en leur offrant un café, un peu d'eau et en leur permettant d'utiliser la salle de bain de son restaurant. Petit à petit, les migrant e s ont commencé à lui faire confiance, se sentant accueillis et compris. L'épisode phare s'est produit le 14 août 2016, une journée torride sans un souffle de vent. Beaucoup de femmes et d'enfants, cherchant un abri contre la chaleur, étaient devant le « Hobbit Bar », celui-ci étant ombragé le matin. Le bar étant vide, Delia est sortie dans la rue, invitant tout le monde à entrer, leur offrant ce qu'elle avait cuisiné et les accueillant comme on le ferait pour des êtres qui nous sont chers. C'est à ce moment que le « Hobbit Bar » est devenu le bar de l'accueil, de l'aide, de l'humanité. L'humble propriétaire a essayé de faire son maximum pour aider : elle a commencé à récolter des vêtements, des chaussures, des couches, des biens de première nécessité et a demandé de l'aide à sa famille et son entourage. Malheureusement, elle était inconnue et n'a reçu d'aide ni de l'État, ni des associations ou des organisations. Mais grâce à l'intervention de quelques journalistes qui passaient par là et qui ont décidé de raconter son histoire par le biais d'une interview diffusée sur la Rai3, les choses ont alors commencé à changer. Certains appelleraient ça la divine providence, d'autres le karma ou encore, le destin. À chacun son explication. Le fait est que les organisations locales ont entendu son histoire et ont commencé à collaborer avec elle en essayant d'aider autant que possible. Le « Hobbit Bar » recommença alors à se remplir de gens, de générosité et d'amour. Delia a doucement changé ses habitudes pour s'adapter à sa nouvelle clientèle, remplaçant piadina, sandwichs fourrés et lasagnes par des œufs durs, des simples tranches de pain et des produits végétariens. Tous vendus à des prix très abordables, « offre, spéculation et gain » ne faisant pas partie du vocabulaire du « Hobbit Bar ».

Pourtant, les problèmes d'intimidation et la violence n'ont pas tardé à arriver. Pendant plus d'un an, Delia a reçu chaque jour la visite de la police, des gendarmes, de la garde des finances³ ou encore des pompiers, cherchant tous la moindre excuse pour lui mettre des bâtons dans les roues. Le summum fut atteint lorsqu'un jour, huit NAS (Commandement de la police sanitaire italienne) sont venus de Milan (distance Milan - Vintimille : 285 km, il y en a un autre

³ La Guardia di Finanza est la police financière et douanière italienne. C'est un corps qui fait partie des forces armées italiennes mais dépend directement du ministre de l'Economie et des Finances.

à Gênes, qui est à 165 km) pour retourner l'établissement, sans rien trouver. Tristement, ce ne sont pas seulement les institutions qui ont montré leur pire visage mais aussi, et surtout, les citoyens. Plus d'une fois en effet, Delia a dû faire face aux ventimigliesi qui essayaient de les intimider, elle et les migrants, en entrant dans le bar et en criant: «Negro, sors dans la rue que je te renvoie dans ton pays à coups de pied!» S'ajoutent les insultes à répétition jusqu'au crachat au visage. Aucune retenue, dignité, respect, ni éducation.

Des Histoires, Des Trajectoires Qui Marquent

Par chance, il y a aussi les histoires aux fins heureuses. Comme celle de cet enfant arrivé en Italie, essayant de rejoindre sa sœur qui habitait à Paris. Un voyage long et difficile. Étant dans l'impossibilité de donner des nouvelles à sa sœur, celle-ci, inquiète, a lancé une alerte en publiant une photo de son frère pour demander à toute personne ayant de ses nouvelles de la contacter. Le hasard a voulu que ce petit garçon arrivé à Vintimille fut reconnu par Manuela (volontaire pour Caritas Italiana). Elle l'a littéralement enlevé et amené au bar où il fut réconforté, informé de la situation et de là, emmené chez sa sœur. Ou celle de ces deux frères, l'un majeur et l'autre mineur, qui ont affronté la Méditerranée ensemble jusqu'à Lampedusa. Pour éviter la séparation, le plus petit déclare avoir 18 ans, mais les autorités ne le croient pas et les deux frères se voient envoyés dans des centres d'accueil différents. Cependant, après de longs mois et par le fruit du hasard, eux aussi se sont retrouvés dans cette petite ville du nord de l'Italie, dans ce petit bar, offrant aux clients présents d'assister aux retrouvailles des frangins. Le plus âgé souleva son cadet du sol pour l'embrasser: les émotions transmises furent indescriptibles. Enfin, l'histoire de cette femme nigérienne emmenée d'urgence au bar afin de pouvoir recevoir de l'aide, criant de douleur et de souffrance à cause d'une blessure à la tête ainsi qu'à l'abdomen. Bien qu'elle ait son siège à quatre mètres du bar, ce fut la première et la dernière fois que la Croix-Verte y est intervenue. Quelques mois plus tard, un jour comme les autres, une dame se présente au bar, bafouille quelque chose que Delia ne comprend pas. Elle sort alors du comptoir et s'approche d'elle pour essayer de comprendre ce qu'elle dit ; à ce moment-là, la femme s'agenouille devant elle. Surprise, Delia l'invite rapidement à se lever et la femme lui dit «Merci, tu m'as sauvé la vie.» C'était, en effet, la même femme qui, deux mois plus tôt, avait été sauvée d'urgence.

Il y a aussi les épisodes traumatisants, en particulier l'histoire de cette jeune fille de dix-sept ans, passant, elle aussi, par le « Hobbit Bar ». Sa peau était recouverte de marques témoins d'une violence inouïe, difficile à imaginer. Envoyée à l'hôpital, les médecins découvrirent que ses parties génitales avaient littéralement été détruites par des violences sexuelles subies à répétition. Elle décéda quelques semaines plus tard. Le « Hobbit Bar » aurait dû fermer fin 2019. À regret, Delia avait décidé de rendre son tablier car ses maigres recettes ne lui permettaient plus de payer son loyer. Contre toute attente, la solidarité montra le bout de son nez quand un groupe de particuliers franco-italiens décida de venir au secours de l'établissement, en l'aidant financièrement à survivre, avec l'objectif de pouvoir rester ouvert jusqu'en 2020. Malgré les difficultés économiques, le « Hobbit Bar » a une règle d'or : « Femmes et enfants ne paient pas ». Les femmes parce qu'elles ont subi énormément de violences dont elles portent encore souvent les marques. Les enfants, comme le dit Delia, parce qu'ils ont déjà trop souffert pour leur âge et porteront pour toujours les cicatrices de leur

passé. Mais un jour, quand ils seront adultes et qu'ils penseront à ce qu'ils ont vécu, ils se souviendront de ces gestes de gentillesse, d'entraide et de ces sourires qu'elle leur a offerts au milieu des tourments. Selon elle, ce sont ces instants qui en feront des hommes et des femmes meilleur·e·s, humain·e·s et solidaires à leur tour.

Des responsabilités à géographie variable ?

Toujours, dans chaque région touchée par cette urgence humanitaire, il est possible d'assister à des manifestations ou à des actes de violence xénophobe par les citoyen·ne·s qui, qu'ils·elles le veuillent ou non, se retrouvent impliqué·e·s dans cette situation. Mais ils·elles n'en sont certainement pas les seuls responsables. Vintimille a été frappée par une vague migratoire à laquelle elle n'était pas « prête à faire face », ce qui a transformé la ville et plongé ses habitant·e·s dans un mélange de sentiment de peur et d'ignorance. De plus, à cause des conditions d'hygiène et sanitaires qui se dégradent de jour en jour et, sur fond de montée du populisme de droite, cette ville s'est transformée en un lieu « xénophobe ». J'ai envie de considérer les citoyen·ne·s comme des victimes, presque qu'au même titre que ces migrant·e·s, d'un État et d'un système (incarné par l'Union Européenne), qui se sont montrés et se montrent incapables ou, malheureusement, pas disposés à mettre en place des solutions efficaces et efficientes. Cette ville a été abandonnée à elle-même par les autorités, plus intéressées par le bruit médiatique généré par l'urgence et par leur profit plutôt que par la recherche d'une véritable solution. Personnellement, je crois que l'urgence migratoire est un problème qui concerne, et doit concerner, toute la Communauté Européenne et pas seulement les régions les plus affectées. Ni l'Italie, ni encore moins Vintimille ne sont capables de gérer la situation, mais l'Europe, dans sa totalité, oui. Il faudrait également avant tout, mettre à jour la convention de Genève afin qu'elle accorde le statut de demandeur·euse d'asile aussi à ceux·celles qui migrent pour des raisons non reconnues aujourd'hui, essentiellement climatiques et économiques. Il faudrait également, et surtout, mettre en œuvre des politiques d'accueil au niveau européen, en empêchant des prises de position individualistes des États, telles que celles prises par la France en réinstaurant des frontières.

L'urgence se trouve là, elle existe, elle est réelle et nous concerne tou·te·s. Elle est aussi bien visible quand on sait que Nice est un lieu de villégiature prisé pour sa beauté à seulement 40 kilomètres de Vintimille. Mais faut-il encore vouloir la voir... Cette expérience m'a beaucoup apporté, m'a beaucoup donné à réfléchir, m'a donné envie de m'engager et de la partager notamment au travers de cette courte analyse. Toucher avec mes mains Délia, traduire et écouter ces témoignages m'ont fait mal, en tant qu'Italien mais, surtout, en tant qu'être humain. Je ressens de la rage de voir comment des milliers de personnes dont personne ne se soucie sont traitées, dans l'indifférence quasi générale. Ils·elles sont méprisé·e·s, mis·es à l'écart, évité·e·s comme la peste « parce que le problème, ce sont les migrant·e·s qui nous volent notre travail », « parce que les migrant·e·s sont tou·te·s délinquants », ou tout simplement « parce que cela nous arrange ». Ci-dessus j'ai écrit : « j'ai envie de considérer les citoyen·ne·s comme des victimes, presque au même titre que ces migrant·e·s » ; je voudrais néanmoins m'arrêter sur le mot « presque » : nous, moi, toi, ma famille, ta famille, mes ami·e·s, tes ami·e·s, tous, à la différence des migrant·e·s, nous avons la liberté de passer cette frontière et de choisir de quel côté nous souhaitons vivre. Nous avons le droit et l'obligation de nous

informer, de comprendre, d'écouter les autres, de faire preuve d'empathie. L'ignorance ne peut pas être une option, ni une justification. Selon moi, notre responsabilité en pareilles circonstances est de « tendre la main » à celui celle qui est en difficulté, car « Chaque homme est coupable de tout le bien qu'il n'a pas fait »⁴. Quelqu'un, il y a quelques années, chantait « imagine qu'il n'y ait aucun pays, ce n'est pas difficile à faire, aucune cause pour laquelle tuer ou mourir, aucune religion non plus, imagine tous les gens vivre leur vie en paix... Tu peux dire que je suis un rêveur, mais je ne suis pas le seul, j'espère qu'un jour tu nous rejoindras et le monde sera uni ».

Original en français

⁴ Voltaire ; www.centodieci.it/postispirazione/fare-del-bene-citazionevoltaire



Défendre les droits de l'homme en résistant et en ré-existant face à la déshumanisation

Maria Teresa Urueña

*Responsable du plaidoyer public, Réseau des Jésuites pour les Migrants (Red Jesuita con Migrantes),
Colombie*

J'écris cet article en hommage à tous ceux et celles qui mettent leur vie en péril pour une cause. Je pense en particulier aux leaders, femmes et hommes de Putumayo, un petit département de l'Amazonie colombienne situé sur la frontière entre l'Équateur et le Pérou. Faire partie de l'Amazonie signifie avoir une biodiversité biologique et culturelle, ce qui est vital pour la planète. Être un territoire de frontière fait de lui également un espace d'exclusion et d'abandon, un espace dont les habitants demandent à l'État, depuis longtemps, de respecter ses obligations. Il a subi la violence du conflit armé et comme conséquence, 70% de sa population a été déplacée de force.

Dans cet article, je vais partager le témoignage de trois leaders et défenseurs, afin de nous faire découvrir, à travers leurs voix et leurs combats, le contexte qu'ils doivent affronter. Cela me permettra également de soumettre à la considération des lecteurs quelques idées et réflexions. Les noms de deux d'entre eux ont été modifiés pour des raisons de sécurité.

Étant enfant, j'avais connu Putumayo à travers les médias qui parlaient de ce département comme d'une zone de guerre et de mort, peuplée de guérilleros et de rebelles qui cultivaient de la drogue. Dans leurs discours, ils associaient la population civile aux acteurs armés afin de justifier sa persécution dans le cadre de la lutte contre les insurgés. Des années plus tard, quand j'ai travaillé au Service Jésuite des Réfugiés (JRS) j'ai écouté de la bouche des protagonistes, des femmes et des hommes déplacés et réfugiés, tout un tas de récits entremêlés de morceaux d'histoires; ils racontaient non seulement la douleur de la guerre mais aussi –à cause de leur sentiment de déracinement et de nostalgie peut-être– la beauté de cet endroit si énigmatique.

Les rencontres avec les leaders et leurs témoignages

C'est pour cela que je me rappelle très précisément cette journée de rencontres vécue dans la ville de Puerto Asís. J'étais heureuse de pouvoir dialoguer avec ces leaders sociaux reconnus. C'était une opportunité pour mettre un visage sur toutes ces histoires que j'avais écoutées, et

j'allais 'ressentir-penser'¹ le territoire et ses richesses, en mettant au premier plan les personnes elles-mêmes et non pas la violence. Cette rencontre m'a également permis d'approfondir les paroles de *Laudato Si'*, inspirée de saint François, dans une ville qui lui doit son nom: nous partageons notre existence avec la terre, notre sœur, et ses blessures sont les nôtres.

Dans le Putumayo, les leaders qui défendent les droits de l'homme et de l'environnement doivent faire face à des dynamiques propres au conflit armé interne, au trafic de drogue – qui n'est que l'expression de l'abandon de la population par l'État– ainsi qu'à l'exploitation pétrolière à outrance. Toutes ces dynamiques s'entremêlent et rendent plus complexe la réalité du département. Dans un tel contexte, la population civile a dû résister à différents types de violence: celle de l'État, celle des acteurs armés et celle des entreprises. Sur le chemin de ce combat, les leaders sociaux et les défenseurs ont appris que la défense de la vie et celle de l'environnement sont intimement liées; et ils ont dû aussi ré-exister² en rêvant que d'autres conditions de vie étaient possibles pour leurs communautés.

J'aimerais commencer par ma rencontre avec Victor. Je l'ai connu grâce à une fonctionnaire de la *Defensoría* (organe pour la défense du peuple). À première vue, il m'a paru un homme très radical avec qui il devait être difficile de négocier. Pourtant, cette impression avait un fondement interne: cela faisait des années qu'il exigeait de l'État une garantie des droits fondamentaux. La stratégie pour attirer l'attention du gouvernement du moment consistait à bloquer la seule voie d'accès à l'intérieur du pays pour, ainsi faisant, paralyser l'économie. À chaque nouvelle négociation se rajoutait une liste de demandes qui devenaient des promesses manquées. Cette expérience l'avait conduit à organiser des échanges avec les communautés afin de construire leur propre Projet de vie qui aurait comme fondement les droits de l'homme et la sauvegarde du territoire amazonien.

Dans cet exercice de planification territoriale on retrouvait l'histoire locale du mouvement social, avec ses victoires et ses échecs, l'un d'entre eux l'assassinat en 1998 du père Alcides Jiménez, que le Réseau Ecclésial Pan amazonien³ considère comme un martyr de l'Amazonie. Sa mort, comme celle d'autres leaders sociaux, a été une stratégie utilisée par les violents avec plusieurs objectifs qu'il vaut la peine de signaler afin de comprendre la grandeur de ces agressions et leurs conséquences. Elles servent, par exemple, d'avertissement ou bien elles sont comme une sorte de « punition exemplaire » pour les autres leaders ; par le biais de la peur ils empêchent les communautés d'exercer leurs droits individuels et collectifs et, très souvent, ils réussissent à briser d'autres processus d'organisation. J'en conclus que, malgré le

¹ Terme recueilli par le sociologue colombien, Orlando Fals Bord, de la bouche d'un pêcheur qui exprimait ainsi ce double mouvement intérieur qui consiste à utiliser la pensée et à agir avec le cœur.

² Pour beaucoup, il ne s'agit plus seulement de résister, ou bien d'affronter ou de s'opposer, il s'agit de ré-exister, en considérant et en proposant de nouveaux paradigmes pour habiter le monde. D'après le géographe brésilien Carlos Walter Porto, ré-exister fait référence au fait que des sujets comme les indigènes, les afro descendants ou d'autres collectifs, face à des situations de pouvoir asymétriques et d'exclusion de la part de la société dominante, ils doivent non seulement résister pour ne pas être annulés mais, en plus, se réinventer à partir de leurs différences.

³ <http://www.synod.va/content/sinodoamazonico/es/testimonios-de-la-amazonia/padre-alcides-jimenez--semillas-del-putumayo.html>

caractère revendicatif d'un martyr, derrière l'image du témoin héroïque se cache une concentration de violence réelle et symbolique exercée sur une personne et sur des communautés qui met en évidence le manquement de l'État dans son devoir de protéger et de veiller à ce que l'exercice d'un leadership ne devienne *la chronique d'une mort annoncée*. À mon avis, les communautés payent le prix fort lorsque l'un de leurs membres est persécuté ou assassiné. Nous n'avons pas besoin de martyrs mais de leaders qui transforment et construisent des communautés de vie.

La deuxième rencontre a été avec Marco Rivadeneira (de son vrai nom). Il m'a parlé de son amour pour l'Amazonie, de sa biodiversité, de son espoir misé sur les négociations de La Havane, du besoin de laisser derrière eux l'extractivisme pétrolier qui a pollué le territoire. Pour lui, la défense de la vie devait aller de pair avec la défense de l'environnement. En paraphrasant l'article 11 de la Constitution politique, il a affirmé avec fermeté : « *Le droit à la vie est inviolable, si on nous enlève l'eau on nous tue, car sans eau nous mourons* ».

Marco a été assassiné le 19 mars 2020, en pleine réunion avec des paysans, à cause de sa promotion du Programme de substitution des cultures illégales établi lors de l'Accord de Paix avec les FARC. Dans la lutte contre la drogue, les paysans sont le maillon faible de la chaîne globale. D'un côté, ils n'ont pas la possibilité d'être compétitifs en s'insérant dans l'économie de marché et de l'autre, les acteurs armés contrôlent la production et la transformation de la feuille de coca en forçant les paysans à rejoindre cette activité. Autrement dit, Marco a été assassiné pour avoir bravé l'ordre social imposé par les acteurs armés au service du trafic des drogues en l'absence de l'État.

L'ONG *Indepaz* estime que, depuis la signature de l'Accord de Paix le 1^{er} décembre 2016 jusqu'au 19 avril 2021, 1166 hommes et femmes, des leaders sociaux et des défenseurs des droits de l'homme⁴ ont été assassinés en Colombie. Une grande partie de ces morts est liée à la mise en pratique de l'Accord de paix parce que les structures criminelles et paramilitaires – dont la survie dépend de la guerre– considèrent la participation des communautés comme une menace. Marco, le numéro 887⁵ de ces statistiques, déclarait que le simple fait de parler des droits de l'homme était un délit⁶. Hélas, ce fut la cause de sa mort, impunie à ce jour. Malgré les dispositifs institutionnels existants et ceux prévus par l'Accord de Paix, les résultats des actions de recherche, jugement et sanction sont moindres, ce qui re-victimise le peuple et mine sa confiance dans le système judiciaire.

La dernière rencontre s'est déroulée chez Ruth. Menacée et harcelée à plusieurs reprises, elle a dû se séparer de ses enfants pour ne pas les mettre en danger. J'ai été touchée par le travail mené à bien pour que les sociétés pétrolières réparent les dommages et la pollution des sources d'eau. Ruth, très indignée, me racontait comment tandis que les ouvriers pétroliers recevaient de l'eau purifiée arrivant dans des camions pour laver leurs habits et pour se baigner, la communauté devait quant à elle utiliser l'eau polluée par les premiers pour sa

⁴ <http://www.indepaz.org.co/con-lideres-hay-paz-agresiones-contra-la-paz-en-colombia/>

⁵ <http://www.indepaz.org.co/1-000-lideres-y-defensores-de-ddhh/>

⁶ <http://hacemosmemoria.org/2020/03/23/en-el-pais-hablar-de-derechos-humanos-es-delito-marcos-rivadeneira/>

consommation et ses tâches quotidiennes. Ceci est un exemple très parlant de l'asymétrie et de l'injustice environnementale: un petit nombre profite des avantages tandis que le plus grand nombre doit subir les pertes. Son histoire met en lumière deux éléments sur lesquels j'aimerais m'arrêter: le rôle des entreprises dans la violation des droits de l'homme et le rôle des femmes dans la défense du territoire.

En ce qui concerne le rôle que jouent les acteurs privés, nous constatons deux situations. D'un côté, les États agissent et encouragent l'insertion des sociétés aux dépens des droits des personnes et, de l'autre, ces sociétés favorisent les dynamiques propres au conflit armé. Quant à la première situation, le récit qu'elle m'a livré laissait clairement transparaître le lien étroit entre la fumigation de glyphosate – stratégie pour combattre les cultures destinées à la production de cocaïne – et le déplacement forcé de communautés entières. Une fois les communautés parties et les territoires abandonnés, les entreprises pétrolières entrent rapidement en scène. Si l'on regarde les statistiques officielles, on peut constater qu'en 2002 à Putumayo, dans la deuxième année de la mise en œuvre du Plan Colombie financé par les États-Unis, on a enregistré 31.116 personnes déplacées de force ; en une seule année, cela signifie 10% de la population du département. Entre 2001 et 2002, 47% des fumigations au glyphosate dans le pays se sont concentrées dans le département de Putumayo ; elles ont été suivies de près par une augmentation des concessions pétrolières escortées par des bataillons de l'armée pour garantir leurs opérations. Est-ce une coïncidence ?

De l'autre côté, il arrive parfois que dans des contextes si conflictuels, les entreprises considèrent les leaders et les défenseurs comme un obstacle à leurs intérêts. En les qualifiant d'«ennemis du développement», on intensifie leur stigmatisation. En Colombie, quelques entreprises se sont entendues avec les groupes armés illégaux: de manière directe en finançant des actions de sécurité et de surveillance, et de manière indirecte en prenant la place des autorités démocratiques, avec le consentement de ces dernières, laissant ainsi la voie libre à ces groupes armés pour commettre leurs actions violentes en toute impunité. Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, adoptés dans la Résolution 17/4 du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, établissent l'obligation des entreprises de respecter les droits de l'homme indépendamment du respect ou non-respect des États ; un engagement qui incombe aux institutions financières et d'investissement. Toutefois, il y a des endroits, comme Putumayo, qui nécessitent un suivi sur place plus renforcé ainsi que des bilans périodiques pour que leur mise en route soit réelle et effective.

Le leadership des femmes a d'autres impacts. Souvent, le rôle public est réservé aux hommes; cependant, la voix des femmes est de plus en plus forte à l'heure de dénoncer la violence de genre qu'elles ont subie dans leurs corps et dans leurs vies. Les femmes leaders ont élargi l'éventail de sujets qu'elles défendent: les jeunes, les minorités ethniques des indigènes et des afro descendants ainsi que les collectifs LGBTIQ durement touchés par le conflit armé. Le leadership des femmes est fondamental pour obtenir des changements dans les sphères publiques et privées. Toute mesure en faveur de ces collectifs et minorités devrait être orientée du point de vue du genre.

Conclusions et recommandations

À première vue, ces histoires nous parlent de combats qui semblent se circonscrire à un espace géographique concret. Et pourtant, il est possible de retrouver des schémas similaires dans les histoires d'autres leaders ailleurs dans le monde. Par conséquent, voici certaines conclusions et recommandations qui jaillissent de ces témoignages. En premier lieu, il est nécessaire d'analyser le lien existant entre les situations de menace sur la vie des leaders et des défenseurs et les décisions globales en lien avec le développement, la lutte contre la drogue et l'accès aux ressources naturelles qu'exigent et consomment les pays développés. Les décisions prises dans des espaces globaux et nationaux ont des répercussions locales ; pour cela, il faut réfléchir à la responsabilité et au rôle de la communauté internationale.

En deuxième lieu, il faut faire pression sur les États pour qu'ils respectent les engagements pris auprès des instances internationales des droits de l'homme. Au niveau régional, l'Accord d'Escazú promeut l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice dans les affaires environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il s'agit du seul accord contraignant issu de la Conférence Rio+20, il est également le premier accord au monde à contenir des dispositions spécifiques concernant les défenseurs des droits de l'homme en lien avec les affaires environnementales⁷. Faire pression sur des États comme le Brésil ou la Colombie afin qu'ils ratifient cet accord est un pas important pour pourvoir les leaders, hommes et femmes, d'outils pour se défendre. Dans la même ligne, une action concrète dans l'accompagnement des leaders et des défenseurs consisterait à les informer sur leurs droits et à leur donner des moyens de les faire respecter : la Commission interaméricaine des droits de l'homme a publié un Guide pratique en ce sens, avec des recommandations pour atténuer les risques qu'ils encourent⁸. Cette diffusion doit être faite en s'appuyant sur des outils simples avec des études de cas et des recommandations spécifiques⁹.

Une troisième recommandation concerne le renforcement des dispositifs institutionnels de prévention et de protection déjà existants, tel que le Système d'alertes précoces, ainsi que la mise en place de nouvelles mesures voulues par l'Accord de Paix pour protéger les leaders sociaux et les défenseurs des droits de l'homme et pour résoudre des problèmes historiques propres au pays dans ce domaine. Certaines des mesures proposées envisagent la désarticulation des groupes paramilitaires et criminels et l'application du Programme intégral de sécurité et de protection pour les communautés et les organisations dans les territoires. Malheureusement, face au non-respect des mesures accordées et à la réponse institutionnelle très souvent trop lente, il s'avère nécessaire de soutenir les leaders avec des stratégies d'autoprotection et des dispositifs communautaires de prévention.

⁷ <https://observatoriop10.cepal.org/es/tratados/acuerdo-regional-acceso-la-informacion-la-participacion-publica-acceso-la-justicia-asuntos>

⁸ https://www.oas.org/es/cidh/R/DDDH/Guias/GuiaPractica_DefensoresDDHH-v3_SPA.pdf

⁹ <https://aida-americas.org/es/personas-defensoras-del-planeta-guia-de-obligaciones-de-los-estados-para-su-proteccion?emci=f72bba56-62a9-eb11-85aa-0050f237abef&emdi=0227fd5a-bca9-eb11-85aa-0050f237abef&ceid=881072>

Enfin, le rôle de la société civile est capital dans son devoir de soutenir les leaders et les défenseurs : leur combat dans la promotion des droits de l'homme et environnementaux conditionne la possibilité d'exercer d'autres droits individuels et collectifs. Il est important de transformer les contextes hostiles qui criminalisent et menacent les défenseurs et de reconnaître leur travail pour le fonctionnement de la démocratie face à des gouvernements de plus en plus autoritaires. Mais au-delà de tout cela, refuser toute menace à l'encontre de la vie devrait être un impératif éthique. D'une manière ou d'une autre nous avons tous, à titre individuel, la responsabilité d'éviter la *terrible banalité du mal* dont parlait Hannah Arendt dans *Eichmann à Jérusalem*. Nous sommes tous appelés à défendre la vie des défenseurs, hommes et femmes.

Original en español

Traduction Beatriz Muñoz Estrada-Maurin



Défendre les communautés et la terre au Guatemala

Rafael García SJ

Ministère auprès des personnes migrantes et réfugiées, El Paso, États-Unis

L'aire urbaine d'El Paso, Texas, aux États-Unis, ainsi que Ciudad Juárez, au Mexique, subissent depuis des décennies des problèmes liés à des lois d'immigrations injustes, aux séparations familiales et aux défis écologiques posés par la nature désertique de la zone et par la pauvreté de Ciudad Juárez. Ces dernières années, cette zone a accueilli un flux constant de personnes et de familles originaires d'Amérique centrale notamment, du triangle du Nord et d'autres pays comme Cuba, le Brésil et l'Équateur, en direction des États-Unis à la recherche d'asile.

Parmi les centaines de milliers de personnes qui arrivent chez nous, notre paroisse jésuite du Sacré Cœur à El Paso, et moi Rafael García, SJ, tout particulièrement en tant que curé, nous avons eu la joie et le privilège de faire la connaissance, de partager le même toit et d'accompagner deux hommes qui avaient fui le Guatemala à cause de leur activisme en faveur de ses peuples, de ses cultures, de ses terres et de son environnement. Il s'agit de M. La's et M. Kaxh. Ils nous ont laissé le témoignage de leur vie et de leur mission, de deux hommes bons, avec des idéaux humanistes, une éthique et un engagement très profonds dans la défense de la Création de Dieu et de la justice.

Pap La's (Francisco Chávez Raymundo), 45 ans, est originaire de Xoloche, Nebaj ; il a survécu au massacre perpétré pendant le conflit armé interne du Guatemala (1960-1996). Âgé seulement de 6 ans, et arrêté aux côtés de sa maman et de sa sœur par l'armée dans le village du Chel, il a vu comment des membres de l'armée tuaient un vieillard pour ensuite mettre le feu à sa maison.

La's est technicien agronome ; avec d'autres survivants de la guerre et des massacres il s'est organisé et est devenu un élément clé dans le procès pour génocide de 2013 à l'encontre de l'ex-dictateur général Efraín Ríos Montt (1982-1983). Pendant le procès, il a témoigné en présence de Ríos Montt, de même que 90 autres personnes. Ils aspiraient à obtenir une justice transitionnelle afin qu'un tel massacre ne se reproduise plus. La's a été obligé de fuir dans la douleur de laisser derrière lui sa femme, leurs trois filles et leurs trois garçons, sa terre et sa culture.

Pap Kaxh (Gaspar Cobo Corio), 33 ans, est originaire de Salquil. Il a un diplôme de technicien de développement rural communautaire de l'Université d'Ixil. Sa communauté était un village modèle, crée par l'armée guatémaltèque pour contrôler la population Maya Ixil. Kaxh

a grandi pendant la guerre, il est devenu un activiste engagé qui a soutenu les autorités ancestrales et les leaders communautaires. Lui aussi a enduré la douleur de laisser derrière lui sa femme, leurs trois filles et un garçon, sa terre et sa communauté.

Kaxh et La's ont fui à la recherche d'une terre d'asile suite à plusieurs menaces de mort, la dernière datant du 30 mai 2019 après un forum-débat organisé par différentes organisations avec les candidats politiques à la mairie.

Voici leurs réflexions :

Parlez-moi de vous, de votre arrivée à El Paso, Texas :

Nous avons fui le Guatemala le 8 juin 2019 ; nous avons parcouru le Mexique, difficilement, nous avons été arrêtés et maltraités par la police municipale. Pour le simple fait de ne pas avoir de papiers, ils nous ont maltraités en tenant des propos racistes et discriminatoires, en nous traitant d'Indiens. Puis, nous avons été kidnappés et maltraités par les *coyotes* ou trafiquants de personnes qui nous ont enfermés dans un endroit dépourvu de toit. Comme c'était la période des grandes chaleurs à la frontière, nous avons souffert de la soif et de la faim. Heureusement, nous avons pu nous échapper après un mois d'enfermement et nous sommes allés chercher de l'aide. C'était difficile : Ciudad Juárez, à la frontière avec les États-Unis, nous était inconnue.

Nous nous sommes rendus au bureau du Procureur pour les Droits de l'Homme ; heureusement, ils nous ont accueillis et nous avons pu déposer plainte. Nous sommes restés 18 mois à Ciudad Juárez et on nous a refusé l'entrée aux États-Unis à deux reprises en tant que demandeurs d'asile sous le dénommé Protocole de Protection de Migrants (MPP). En novembre, nous avons reçu des messages troublants et violents d'un cartel, alors ils nous ont permis d'entrer aux États-Unis où nous avons été détenus pendant deux mois. Depuis que nous sommes libres à nouveau, nous habitons à El Paso, où nous attendons la date du jugement pour notre demande d'asile. Pendant que nous sommes en exil, nous ne cessons pas de dénoncer la violence qui existe dans l'État guatémaltèque, et nous espérons poursuivre notre combat pour notre peuple.

Nous savons que les peuples indigènes du Guatemala ont subi mauvais traitements, discrimination, pauvreté, violence, mort et massacres à travers les siècles. Racontez-moi un peu de cette histoire, parlez-moi de la situation actuelle si critique qui menace les communautés indigènes.

Le peuple Maya Ixil habite dans trois villages : Nebaj, Chajul et Cotzal, au nord du département d'El Quiché, Guatemala. Il s'étend sur 1.480 Km². Le peuple Ixil habite ce territoire depuis plus de 2500 ans. Pendant la conquête, ils n'ont eu que très peu de contacts avec les Espagnols, ainsi que pendant les 50 premières années de l'indépendance créole ; cela leur a permis de garder une forte identité culturelle que nous percevons aujourd'hui à travers le profond enracinement de leurs traditions, l'usage de vêtements traditionnels et de leur langue maternelle ainsi que dans leur attachement à leur style de vie rural et ancestral.

Le contact avec le monde extérieur a toujours été problématique et source de souffrance pour le peuple Ixil. Pendant la conquête, en 1530 (date de l'arrivée des Espagnols dans la région), ils étaient 25.000, au 18^{ème} siècle la population Ixil est passée à 4.000 habitants. À la fin du 19^{ème} siècle, il y a eu la privatisation des terres ancestrales du peuple Ixil au profit des grands propriétaires européens producteurs de café. Dans le cas du village de Cotzal, 45 % des terres de la communauté Ixil ont été usurpées illégalement par des propriétaires terriens du café venus d'Europe. Une fois leurs terres occupées, la majorité de la population Ixil a été forcée de travailler dans les grandes propriétés de la côte Sud.

Dans les années 1980, le conflit armé a provoqué la mort de milliers de civils Ixils qui ont péri entre les mains de l'armée du Guatemala lors de 114 massacres. De plus, parmi les survivants, la plupart ont tout perdu car tout a été brûlé : maisons, cultures et animaux. Toute vie a été supprimée et les terres ancestrales de deux communautés ont été spoliées pour devenir des biens propriété de l'État. D'autres voisins ont également été dépouillés de petits terrains sur lesquels l'État a construit des pôles de développement ou des villages modèles afin de perpétuer son contrôle militaire sur les communautés.

Un excellent documentaire, « 500 Years » affirme que si le gouvernement acceptait et autorisait toutes les demandes déposées par des entreprises d'extraction, le Guatemala aurait une mine ou tout autre installation similaire écologiquement nuisible tous les 100 Km. Il est donc aisé de conclure que ce que beaucoup considèrent comme un chemin de progrès est en réalité un chemin de désastre écologique et de destruction des communautés, de la culture et de la vie des peuples indigènes. Pourriez-vous nous parler de votre expérience sur la destruction de vos terres et de l'environnement.

Cette région a une grande richesse en ressources naturelles, ce sont 450 Km² de terres boisées (31 % des réserves forestières nationales). Mais cette richesse fait d'elle un endroit prisé par les sociétés nationales et transnationales minières et hydroélectriques. Cette région fait partie de la Route FTN (*Franja Transversal del Norte*) qui a été, lors du conflit armé interne, un corridor militaire devenu aujourd'hui un corridor du trafic des drogues et des transnationales. À partir des années 2000, l'arrivée d'un bon nombre d'entreprises multinationales minières et hydroélectriques a suscité une nouvelle forme de violence qui s'est caractérisée par la dépossession des biens naturels et des terres ancestrales du peuple Ixil ainsi que par le non-respect de leur droit à une consultation libre, préalable et informée, en tant que peuples indigènes, sur leur territoire et sur leur forme de vie. Ceci a provoqué de nombreuses divisions au sein des communautés ainsi que beaucoup de dommages environnementaux.

De plus, l'arrivée de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales d'assistance, et le phénomène de la migration, ont accéléré la rupture du tissu social du peuple Ixil, en imposant de nouveaux comportements et mentalités qui sont parfois en contradiction avec les formes traditionnelles. Deux grandes centrales hydroélectriques ont été récemment construites sur deux grands terrains du territoire Ixil : l'une fonctionne déjà, l'autre n'est pas terminée. D'après les données du Ministère de l'Énergie et des Mines, ils envisagent d'installer 18 entreprises hydroélectriques et minières dans la région, 11 d'entre elles ont déjà leur licence

d'exploitation et les 7 restantes ont une licence d'exploration. Face à de telles menaces, les conflits socio-environnementaux pour la terre, l'eau et la forêt se sont intensifiés.

C'est une injustice que nous, peuples indigènes, nous combattons pour protéger notre mère, la Terre, et pour préserver la vie qui nous entoure, et que d'autres intérêts arrivent pour tout saccager. Et quand nous parlons de la vie, il ne faut pas seulement entendre vie humaine. La vie humaine n'aurait pas d'avenir sans rivières, sans forêts, sans montagnes et sans nos collines sacrées où reposent l'esprit et l'énergie de nos ancêtres. Avant l'arrivée des entreprises d'extraction, nous vivions libres dans nos montagnes et dans nos rivières mais, après l'année 2000, la méchanceté des hommes blancs est arrivée : leur seul intérêt est la destruction de toute la beauté naturelle de la Création pour changer nos biens en argent et tout détruire au passage. Tout allait bien avant, nous étions libres de visiter les rivières qui couraient dans leur lit naturel ; actuellement, on nous a privés de la liberté de voir nos rivières et, ce qui est encore plus triste, ils ont privé les rivières de la liberté de courir librement dans la nature. Maintenant, elles sont enfermées dans des centrales closes parce qu'ils ont détruit les collines pour construire des barrages, en déviant leurs lits et en laissant de nombreuses communautés sans aucun accès à ce liquide vital, en laissant mourir les espèces qui les habitent.

Cette destruction des territoires indigènes a généré beaucoup de souffrances et de crises. Ces sociétés ont non seulement détruit les rivières mais aussi arraché aux communautés les terres de leurs ancêtres pour la création de monocultures. Sur la côte Sud, par exemple, les terres sont exploitées pour planter des palmiers à huile qui prennent la place des forêts naturelles et privent les communautés indigènes de leurs territoires ; cela épuise la Terre, notre mère : elle devient infertile à cause de la culture de l'huile de palme, les rivières et les lacs sont pollués par l'épandage des pesticides tout comme l'air que respirent les communautés. Tout cela génère de graves crises dans les communautés. Dernièrement, il y a eu une grande sécheresse, les cultures ont diminué drastiquement et la production des graines de base a chuté obligeant les communautés à émigrer à la recherche de nouvelles opportunités de vie.

On nous accuse souvent d'être contre le développement, mais nous, communautés indigènes, nous ne sommes pas contre le développement mais contre le dépouillement des terres et le pillage de nos biens. Qu'il est triste de savoir que dans le territoire Ixil on produit une grande quantité d'énergie électrique mais que nos communautés et nos familles n'ont pas d'électricité... Nous nous demandons alors : où est le développement qu'on nous avait promis, où va toute l'énergie produite par nos rivières ?

Pourriez-vous me citer un exemple de soutien de la part de l'Église catholique aux communautés indigènes, y compris dans la sauvegarde de l'environnement ?

Pendant la présidence d'Álvaro Colom, en 2011, beaucoup d'entre nous (dans les communautés de la région Ixil) avons été considérés comme des terroristes pour le seul motif que les communautés du village de San Juan Cotzal n'étaient pas d'accord avec la construction de la centrale hydroélectrique Palo Verde de la société Enel au en plein cœur de leur territoire. La communauté n'a jamais été consultée ou informée. Les personnes qui ont vécu ces tragédies n'ont été soutenues que par des représentants de l'Église catholique, des témoins honorables du combat des peuples. Un des exemples les plus marquants a été celui de

l'évêque Álvaro Ramazzini, originaire du Guatemala, alors évêque de San Marcos et aujourd'hui évêque cardinal de Huehuetenango.

Nous connaissons tous l'engagement prophétique de Mgr Ramazzini en faveur de la justice sociale et de la défense des droits des communautés indigènes, en veillant à donner aux communautés la possibilité de défendre elles-mêmes leurs droits. Il a combattu également les sociétés transnationales qui veulent extraire, au Guatemala, des minerais sous des formes hautement nuisibles pour l'écosystème. L'évêque a reçu plusieurs menaces de mort et a reçu le soutien du Vatican et de la Conférence des Évêques des États-Unis.

Mais maintenant que vous êtes ici, à El Paso, pourriez-vous nous dire quels sont concrètement vos objectifs dans votre combat et votre activisme depuis les États-Unis ?

Forts de nos expériences de vie et de ce que nous avons appris, nous avons plusieurs objectifs en collaboration avec d'autres organisations et des personnes de bonne volonté :

1. Exiger du gouvernement des États-Unis la reconnaissance du génocide perpétré pendant le conflit armé et, en même temps, qu'il use de son influence pour exiger de l'État guatémaltèque la réparation des dommages subis par les communautés indigènes de la part de l'armée du Guatemala.
2. Exiger de l'État guatémaltèque qu'il soit garant de la justice afin que les responsables des violations des droits de l'homme pendant le conflit armé soient condamnés ; qu'il garantisse en même temps la sécurité des témoins clés dans le procès pour génocide. Nous exigeons également la création d'un musée de l'histoire mémorielle qui établisse un précédent qui nous préserve de la répétition d'un tel génocide.
3. Exiger du gouvernement du Guatemala l'arrêt de toute persécution, harcèlement et menace à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et des défenseurs de l'environnement ainsi que le respect des terres indigènes. Les États-Unis peuvent apporter leur soutien au financement d'initiatives, comme la Commission Internationale contre l'Impunité au Guatemala.
4. Trouver un soutien humanitaire pour honorer le combat des victimes, des survivants et des témoins du génocide. Certains sont âgés, malades, d'autres n'ont même pas de quoi survivre. Aussi, financer les dépenses liées à leur inhumation lorsqu'un décès se produit.
5. Satisfaire les besoins ponctuels des veuves et des anciens de la communauté en cas de catastrophe naturel.
6. Que le gouvernement du Guatemala respecte les différentes formes d'organisation sociale des diverses communautés indigènes ainsi que la consultation préalable des peuples indigènes dans le cas des mégaprojets qui touchent leurs terres.
7. La libération des prisonniers politiques comme Bernardo Caal, emprisonné depuis des années pour son combat contre la centrale hydroélectrique Oxec.

Comme l'on fait nos ancêtres, nous voulons continuer à nous battre depuis l'exil. Nous espérons pouvoir rencontrer des leaders communautaires, religieux, politiques et d'autres personnes désireuses de nous aider à atteindre nos objectifs.



(Photo de Gaspar Cobo Corio)

Destruction de nos forêts et de nos rivières pour la construction de la centrale hydroélectrique Palo Viejo de la société Enel, d'Italie, sans aucune consultation des peuples indigènes du territoire.

Original en espagnol
Traduction Beatriz Muñoz Estrada-Maurin



« Dieu m'a confié cette lutte » : le combat pour arrêter Formosa Plastics

Mary Baudouin et

Assistante provinciale pour la justice et l'écologie, province USC

Chris Kellerman SJ

Directeur intérimaire de Jesuit Social Research Institute

Le long des rives du « puissant Mississippi » inférieur, le plus large et le plus important fleuve traversant l'Amérique du Nord, on trouve deux autres mouvements puissants : un regroupement de plus de 100 installations pétrochimiques, situées entre les villes louisianaises de Baton Rouge et de La Nouvelle-Orléans, qui polluent la terre, l'air et les eaux de la région, ainsi qu'un regroupement d'organisations communautaires qui luttent contre la présence de ces pollueurs industriels au sein de leurs communautés. Cette région est connue sous le nom « d'allée du cancer » parce que les déchets toxiques émis par ces installations sont considérés comme la cause du taux de cancers parmi les résidents de la région, lequel est estimé à plus de 700 fois plus élevé que le taux national des États-Unis.

La paroisse St-James, une paroisse de 21 000 personnes, est située en plein cœur de cette « allée du cancer » et comprend 32 usines pétrochimiques, ce qui donne en moyenne une pour 656 résidents, dont la moitié sont des afro-américains. Cette industrie est encore plus concentrée dans la paroisse du cinquième district qui est afro-américaine à 86 %. La communauté compte 2 822 personnes et 12 usines pétrochimiques, soit une pour 235 résidents.¹

Sharon Lavigne y habite ; elle y a vécu toute sa vie et est la fondatrice et l'organisatrice de RISE St-James, une organisation confessionnelle populaire dont la mission est de mettre fin au développement industriel dans la paroisse. Lavigne connaît personnellement au moins 30 personnes qui sont mortes du cancer au cours des cinq dernières années, y compris des membres de RISE St-James qui sont décédés récemment. Dans un témoignage donné en novembre 2019 devant le sous-comité sur l'environnement et le changement climatique de la Chambre des représentants des États-Unis, Mme Lavigne a dit :

« Le cinquième district est déjà entouré par l'industrie et cela nous rend malades. Peut-être avez-vous vu la couverture de presse sur "l'allée du cancer" où j'habite, que nous avons rebaptisé "allée de la

¹ Kardas-Nelson, Mara. (26 août 2019). "The Petrochemical Industry is Killing Another Black Community in Cancer Alley". *The Nation*

mort” à cause des menaces sanitaires auxquelles nous sommes exposés. Je souffre d’une hépatite auto-immune et j’ai de l’aluminium dans mon corps. Mes petits-enfants ont des problèmes respiratoires, et quand ils passent le moindre temps dehors pour s’amuser, ils développent des éruptions cutanées. »

Quand l’Etat de la Louisiane et le conseil paroissial de St-James ont approuvé la construction d’un projet pétrochimique massif au coût de 9,4 millions \$ – le Sunshine Project – par Formosa Plastics, une compagnie taïwanaise, Mme Lavigne, 69 ans, a consacré tout son temps à organiser l’arrêt de ce projet dans sa communauté. Ce projet sera l’une des usines de plastique les plus grandes du monde, composée de 14 sites de production s’étalant sur 2 400 acres du cinquième district de la paroisse St-James. Ce complexe émettra d’immenses quantités de polluants atmosphériques qui augmenteront les risques de cancer à travers plusieurs paroisses de la Louisiane.

Mme Lavigne et les résidents de St-James se sont opposés au projet depuis le jour de son approbation par les gouvernements locaux et par l’Etat. L’Etat de la Louisiane a offert un ensemble de mesures incitatives incluant une subvention de 12 millions \$ et des exemptions fiscales de 1,5 milliard \$. Le gouverneur de la Louisiane, John Bel Edwards a vanté les emplois qui découleraient d’un tel projet, mais il est incertain que ces emplois iront aux résidents de St-James ou même de la Louisiane. Ce projet a été mis en marche sans qu’on informe ou que l’on consulte les résidents de St-James. Mme Lavigne a témoigné que : « *quand RISE St-James a fait des recherches sur l’historique du projet, ils ont trouvé qu’en 2014, le conseil paroissial avait changé le plan d’utilisation du territoire pour le cinquième district où je vis, et qu’il était passé de “résidentiel” à “résidentiel/industriel”. Notre voisinage résidentiel est soudainement devenu un futur “parc industriel” sans que nous en ayons eu connaissance ou qu’on y ait consenti. »*

Même l’un des membres du conseil paroissial, Clyde Cooper, admet que la présence du projet Sunshine sera un cas de racisme. « Je le perçois comme un racisme environnemental, » dit-il. « Il s’agit d’une décision fondée sur l’idée que : “nous n’en voulons pas dans une région blanche, mais cela ne nous importe pas que ce soit dans une région noire. » Voilà de quoi il s’agit, et c’est la vérité.»

Il n’est pas surprenant que cette action ait alimenté la méfiance des résidents envers leur gouvernement local, lequel a permis à l’industrie d’infiltrer les districts avec une majorité de résidents afro-américains. « *C’est du racisme environnemental. Ils essaient de nous tuer, lentement, mais sûrement* » dit Mme Lavigne.

Si le projet Sunshine est construit, il sera l’un des cinq plus grands émetteurs d’oxyde d’éthylène (ETO) aux États-Unis, rejetant potentiellement 7,7 tonnes d’ETO dans l’air annuellement.² Un rapport d’une agence américaine de protection de l’environnement a déclaré : l’APE (agence de protection de l’environnement) a conclu que l’oxyde d’éthylène est carcinogène pour les humains lorsqu’ils sont inhalés. Des preuves trouvées chez les humains indiquent que l’exposition à l’oxyde d’éthylène augmente le risque de lymphomes et, chez les femmes, du cancer du sein, »

² Yawn, Andrew. (19 mars 2020). “St. James Is Full”. *The Tennessean*

Le projet Sunshine sera implanté à environ un kilomètre et demi de l'Académie Saint-Louis, une école primaire. Si le taux de nuisance du projet opère à un très haut niveau d'efficacité, soit 99 % – ce qui est peu probable surtout à long terme – ses émissions d'oxyde d'éthylène pourraient augmenter le risque de cancer pour la région où est située l'école, à 100-150 cas par millions. D'autres produits chimiques carcinogènes qui seront relâchés dans l'air par le projet Sunshine rendront « l'allée du cancer » encore plus cancérigène. Mme Lavigne déclare sans équivoque que « *Formosa Plastics sera la sentence de mort pour la paroisse St-James* ».

Mais ce ne sont pas que les résidents vivants qui inquiètent Mme Lavigne et RISE St-James, mais les enfants à naître. L'exposition des femmes enceintes à l'oxyde d'éthylène a démontré l'existence d'un risque accru des naissances prématurées et des fausses couches.³ De plus, l'exposition aux particules fines (PM2.5) a été reliée de manière répétée à l'augmentation significative de naissances prématurées, mort-nés et bébés de petit poids à la naissance. Le projet Sunshine relâchera 339,81 tonnes de PM2.5 par année, et des milliers de tonnes de produits chimiques qui entraînent la formation d'ozone lors des journées chaudes : composés organiques volatils (1667,89 tonnes par année) et oxydes d'azote (1242,53 tonnes par année).

En plus des risques sanitaires que la construction de l'usine entraîne pour une communauté à majorité afro-américaine, Formosa a insulté la communauté noire du sud de la Louisiane. En effet, si le projet Sunshine est construit, il le sera sur les lieux de sépultures des personnes réduites en esclavage qui ont été forcées de travailler dans les champs de cannes à sucre des propriétaires de plantations en Louisiane et qui ont perdu leur vie pour construire l'économie de l'Etat de la Louisiane.

En juillet 2018, la division d'archéologie de la Louisiane a été informée par un entrepreneur indépendant de l'existence possible de deux cimetières sur la propriété de Formosa, qui étaient anciennement les sites des plantations de Buena Vista et d'Acadia. Ces sites sont passés inaperçus lors de l'étude archéologique initiale effectuée par Formosa. Après que l'état de la Louisiane a exigé que la compagnie refasse une étude du terrain, la présence de tombes de l'ancienne plantation de Buena Vista a été confirmée et Formosa a planté une clôture autour de cette portion du terrain. Mais selon le Centre pour les droits constitutionnels, Formosa n'a jamais fait d'annonce publique concernant cette découverte.

Mme Lavigne a appris à la fin de 2019 que les ossements des anciens esclaves de Buena Vista, de qui elle pense être la descendante, pourraient se trouver sur le site proposé par Formosa. Quand elle a tenté de visiter le site, les autorités lui ont dit qu'elle n'était pas autorisée à entrer et qu'elle serait arrêtée si elle revenait. Mais Mme Lavigne et RISE St-James n'allaient pas se laisser décourager pour autant. En 2020, RISE a demandé à Formosa de donner accès au cimetière pour la célébration du 10 juin (Juneteenth). (Un jour férié pour commémorer le jour où les esclaves de Galveston, Texas, ont découvert qu'ils étaient libres, soit deux ans après la Proclamation de l'émancipation qui a libéré tous les esclaves des États-Unis). Lorsque Formosa a refusé, Mme Lavigne a intenté une poursuite contre la compagnie. Selon une

³ Gresie-Brusin, D.F., Kielkowski, D., Baker, A. *et al.* (juillet 2007). Occupational exposure to ethylene oxide during pregnancy and association with adverse reproductive outcomes. *Int Arch Occup Environ Health* 80, 559–565.

déclaration à la presse, les « avocats de la compagnie mettent en doute la nécessité de cette cérémonie sur la base que les archéologues ne pouvaient pas confirmer l'ethnicité des restes humains. Le juge Emile St-Pierre a décidé en faveur de RISE, octroyant au groupe un accès temporaire à la propriété. » Nous avons besoin de guérison, » a dit St-Pierre à la fin des audiences. “Regardons où nous en sommes en Amérique”. »⁴

Les restes humains des ancêtres réduits en esclavage, des personnes de la paroisse St-James enterrées sur la propriété de Formosa ont reçu une bénédiction spéciale le 31 octobre 2020 lors d'une célébration de la Toussaint présidée par l'évêque du diocèse de Baton Rouge, Monseigneur Michael Duca. Au cours de la célébration, Mgr Duca a dit : « Nous honorons ceux et celles qui sont morts et ont vécu avant nous. Aujourd'hui nous leur redonnons la dignité qu'ils méritent et nous leur conférons une bénédiction spéciale. »

Au cours de la célébration organisée par RISE, Mme Lavigne a répété son appel public au conseil paroissial de St-James pour qu'il révoque le permis de Formosa. Elle a qualifié Formosa d'ennemi de la paroisse. Elle a dit que Formosa envoyait ses profits outremer à son siège de Taïwan, semant maladies et morts derrière elle. « Les membres du conseil doivent protéger notre paroisse, » a-t-elle dit. « St-James c'est notre chez nous. Le message est clair : pas de morts en plus, point de place au projet Formosa Plastics! »

La justice environnementale et les organisations confessionnelles qui plaident en sa faveur, y compris RISE St-James, Louisiana Bucket Brigade, Sierra Club, un Centre pour la diversité biologique et la promotion d'un environnement sain, Earthworks, et No Waste Louisiana ont fait des progrès dans leur lutte pour une justice environnementale et raciale dans la paroisse St-James et dans leurs efforts pour arrêter la construction du projet Sunshine de Formosa. Le Corps des ingénieurs de l'armée des États-Unis a temporairement suspendu le permis pour la construction de Formosa Plastics en réaction à la poursuite déposée par les organisations de défense des droits de la personne et de l'environnement en janvier 2020 ; cette poursuite cherche à invalider les permis de Clean Water Act émis par le Corps d'ingénieurs de l'armée. La poursuite plaide que le complexe pétrochimique va aggraver le racisme environnemental et entraîné des préjudices pour la communauté qui est déjà rendue malade à cause de l'exposition à la pollution industrielle.

Les organisations contre Formosa plastics ont connu une autre victoire significative. Un juge de la cour du district de Louisiane a ordonné au département de la Louisiane pour la qualité de l'air de réévaluer l'octroi des permis à Formosa Plastics à la lumière des impacts potentiels de l'installation sur la communauté afro-américaine. Cet ordre correspondait à une réponse directe à la pétition pour une revue judiciaire déposée au nom de RISE et d'autres organisations de revendications par la clinique environnementale de l'Université de Tulane.

L'Université Loyola de La Nouvelle-Orléans a aussi été engagée dans l'effort de revendication et pour attirer l'attention envers les menaces sanitaires et environnementales posées par Formosa et d'autres installations pétrochimiques dans « l'allée du cancer » de la Louisiane. Dans un effort pour appuyer le travail de RISE St-James, l'Institut jésuite de recherches

⁴ Groner, Anya. (7 mai 2021). “One Oppressive Economy Begets Another”. *The Atlantic*

sociales de l'Université Loyola a préparé un rapport visant à engager les catholiques sur la question, et à activer leur système d'alerte rapide pour recueillir des lettres d'opposition des résidents de la Louisiane à destination du gouverneur de la Louisiane et du conseil paroissial St-James.

La classe de défense des droits de la personne de la faculté de droit de l'Université Loyola a écrit une lettre à la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racismes, de discriminations raciales, de xénophobies et de l'intolérance qui y est associée lui demandant de faire une enquête sur le racisme environnemental dans l'allée du cancer de la Louisiane. La lettre a été appuyée par un nombre de différents groupes environnementaux et confessionnels, y compris par les provinces jésuites de l'Assistance du Canada et des États-Unis. La déclaration de la Rapporteuse en réponse à la lettre est prometteuse :

Aujourd'hui, les experts des droits de la personne aux Nations Unies ont soulevé de sérieuses inquiétudes à propos d'une autre industrialisation de ladite allée du cancer dans l'état de la Louisiane, au sud des ÉU, en disant que le développement de complexes pétrochimiques constitue une forme de racisme environnemental. Ces experts saluent l'ordre exécutif sur la protection de la santé publique et de l'environnement et de la science réparatrice pour résoudre la crise climatique, de même que l'engagement du gouvernement d'écouter la science, de renforcer les protections de la qualité de l'air et de l'eau, et de rendre les pollueurs responsables de leurs actions. Les experts appellent le gouvernement américain à délivrer une justice environnementale à toutes les communautés à travers l'Amérique, en commençant par la paroisse St-James. Parce qu'elles sont responsables, les compagnies, dans un processus de diligence raisonnable, devraient effectuer des évaluations sur les impacts environnementaux et sur les droits de la personne.

Le 15 juin 2021, Sharon Lavigne a reçu le prix Goldman pour l'environnement, également connu comme le « prix Nobel vert », lequel honore un ou une militante populaire dans chacun des six continents habités. Mais Lavigne ne s'est pas engagée dans cette lutte pour recevoir des prix ou pour une quelconque reconnaissance internationale qu'elle a acquise à la suite de son travail dans la petite paroisse St-James. Elle lutte en réponse à un appel de Dieu, ce qu'elle a exprimé franchement au sous-comité sur l'environnement et le changement climatique de la chambre des représentants des ÉU :

« J'ai pris une retraite anticipée de l'enseignement en octobre 2019. Je voulais travailler un an ou deux de plus, mais Dieu a semé cet engagement de la lutte pour arrêter Formosa et toutes autres installations chimiques à St-James. Je suis ici à cause d'un appel de Dieu. Je veux arrêter toutes les industries qui s'installent et causent un préjudice sanitaire aux personnes de ma communauté. Dieu n'aurait pas mis cette cause en moi s'il n'avait pas un plan. »

*Original en anglais
Traduction Christine Gautier*



Tshaukuesh Elizabeth Penashue: celle qui garde la terre en vie

John McCarthy SJ et

Modérateur en écologie, Sudbury, Ontario, Canada

Elizabeth Yeoman

Elle a traduit et édité le livre de Penashue T. E. (2019). «Nitinikiau Innusi: I Keep the Land Alive»

Elle l'appelle *nutshimit*

Pour Tshaukuesh Elizabeth Penashue, c'est là où elle désire être, l'endroit où elle est née. C'est le lieu qu'elle cherche dans ses rêves. Le mot *nutshimit* a plusieurs sens: «dans la campagne,» «dans la brousse,» ou «sur la terre.» Il est souvent compris comme l'opposé de la communauté ou de la réserve. Pour le peuple innu, le mot peut simplement vouloir dire «chez-soi.»¹



Tshaukuesh Penashue et ses petites-filles (Collection de la famille Penashue) & la forêt boréale en hiver (Camille Fouillard)

C'est l'histoire de Tshaukuesh Elizabeth Penashue, d'une mère et une aînée innus qui a travaillé pendant des décennies pour sa famille, sa communauté, et pour la terre et l'eau qu'elle appelle *nutshimit*. Elle a été un témoin inébranlable de la beauté de son peuple et de l'endroit qu'il habite, la forêt boréale dans l'est du Labrador, au Canada.

Les 20 000 Innus, anciennement appelés Montagnais-Naskapi, vivent actuellement dans onze communautés dans le nord-est du Québec (neuf communautés innues) et au Labrador (deux communautés innues), au Canada ; ils se retrouvent aussi dans les centres urbains de la région. Tshaukuesh et d'autres aînés parlent du territoire ou de la terre traditionnelle innue en

¹ Penashue, T. E. (2019). *Nitinikiau Innusi: I Keep the Land Alive*. University of Manitoba Press: Winnipeg. p. 212.

utilisant le mot *Innusi* ou *Innu-assi*. Les jeunes Innus utilisent le mot *Nitassinan*, ce qui veut dire « Notre Terre. »

Tshaukuesh est née dans une tente en pleine forêt boréale à l'intérieur du Labrador. Sa langue est l'innu-aimun. Elle a vécu la transition de son peuple de la vie nomade comme chasseurs-cueilleurs, qui suivait les troupeaux de caribous et autres animaux dont ils dépendaient, à la vie sédentaire dans deux communautés innues, soit celle de Sheshatshiu dans l'est du Labrador et celle de Natuashish, plus au nord. Tshaukuesh est membre de la Première nation innue de Sheshatshiu (population de 1000+), à environ 30 km au nord de Happy Valley-Goose Bay.

Les changements ont été rapides pour Tshaukuesh et son peuple. Pour de nombreux peuples autochtones d'Amérique du Nord, y compris les Innus, une influence européenne s'est fait sentir avec la traite des fourrures qui a dominé la vie économique du continent au début du 17^e siècle. Les missionnaires chrétiens ont suivi, avec les frères et les prêtres des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, qui ont été les évangélistes principaux au nord du Québec et au Labrador. La construction de la base aérienne des forces canadiennes et américaines, durant la deuxième guerre mondiale, en 1942, sur les plateaux sablonneux de Goose Bay annonçait les rapides changements sociaux et culturels à venir.

Vers la fin des années 1980, l'augmentation des vols à basse altitude des avions de l'OTAN ainsi que les tests de missiles au-dessus des terres « inhabitées » des Innus ont galvanisé Tshaukuesh et son peuple. Ce n'était pas la première fois que le peuple innu était écarté de la prise de décision sur les questions reliées au respect de leur territoire traditionnel. Divisant le plateau central du Labrador d'est en ouest on trouve la *Mishta-shipu*, un fleuve de 856 km (connu en anglais comme étant le fleuve Churchill et auparavant comme le fleuve Hamilton), le plus long fleuve de la région atlantique du Canada. Pendant des années, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a eu de grands projets hydroélectriques pour ce fleuve.

À la fin des années 1960, les provinces canadiennes de Terre-Neuve et du Québec ont entrepris le projet hydroélectrique de la partie supérieure du fleuve Churchill. Quand celui-ci a été terminé en 1974, le Réservoir Smallwood a été créé ; d'une étendue de 6500 km², il a inondé d'importantes parties du territoire innu, y compris *Kanekuanakau-nipi*, où Tshaukuesh est née. Le peuple innu n'a jamais été consulté dans la création d'un des plus grands réservoirs de barrage au monde. Actuellement, la partie inférieure du fleuve Churchill est développée en vue d'exploiter son potentiel hydroélectrique. Les développements forestiers et miniers, surtout la découverte de gisements importants de nickel à Emish (baie de Voisey), ont ajouté à la pression exercée sur les Innus pour qui les négociations sur les revendications territoriales avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador sont toujours en cours.²

² Wadden, Marie. (1991). *Nitassinan: The Innu Struggle to Reclaim Their Homeland* (Vancouver and Toronto: Douglas and McIntyre); Ashini, Daniel. (1999). «Opening Remarks» (*Between a Rock and a Hard Place: Aboriginal Communities and Mining*, commandité par la nation innue et MiningWatch Canada, 10-12 septembre, Ottawa, MiningWatch Canada/MinesAlerte).

*Il y a longtemps, quand j'étais jeune, j'avais l'habitude de contempler les montagnes au loin, avec le ciel au-dessus qui aspirait à les gravir. Je pensais alors que c'était là où le monde s'arrêtait et où le paradis commençait.*³

Tshaukuesh allait se rendre compte très vite que le monde de son enfance, qui passait sans heurt de la terre au paradis, ne serait pas perçu par les autres de la même manière. Des forces extérieures revendiqueraient la terre et les eaux. Le paradis quant à lui ne serait jamais pris en considération.

Pour Tshaukuesh, il semble que le *paysage terrestre et aquatique* soit devenu un *paysage intérieur*. Sa vie intérieure, nourrie par ses années d'intimité avec le *nutshimit*, ne peut pas envisager la terre et l'eau dépourvues de sens. Ils ont été transformés d'un espace à un lieu, un lieu intérieur habité de mémoires et de sens.⁴ De tels lieux ne peuvent jamais adéquatement être compris en simples termes techniques, scientifiques ou financiers. Bien que nécessaires pour aider à comprendre, ces termes restent insuffisants. Ils ne peuvent jamais saisir les profondeurs d'une connaissance approfondie et ressentie.

Tshaukuesh incarne une connaissance qui vient de « quelque part »; elle est née d'une rencontre intime et quotidienne de plusieurs années avec la terre et l'eau qui offrent un chez-soi, un lieu de subsistance et du sens. Une telle intelligence chargée d'affects engendre une connaissance qui souvent est mal appréciée par ceux qui s'appuient sur une connaissance abstraite, soi-disant objective et qui vient de « nulle part. »⁵

La plainte et la protestation de Tshaukuesh, et sa constance sont enracinées dans ce profond puits d'expériences et de vie. C'est une forme de « connaissance intégrale » qui a imprégné ses années d'existence avec le rythme des saisons de la terre et des eaux. Nous soupçonnons que cette rencontre intime de toute une vie avec sa terre natale est la source de la dignité et de la sagesse de Tshaukuesh.

Les penseurs autochtones expriment souvent cette connaissance intégrale comme une partie de leur cosmologie dans laquelle l'amour du peuple, de la terre et de toutes créatures vivantes est interrelié. Ainsi, la biologiste potawatomi, Robin Wall Kimmerer, critique l'idée « que les seuls humains possèdent des droits et que tout le reste du monde vivant n'existe que pour être utilisé par l'être humain. » Elle note que dans les langues algonquiennes⁶ « on parle des oiseaux, des insectes et des petits fruits avec le même respect grammatical que pour les humains, comme si nous étions tous membres d'une même famille; parce que nous le sommes. »⁷ La poétesse innue, Joséphine Bacon, écrit : « Mes sœurs, les quatre vents, caressent

³ Penashue. *Nitinikiau Innusi*. p. 117.

⁴ Williams, D.R., Stewart, W.P., and Kruger, L.E. (2013). "The emergence of place-based conservation," in *Place-Based Conservation: Perspectives from the Social Sciences*, (ed.) Stewart, W.P., Williams, D.R., and Kruger, L.E. (Dordrecht: Springer, 2013).

⁵ Ibid.

⁶ Un grand groupe qui inclut le potawatomi et l'innu-aimun et plusieurs autres langues.

⁷ Kimmerer, R. W. (March/April 2017). "Speaking of nature." n.p. *Orion Magazine*.
<https://orionmagazine.org/article/speaking-of-nature/>.

une terre de lichens et de mousses, de rivières et de lacs, où les épinettes blanches ont parlé à mon père. »⁸

Chaque fois que je quitte le nutshimit, j'essaie de trouver une manière particulière pour laisser savoir à la terre que je vais revenir. Je dis au revoir aux plantes, aux animaux, et même aux poteaux des tentes que nous laissons derrière. Aujourd'hui, je suis descendue à la plage et j'ai trouvé un arbre tordu. Je l'ai embrassé et lui ai dit : « Je pars mais je reviendrai. Ne sois pas triste. » J'ai commencé à pleurer, en continuant d'embrasser le tronc. Puis je suis partie, à la recherche du pineu.⁹

À la fin des années 1990, Tshaukuesh a commencé ses marches dans le *nutshimit*. Elle commençait au printemps après la fin du rude hiver, alors que le soleil s'élevait haut dans le ciel, et que les journées se réchauffaient et que la neige était souvent bonne pour voyager, quoique pas toujours. Ces marches étaient importantes. Elles symbolisaient son désir profond d'être témoin du fait que les Innus et la terre avaient besoin l'un de l'autre.

La page couverture de son journal (publié par Jerry Kobalenko) est emblématique ; Tshaukuesh est penchée sur le sentier, déterminée à aller de l'avant, son toboggan chargé, harnaché à son corps tendu par une corde. Elle accueillait quiconque voulait marcher avec elle. Le soutien moral n'était pas toujours présent, mais elle persistait quand même. Ces marches ont démontré que c'était une façon pour les non-Innus (Akanashaut) d'apprendre de Tshaukuesh, possiblement, de poser un geste de solidarité. Des personnes sont venues de partout en Amérique du Nord et même d'Europe. Elles étaient sans doute attirées par le témoignage persistant de cette douce aînée innue. Elles voulaient aider, mais plus souvent, elles voulaient apprendre.

Dans leur essence, ces marches étaient une protestation, un cri prophétique contre tout ce qui détruisait et dépossédait la terre. Une lamentation devant les pouvoirs destructeurs qui lentement, souvent imperceptiblement, et sans répit, semblaient éroder l'âme de la terre et celle de son peuple. Devant de tels pouvoirs qui dévorent, tout ce que vous pouvez faire est de marcher, de mettre un pied devant l'autre et de témoigner. Parfois, on doit simplement s'avancer avec espérance et confiance.

Quand je marche dans le nutshimit avec mon peuple, je montre à quel point nous respectons la culture innue, le monde naturel et toutes les choses vivantes. Je veux que les gens sachent que nous ne donnons pas notre terre. Nous ne permettons pas au gouvernement de l'endommager avec ses mines, ses barrages et ses bombes. Si j'étais élue au conseil de la nation innue ou au conseil de bande, je mettrais toute mon énergie à la défendre et à prendre soin du peuple qui marche dans le nutshimit.¹⁰

Avant même que le Pape François ait mis de l'avant le concept d'écologie intégrale et qu'il en fasse le thème central et original de *Laudato Si'*, Tshaukuesh semblait déjà avoir intégré une telle vision dans son âme. Dans cette encyclique, le Saint-Père consacre un chapitre entier à ce

⁸ Yeoman, E. (2009). Translation from Bacon's Innu-aimun and French versions. Bacon, J. *Bâtons à message/Tshissinuutshitakana*, Montréal: Mémoire d'encrier. pp. 14-15.

⁹ Penashue. *Nitinikiau Innusi*. p. 130. Le mot *pineu*, en innu-aimun, réfère au lagopède ou perdrix, un met favori parmi les Innus.

¹⁰ Penashue. *Nitinikiau Innusi*. p. 130.

concept qui s'enracine dans la métaphysique de l'interdépendance, au fait que toutes choses sont connectées ou que toutes choses sont reliées.¹¹

L'écologie intégrale est profondément consciente de ses dimensions sociales et humaines. En effet, trop souvent l'environnementalisme a échoué à la prise en compte des dimensions humaines, culturelles de la compréhension d'une vision écologique. Comme l'indique clairement le Pape François, *Laudato Si'* est fondamentalement une encyclique sociale. Celle-ci espère rassembler la multitude des relations sociales qui doivent être prises en compte dans une approche viable de l'écologie.¹²

Tshaukuesh semble avoir compris intuitivement cette vision complète de l'engagement. Elle ne s'est jamais éloignée de sa perspective inclusive qui inclut ce qu'elle appelle le *cercle complet*.¹³ Toutes les relations sont essentielles et doivent être considérées : l'avenir de sa famille, la vie de sa communauté et du peuple innu, ainsi que la vie de la terre et des eaux qui délimitent leur maison commune.

Et pourtant, en dépit de ses années de protestations et de témoignage, malgré toutes les personnes qui se sont ralliées à sa cause, beaucoup des choses contre lesquelles elle protestait se sont réalisées. Les forêts ont été abattues, les rivières ont été harnachées et des mines ont été creusées. Mais ce qui comptait le plus a pris racine et s'est développé. Ce qu'elle a entrepris ainsi que sa fidélité irréductible, en dépit des obstacles, a passé l'épreuve du temps. Intensément enracinée dans Innusi, elle n'a jamais perdu espoir. À plusieurs reprises, elle s'est sentie abandonnée, perdue, incomprise même par sa propre famille ou son peuple. Ce qui étonne c'est qu'elle n'a jamais laissé tomber.

« S'il inonde la rivière, elle montera de combien de mètres ? » François m'a expliqué jusqu'où l'eau monterait. Je suis alors partie si triste, pensant à tout ce qui serait inondé le long du fleuve, à toutes les fleurs et les plantes et à toutes les choses vivantes. Je pense souvent à la vie avant qu'on inonde Patshisheetshuanaune¹⁴ et j'imagine les gens qui campaient le long de ses berges et pagayaient sur ses eaux ; je pense à l'habitude qu'ils avaient de raconter à leurs familles et à leurs enfants les histoires du passé, de dire comment la terre était belle et comment le fleuve serait toujours là pour qu'ils puissent en vivre et l'utiliser. Mais, désormais, ce n'est plus vrai. Je sens comme si tout le travail que j'ai accompli pour tenter de sauver la terre et le fleuve a été en vain. J'ai espéré qu'il y aurait des résultats, mais maintenant je sens que rien n'a été accompli. Mishta-shipu est un nom important. La rivière est vivante, comme un être humain, et sa voix crie : « Ne me tuez pas. Je suis l'eau. Je ne veux pas mourir. Entendez ma voix. Sans eau vous ne pouvez pas vivre. »¹⁵

¹¹ *Laudato Si'* : lettre encyclique du Pape François sur la sauvegarde de notre maison commune. (2015). chap.4.

¹² Kureethadam, J.I. (2019) *The Ten Green Commandments of Laudato Si'* (Collegeville: Liturgical Press).

¹³ Penashue, E. (2010). "Miam ka-auieiat : It's like a circle," in *Despite This Loss: Essays on Culture, Memory and Identity in Newfoundland and Labrador*, ed. Kelly U.A., and Yeoman, E. (St. John's: ISER Books).

¹⁴ Nom innu pour les chutes Churchill, site du premier barrage.

¹⁵ Penashue. *Nitinikiau Innusi*. p. 185.

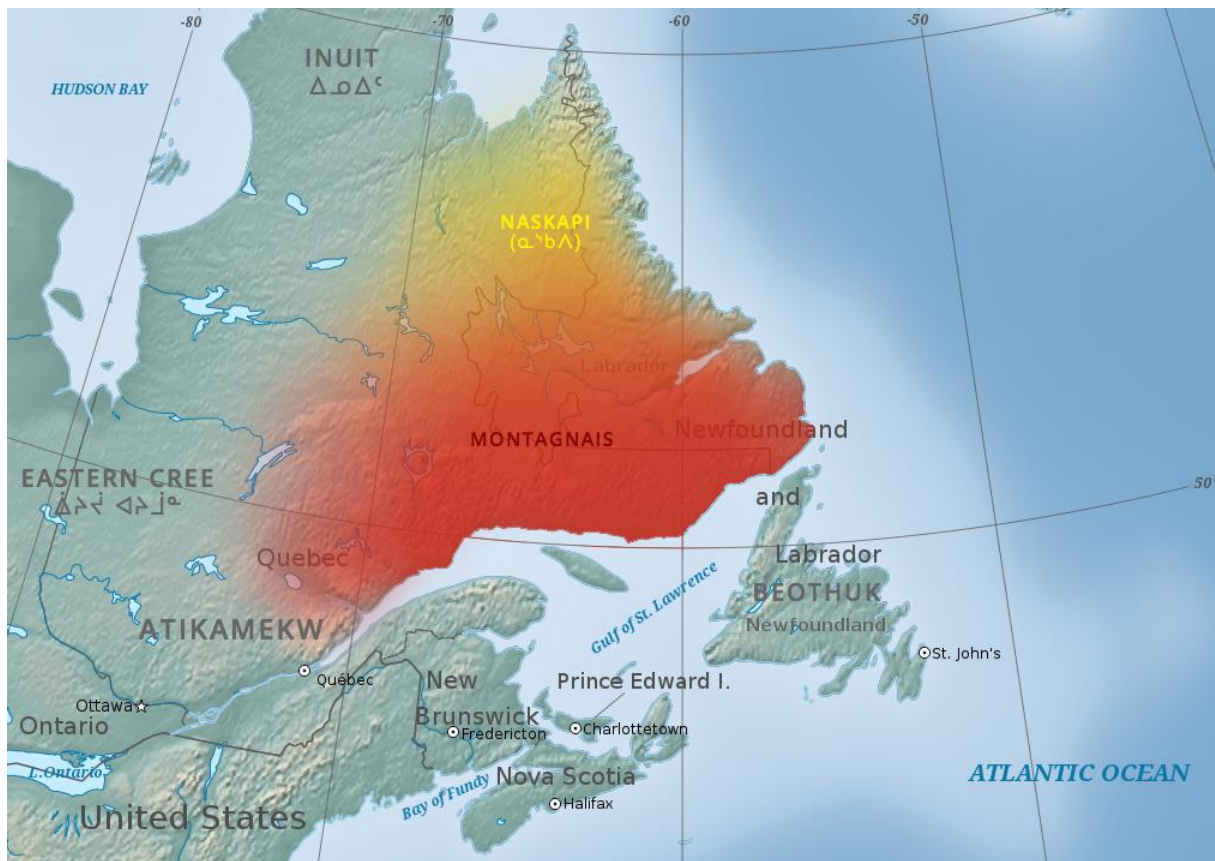
Ce qui a passé l'épreuve du temps c'est sa loyauté au lieu et au peuple et à l'ensemble de l'écologie d'*Innusi* : les animaux, les plantes, les sentiers, les lacs et les rivières et même les pierres. Saisons et temps. Générations passées et futures. Un tel amour et un tel engagement ne peuvent provenir que des rencontres multiples au cours de longues années, avec ce qu'il y a de plus réel, avec tout ce qui l'entoure.

Quelle force d'âme et de cœur Tshaukuesh doit-elle posséder pour avoir continué son travail à travers les années, pour être le témoin d'une vie que plusieurs qualifient de fable du passé ; pour être capable de franchir le seuil par un jour de printemps, résolue à entrer dans le *nutshimit*; incertaine si quelqu'un se joindra à elle, ou qui persévèrera; pour avoir faim et soif de vie, pour ce qui est juste et bien, et être entièrement consciente des étrangers, dynamiques et résolu à dévorer la terre et les eaux.¹⁶ Quelle force d'âme et de cœur faut-il pour être témoin de tant de pertes, pour voir les rivières de la vie et d'énergie transformées du jour au lendemain en des sources potentielles de maladies et de maux divers, pour regarder la grande *Mishta-shipu* diminuer devant ses propres yeux ?

Il y a tant de choses que je pourrais dire à propos de l'inondation de la Mishta-shipu... À l'un des endroits où nous nous arrêtons sur la rivière, au bout d'Uinukupau, j'ai été surprise de voir une pancarte sur la berge. Celle-ci disait en quatre langues (anglais, français, inuktitut et innu-aimun) que nous n'étions pas autorisés à pêcher plus d'un poisson par semaine à cause de la teneur en mercure. Pourquoi ? Qu'est-ce que les barrages font aux poissons ? Encore combien de temps devons-nous vivre avec cette souffrance ? Je pense beaucoup à cela et au fait que quand j'étais jeune on pouvait manger de tout. Il n'y avait pas de pancarte interdisant de toucher à ceci ou à cela. Il y avait tant de liberté. Ce temps est révolu.¹⁷

¹⁶ Richardson, B. (1975). *Strangers Devour the Land: The Cree hunters of the James Bay area versus Premier Bourassa and the James Bay Development Corporation*. (Toronto: MacMillan of Canada).

¹⁷ Penashue. *Nitinikiau Innusi*. p. 169.



La Carte Innue

Le long de la route de 42 km entre Sheshatshiu et Happy Valley-Goose Bay on trouve une petite chapelle consacrée à sainte Anne. Tshaukuesh porte une grande dévotion à sainte Anne, comme de nombreux aînés innus. En effet, chaque mois de juillet, le pèlerinage annuel au Sanctuaire de Ste-Anne-de-Beaupré au Québec attire de nombreux Innus en provenance de toute l’Innusi durant les célébrations de toute une fin de semaine. Sainte Anne est considérée comme la grand-mère des Innus. Pour une communauté qui est souvent fortifiée et protégée par les grands-mères, sainte Anne est une source de fortitude.

Je suis allée à ma chambre et j’ai commencé à prier sainte Anne et je me suis sentie un peu mieux.¹⁸ Souvent, je rends grâce pour le Créateur parce que les Innus se sont réveillés et ont trouvé la force les uns dans les autres pour entreprendre ensemble cette marche longue et ardue. Nous sommes tous très forts.¹⁹

Le journal de Tshaukuesh se termine avec une petite section intitulée « Je marche toujours. » C’est une façon très appropriée de finir son livre. Ses « vieux pieds laids »²⁰ ont marché « mille fois mille miles ».²¹ Aucun doute, Tshaukuesh a encore du chemin à parcourir. Son voyage extérieur a été bien long et difficile, mais aussi rempli de joie. Son chemin intérieur a sans nul doute été ardu, mais aussi porteur de vie. Nous laissons le mot de la fin à Tshaukuesh – mère,

¹⁸ Ibid. p. 35.

¹⁹ Ibid. p. 28.

²⁰ Ibid. p. 20.

²¹ Ibid.

grand-mère, témoin vivant de la beauté de la foi, de l'espérance et de l'amour au cœur de la forêt boréale du Canada. Elle est un vivant témoin de la sauvegarde de notre maison commune, la maison commune des Innus, qu'on appelle *nutshimit*.

Par une belle journée magnifique, je marchais toute seule. Les chiens me suivaient et j'avais apporté avec moi mon thé et des biscuits, et je n'avais peur de rien, ni des animaux sauvages ni de quoique ce soit. Quand je suis arrivée aux marécages, je me suis assise pour me reposer et boire mon thé ; juste moi et mes chiens. Les arbres se balançaient dans le vent, toutes sortes d'arbres. On aurait dit qu'ils dansaient. Je me suis demandé pourquoi j'étais toute seule ; pourquoi les gens ne voulaient-ils pas marcher avec moi alors que je cherchais à protéger la terre et les animaux, notre culture, nos enfants, notre mode de vie ? Il y aura toujours de l'argent, mais si la terre disparaît, il n'y en a plus. J'espère que les gens comprendront cela un jour. Entre-temps, je vais essayer d'être une bonne meshkanau pour les générations à venir. Je sens comme si les arbres qui dansent sont mes amis, comme s'ils me disaient « ne crains pas. Nous sommes ici et nous savons que tu te soucies de nous. Que ton cœur ne pleure pas. Nous sommes encore ici et nous dansons encore. » C'était par une belle journée claire et je pouvais voir les montagnes. Puis j'ai rangé mon thermos et j'ai continué de marcher.²²



Elisabeth **Yeoman** travaille avec Tshaukuesh afin de traduire et d'éditer son livre, *Nitinikiau Innusi : I keep the Land Alive* (*Nitinikiau Innusi : je garde la terre en vie*) (University of Manitoba Press, 2019). Elle est aussi l'auteurice d'un livre sur la collaboration, *Exactly What I Said : Translating Words and Worlds* (University of Manitoba Press, à venir). Elle habite à St. John's, Terre-Neuve, Canada.

Original en anglais
Traduction Christine Gautier

²² Ibid.

REFLEXION /ANALYSE



Les temps sont sombres pour la défense de la vie au Honduras, il est temps de chercher des lumières

Yolanda González Cerdeira

Recherche et droits de l'homme, ERIC-Radio Progreso, Honduras

*Il est tard
Mais le jour se lève
Pourvu qu'on insiste un peu.*

- Don Pedro Casaldàliga

Les visages de la défense de la vie et de la démocratie

Je suis chrétien catholique, délégué de la Parole. Nous avons reçu une mission pastorale pour la défense de la vie et de la maison commune. C'est ainsi que se définit Juan López, un laïc actif au sein d'une paroisse jésuite et coordinateur d'une organisation communautaire pour la défense des biens communs. Il habite à Tocoa, une petite ville de la vallée de l'Aguán, au nord-est du Honduras, dans l'une des régions les plus riches en ressources naturelles du pays, entourée de montagnes et de rivières mais, en même temps, l'une des régions les plus touchées par le trafic des drogues et par les projets d'extraction (les monocultures et les mines).

Juan doit affronter, avec 12 compagnons, un procès judiciaire dans lequel il est accusé de plusieurs délits : association de malfaiteurs, imposture ou incendie volontaire, à cause de son opposition à un projet minier mis en route de manière illégale et qui nuit aux rivières des alentours. Actuellement, Juan se prépare à son procès judiciaire en liberté, ce qui n'est pas le cas de huit autres de ses compagnons qui sont en détention provisoire depuis plus d'un an et demi, une mesure considérée comme illégale par le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire. Malgré tout, Gabriela Sorto, jeune leader communautaire mais aussi fille de l'un des détenus, n'hésite pas à affirmer clairement : « *Il n'a pas été simple pour la famille de résister au système. Mais nous poursuivrons le combat, parce qu'il est juste, parce que nous défendons l'eau et la vie pour tous* ».

Dans leur engagement en défense de la vie, Juan et Gabriela sont le visage de milliers d'hommes et de femmes qui défendent les droits de l'homme au Honduras en lien avec la défense des territoires et des ressources naturelles ; ce secteur est très probablement celui qui a souffert de la plus forte répression, criminalisation et violence dans ces dernières années, à

tel point que l'ONG *Global Witness* considère le Honduras comme « le pays le plus dangereux pour les défenseurs de l'environnement¹ ».

Berta Cáceres l'était, elle aussi ; jeune femme leader indigène, défenseur du peuple Lenca, un peuple riche par ses cultures, ses forêts de pins et ses rivières, et pourtant, marginalisé, appauvri et spolié. Depuis ce territoire, Berta a combattu le néolibéralisme, le patriarcat et le racisme. Pour cette raison on lui a décerné le prix Goldman, connu comme le prix Nobel de l'environnement ; pour tous les garçons et les filles, Berta sera pour toujours « la gardienne des rivières ». Raison pour laquelle elle a été hélas stigmatisée, criminalisée et, enfin, assassinée. Si par hasard il s'avère que, en plus de défendre les droits de l'homme, tu es une femme, les risques encourus sont encore plus grands quand il s'agit de faire face à la discrimination et à la violence au sein des organisations et des communautés elles-mêmes, des milieux où les normes sociales et culturelles considèrent que les femmes doivent jouer un rôle passif dans une société patriarcale. Comme l'indique le P. Melo, jésuite, directeur de la chaîne *ERIC-Radio progreso*, et aussi un ami proche de Berta, l'assassinat de Berta « est un crime politique machiste² ».

Mais au-delà des défenseurs de la terre, du territoire et des peuples indigènes, le Rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'homme a identifié –lors de sa visite au Honduras en 2018– d'autres groupes à risque parmi les défenseurs des droits de l'homme : ceux qui défendent les droits civils et politiques, les droits des personnes LGTBI, ceux qui travaillent dans les médias, les étudiants et les professionnels du droit.

Dans son rapport sur la crise politique post-électorale qui s'est abattue sur le pays fin 2017 suite à la fraude électorale commise par le parti toujours au pouvoir, le Rapporteur affirmait que « toute personne s'ayant organisé et/ou ayant participé aux manifestations pour exprimer son rejet du processus électoral et son désir d'élections libres et justes » pouvait être considérée comme défenseur des droits civils et politiques³. Sans doute qu'une grande partie des 1300 manifestants, femmes et hommes, arrêtés pendant les manifestations, ou bien la plupart des plus de 250 blessés, ne se considéraient pas comme étant des défenseurs, mais ce qu'ils savaient en revanche c'était pourquoi, malgré le climat de répression, ils étaient sortis dans les rues. Voici l'explication d'un proche d'une des 22 personnes assassinées ces jours-là : « Nous nous sommes levés et nous avons rejoint la mobilisation en famille, comme nous l'avions fait les jours précédents. Nous étions indignés, ils osaient nous voler même notre volonté puisque les résultats publiés n'étaient pas ceux que les citoyens avaient choisi lors des élections générales ».

Parce que, justement, toutes ces personnes ont un point en commun : ils sont tous « madame et monsieur tout-le-monde », des personnes « ordinaires » qui ne se résignent pas à obéir aux

¹ <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/honduras-el-pa%C3%ADs-m%C3%A1s-peligroso-del-mundo-para-el-activismo-ambiental/>

² Moreno I. (octobre 2017). *Fue la violencia machista la que mató a Berta Cáceres* [C'est la violence machiste qui a tué Berta Cáceres], revue « Envío » 427. <https://www.envio.org.ni/articulo/5404>

³ Frost, M. (11 janvier 2019). Organisation des Nations Unies. Rapport sur la Visite au Honduras. Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme, A/HR/40/60/Add2. parag. 33.

décisions officielles, mais qui choisissent de défendre leurs vies, leurs communautés, leur rêve d'un pays démocratique, les biens communs de la nature et, par conséquent, leur présent et leur avenir. Comme l'explique le P. Melo : « *Défendre les droits de l'homme est une aventure qui dérange, une aventure à haut risque dans des sociétés où l'État-Institution n'est pas fondé sur le droit mais sur les intérêts des puissants. Et ce risque est encore plus grand lorsque l'on touche à des affaires sensibles et non résolues : une demande de terres, la défense des ressources naturelles, la santé, l'éducation. Il suffit qu'un défenseur des droits de l'homme dénonce ou protège les droits des personnes menacées pour qu'il se retrouve dans une zone à haut risque*⁴ ». Voici le chemin que veut emprunter ERIC-Radio Progreso, la plateforme sociale de la Compagnie de Jésus au Honduras. Aux côtés des Gabriela, des Berta, des Juan... de ces « madame et monsieur tout le monde », « ordinaires » et exceptionnels, de ces hommes et femmes défenseurs de la vie et de la démocratie. Et c'est un honneur pour nous de marcher à leurs côtés.

Ceux qui tirent les ficelles et leurs manœuvres

Le modèle social, économique et politique du Honduras est fondé sur l'accumulation de richesses par une élite d'entrepreneurs qui se réduit à quelques familles qui ont réussi à influencer, voire coopter, les institutions publiques afin que celles-ci n'agissent que pour leur propre profit ; elles ont fait du Honduras l'un des pays aux plus grandes inégalités sociales d'Amérique latine. Mais ce modèle ne peut tenir que par des stratégies qui vont à l'encontre de ceux qui défendent les biens publics et communs. Pour parvenir à leurs fins, elles se sont mis dans les poches les institutions de l'État, comme le système judiciaire, l'armée ou les forces de police. Après le coup d'État de 2009, les stratégies à l'encontre des hommes et femmes défenseurs des droits de l'homme et de l'environnement se sont peaufinées afin d'atteindre leur but ultime : leur neutralisation.

Sur ce chemin, le premier pas est souvent la tentative de persuasion ou de corruption des leaders communautaires et des défenseurs, puis vient l'isolement, le harcèlement, la stigmatisation et la diffamation des personnes qui résistent à leur contrôle et qui s'opposent aux projets politiques, sociaux ou économiques des élites. Comme l'affirmait le Rapporteur sur la situation des défenseurs : « *Les politiciens, les médias et les agents non étatiques, comme les entreprises ou les groupes religieux, réalisent des campagnes de diffamation contre les défenseurs et les journalistes incitant ainsi, très souvent, à la haine. On les assimile à l'opposition politique, aux terroristes, aux anti-progrès, aux antinationaux ou aux traîtres*⁵ ».

D'autre part, les stratégies de criminalisation des défenseurs sont plus agressives, surtout par le biais d'une utilisation pernicieuse des différents types d'infractions pénales, comme l'usurpation ou l'association de malfaiteurs à l'encontre des personnes qui participent à des manifestations ou à des actions pacifiques dans la rue, allant même jusqu'à accuser les leaders indigènes du délit de déplacement forcé pour le fait de défendre leurs terres ancestrales sous la protection de la Convention 169 de l'OIT. Même si la menace de la prison reste la plus extrême, il est habituel qu'ils se voient imposer d'autres mesures comme la convocation

⁴ <https://www.openglobalrights.org/new-threats-against-human-rights-defenders-require-new-kinds-of-protection1/?lang=Spanish>

⁵ Organisation des Nations Unies. Rapport Visite au Honduras, op. cit., parag. 32.

périodique, ce qui engendre un grand impact économique surtout pour les défenseurs paysans et indigènes.

Les agressions et enfin l'assassinat sont les derniers recours ; malheureusement, cela arrive bien trop souvent. Le Honduras demeure l'un des pays les plus dangereux d'Amérique latine pour les défenseurs des droits de l'homme. Entre 2001 et 2017, au moins 76 journalistes ont été assassinés ; entre 2008 et début 2018, au moins 11 défenseurs des personnes LGTBI ; entre 2010 et 2017 plus de 120 défenseurs de la Terre ; et, dans les deux dernières années, on a enregistré 6 assassinats de femmes défenseurs et 2137 agressions⁶. De tels chiffres ne sont possibles que par l'existence d'un niveau élevé de corruption, et par l'impunité que les institutions publiques réservent à ceux qui agissent contre les défenseurs des droits de l'homme. Par exemple, dans la vallée de l'Aguán, les 107 assassinats de paysans et paysannes enregistrés entre 2008 et 2014 n'ont abouti qu'à la prononciation de 12 sentences de condamnation.

Mais alors, comment protéger les défenseurs des droits de l'homme ? Quelques pistes.

Que faire lorsqu'un État comme celui du Honduras permet l'agression des défenseurs ou bien lorsqu'il les agresse directement ? Pendant ces dernières années, les organisations des droits de l'homme du Honduras ont réalisé un intense plaidoyer pour exiger des mesures de protection ; elles ont obtenu quelques succès importants. Leur intense labeur de documentation et de génération de rapports ainsi que leurs échanges permanents auprès du système régional et international des droits de l'homme ont contribué à l'installation d'une agence du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme ; son aide a été précieuse. De plus, le vote d'une loi pour la protection des défenseurs a établi un dispositif national de protection qui a permis d'ouvrir une petite porte au dialogue entre les défenseurs et l'institution publique, un dialogue qui était pratiquement nul auparavant. Cependant, ces réussites ne sont que relatives dans un État qui n'a pas une véritable volonté politique de faire respecter les lois et de faire fonctionner les dispositifs de protection pour ceux qui s'opposent aux intérêts réels de ceux qui sont aux commandes. Par exemple, malgré la création d'un Parquet spécialement consacré aux défenseurs, parmi les 199 plaintes reçues entre 2018 et 2020, aucune d'entre elles n'a fait l'objet d'une requête du Procureur.

Au plan international des droits de l'homme, il y a eu une prise de conscience de la responsabilité des entreprises internationales dans les abus des droits de l'homme et dans les agressions à l'encontre de ceux qui s'y opposent ; il y a eu des efforts pour l'encourager. Cela s'est traduit par la visite du Groupe de Travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises : il a publié un rapport ferme sur la responsabilité de l'État quant aux préjudices causés par ces sociétés à l'encontre des communautés et des défenseurs, femmes et hommes⁷. Bien que ce soit un outil qui permette une certaine pression sur l'État, il sera toujours soumis à sa volonté réelle ou bien à l'intérêt qu'il trouvera à réaliser

⁶ Organisation des Nations Unies. Rapport Visite au Honduras, op. cit., parag. 23.

⁷ <https://reliefweb.int/report/honduras/visita-honduras-informe-del-grupo-de-trabajo-sobre-la-cuesti-n-de-los-derechos>

quelques avancées dans le respect des recommandations en vue de conserver une certaine image d'autorité et de respect des droits.

Les investisseurs étrangers et les institutions financières internationales qui soutiennent les projets d'extraction jouent un rôle important dans les conflits pour le territoire et les agressions à l'encontre des défenseurs de l'environnement. Ces dernières années, il y a eu quelques initiatives qui ont réussi à exiger des instances internationales qu'elles bloquent les investissements dans des industries qui génèrent de la violence et des violations des droits de l'homme ; cela a été possible grâce à des plaintes ou à des stratégies de plaidoyer menées conjointement par des organisations sociales des pays destinataires de l'investissement, tels que le Honduras, et des pays à l'origine de celui-ci. Certains des succès récents ont une influence directe sur les intérêts des élites économiques qui sont responsables des agressions, comme par exemple le retrait du soutien des banques de développement hollandaise et finnoise au projet hydroélectrique qui a conduit à l'assassinat de Berta Cáceres dans le rang des opposants au projet. Il y a aussi le processus mis en place pour déposer des plaintes auprès de la Banque mondiale : grâce à certaines de ces plaintes, la BM s'est vue obligée d'admettre ne pas avoir appliqué ses politiques sociales et environnementales en accordant un prêt à des sociétés incriminées dans des assassinats d'agriculteurs. Ces procès sont très longs, hélas, fastidieux et n'aboutissent pas toujours à des dialogues constructifs et réels avec les communautés et les défenseurs.

Il convient de citer également, parmi les bonnes pratiques, les initiatives de solidarité internationale entre les peuples, les combats et les organisations pour la protection des défenseurs, hommes et femmes. L'exemple le plus proche est celui de la Compagnie de Jésus. Les Conférences des Provinciaux du continent américain ainsi que d'autres œuvres consœurs de l'Europe ont mis en place des mécanismes de solidarité, de protection et d'influence dans des moments de crise des droits de l'homme, des moments où les activistes sociaux qui travaillent sur le terrain ont été en ligne de mire non seulement au Honduras mais dans toute l'Amérique latine.

Pour autant, on ne doit pas oublier que toute proposition d'aide « extérieure » doit toujours tenir compte que la protection réelle et soutenable des femmes et des hommes défenseurs se trouve en dernière instance en eux-mêmes, spécialement par le biais de la protection communautaire et collective et dans leur capacité à analyser leur propre environnement, à établir des alliances et à donner une dimension publique à leur action. Les organisations de défense des droits doivent travailler à ne pas toujours attendre des solutions de ceux qui sont au pouvoir, et à s'efforcer au contraire de créer un nouveau pouvoir à logique horizontale. Connaître le contexte local, le cadre, les alliés, les opportunités, à partir d'une lecture constante du contexte ; établir des alliances basées sur la confiance avec d'autres organisations ; chercher des articulations avec d'autres secteurs sociaux même si on ne partage pas complètement toutes leurs prises de position pourvu que l'on partage la volonté de construire un État de

droit et d'impulser un modèle social et économique inclusif et démocratique ; célébrer les réussites et promouvoir la joie du combat pour les droits de l'homme⁸.

Certaines de ces victoires récentes dans la protection des femmes et des hommes défenseurs face à la criminalisation, le harcèlement ou les menaces, partagent plusieurs de ces aspects. Ce sont des victoires souvent collectives, certaines d'entre elles ont une histoire qui s'enracine dans une organisation ecclésiale de base qui s'est incarnée et animée grâce aux graines semées par les martyres : ils ont réussi à réunir divers secteurs pour le combat communautaire et collectif, à partir duquel ils ont trouvé des coordinations et des alliances avec d'autres organisations sociales et des droits de l'homme, tant au niveau national qu'international, avec d'autres réseaux et avec les médias alternatifs. Ces victoires atteignent souvent les conflits sous-jacents, et renforcent la conscience et l'organisation sociales. Ce sont des expériences qui ont permis d'expérimenter concrètement comment « quand les pauvres croient en les pauvres, on peut chanter la liberté ⁹».

Original en espagnol

Traduction Beatriz Muñoz Estrada-Maurin

⁸ Cette proposition est un résumé de l'émission « Enfoque de fe » (Sous le regard de la foi) du 28 juillet 2017 de Radio Progreso, dont l'intitulé était « Les tâches des défenseurs des droits de l'homme dans une époque à haut risque ». Cette émission est hebdomadaire et présente la réflexion du ERIC-Radio Progreso sur la réalité avec les yeux de la foi.

⁹ Ceci est une référence à un chant de la messe populaire de San Salvador « Quand le pauvre croira en le pauvre ».



Défendre les droits de l'homme au Mexique

N. Meyatzin Velasco Santiago

Centre des Droits de l'Homme Miguel Agustín Pro Juárez A.C., Mexique

Pour cet article, on nous a demandé de réfléchir sur la situation des femmes et des hommes défenseurs des droits de l'homme au Mexique. Étant donné la nature de cette publication, ces quelques lignes serviront non seulement à expliquer comment fonctionnent les choses dans ce pays un peu brisé, un peu complexe, mais aussi à parler du labeur de mes collègues, de beaucoup de mes amis (es), de mes consœurs et confrères d'autres organisations avec lesquelles nous cheminons depuis de longues années, des personnes que nous accompagnons et, bien sûr, de moi-même en tant que défenseur. Pour mettre un peu d'ordre dans mes idées, dans ce que je ressens, je tenterai de répondre à quatre questions qui vont m'aider à vous livrer un premier aperçu de ce que veut dire défendre les droits de l'homme au Mexique.

J'aimerais commencer par une réflexion sur les raisons qui poussent une personne à défendre les droits de l'homme. Toutes les réponses à cette question portent un brin de mon histoire personnelle, des moments et des carrefours de ma vie, des contextes spécifiques et des réalités complexes. Pour autant, je considère que, de façon générale, tous ceux qui choisissent un jour de combattre et de défendre la dignité ont un point commun qui sert aussi de déclencheur : nous n'aimons pas la réalité dans laquelle nous vivons, nous sommes constamment en désaccord, le tout entremêlé avec un profond mal-être face à l'injustice et à l'abus de pouvoir. L'idée que certains possèdent tout à l'insu de ceux qui ont moins, et très souvent en dépouillant ces derniers, nous est insupportable. Il y a des personnes qui, face aux blessures infligées par les violences les plus profondes, n'ont qu'un choix : prendre le chemin du combat, mus par l'indignation qui jaillit face à l'invisibilité et à l'impunité.

Nous sommes unies aussi par notre incapacité à nous taire, parce qu'il nous est impossible de ne pas élever nos voix (plus encore dans les rues et sur les places publiques) ; nous aimons l'honnêteté et la transparence, celles qui permettent de construire en se fondant sur l'affection, l'étreinte qui guérit, l'amour, la communauté et la tendresse, des éléments fondateurs face à la douleur et à la violence. C'est pour cette raison que nous sommes, nous les femmes et les hommes défenseurs des droits de l'homme, toujours sur le chemin de l'organisation, de l'accompagnement et de la solidarité qui se renforcent quand les choses et la vie se compliquent, lorsque les États, les gouvernements et autres acteurs font tout ce qui est à leur portée pour éteindre l'espérance.

Face à ce constat, je me suis posé cette deuxième question : comment cherche-t-on au Mexique à éteindre l'espérance ? Depuis environ quinze ans, nous sommes plongés dans une crise de violations des droits de l'homme, laquelle nous a laissés, parmi beaucoup d'autres problématiques, un pays avec plus de 88.000 personnes disparues ; même pendant les mois de pandémie cela ne s'est pas arrêté. Actuellement, malgré les critiques soulevées par les stratégies visant à combattre la violence et l'insécurité que nous vivons, on continue à parier sur des modèles de sécurité basés sur l'utilisation de l'armée dans des missions de sécurité publique –ce qui ne fait qu'aggraver le problème. En ce qui concerne les inégalités, l'émergence de la covid-19 a mis en évidence le retard de notre système de santé : début 2021, environ 33 millions de Mexicains n'avaient accès à aucun type de service de soins¹. Sans parler de la situation de milliers de personnes migrantes qui fuient (littéralement) leurs pays et qui traversent le Mexique en route vers les États-Unis ; ici, ils se heurtent à un pays de plus en plus dur dans ses politiques d'asile, de refuge et même humanitaires, très tournées vers les intérêts du « voisin du Nord ».

Face à de telles situations, les organisations de la société civile et, en général nous, les hommes et les femmes défenseurs des droits de l'homme, nous avons dû relever les défis posés par l'accompagnement des victimes, des personnes et des communautés et aussi imaginer des alternatives. Bien qu'il y ait eu quelques avancées en termes de législation et d'attention sociale, le combat contre la corruption, l'impunité et la violence est toujours d'actualité dans la lutte en faveur des droits de l'homme au Mexique. Une lutte qui implique divers risques réels d'autant plus lorsqu'elle met en lumière les pactes scellés entre les gouvernements locaux ou nationaux et des puissances économiques ou la mafia.

Les défenseurs qui œuvrent en dehors de la ville de Mexico peuvent témoigner de tout cela, ces hommes et ces femmes qui affrontent des situations qui vont de la criminalisation à cause de leur travail jusqu'à la menace et les assassinats. S'il est vrai que le gouvernement actuel a accordé une plus grande importance aux victimes de la violence et, en général, à toutes les personnes ayant subi une violation de leurs droits, il est également vrai que dans le panorama plus large de la protection et la légitimité du travail des défenseurs certains propos du président Andrés Manuel López Obrador n'ont pas été hélas d'une grande aide –notamment certains de ses discours où il criminalisait les voix qui pointent les erreurs, les affaires non résolues ou d'autres sujets qu'il faudrait approfondir. Certes, il ne faut idéaliser la société civile d'aucun pays, mais refuser toute remise en question ne va pas nous aider à construire.

Début juin nous avons reçu la visite de la vice-présidente des États-Unis, Kamala Harris. Parmi les voix qui suggéraient ce qu'il convenait d'aborder dans l'agenda de cette rencontre, *Human Rights Watch* affirmait que, de son point de vue, le président Andrés Manuel López Obrador « [...] s'est acharné contre les médias indépendants et contre les organisations de la société civile qui critiquent son Gouvernement ; il n'a pratiquement rien fait pour protéger les journalistes indépendants et les défenseurs des droits de l'homme qui sont périodiquement assassinés dans une totale impunité ».

¹ <https://www.forbes.com.mx/noticias-plena-pandemia-33-millones-de-mexicanos-no-acceso-sistema-salud/>

Bien qu'il existe au Mexique un Dispositif de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme et des Journalistes, qui dépend de la *Secretaría de Gobernación* (l'équivalent de notre Ministère de l'Intérieur), depuis que l'administration actuelle est en place il y a eu 45 assassinats de défenseurs des droits de l'homme² d'après l'organisation *Front Line Defenders*³. Rien qu'en 2020, 20 défenseurs ont été assassinés, des chiffres similaires à ceux du Guatemala et du Honduras, ce qui nous situe seulement après la Colombie. Les plus touchés ont été les femmes et les hommes défenseurs de la terre et du territoire. Comme le signale le Centre Mexicain du Droit de l'Environnement, entre mars 2020 et mars 2021, 14 défenseurs environnementaux ont été assassinés.

Au vu de ces chiffres, j'aimerais partager avec vous ma réflexion sur qui est-ce qui défend, au Mexique, les droits de l'homme. J'aime penser avec un regard plus large, un regard qui comprend les mamans et, en général, tous les proches des personnes disparues qui ont dû changer leurs vies pour partir à la recherche de leurs être chers, de ces trésors (comme elles aiment les appeler) qui leur ont été arrachés et dont elles n'ont aucune idée de l'endroit où ils pourraient se trouver. Ces familles qui vont chercher dans les fosses clandestines ou autres terrains, avec pour seul « arme » une pioche et un pèle ; ces mamans, sœurs, filles, fils, pères, épouses qui recherchent dans les hôpitaux, les prisons et autres endroits avec l'espérance de pouvoir les retrouver. Je crois que toutes les mamans des femmes victimes de féminicides et des violences sont aussi des défenseurs ; elles nous ont ouvert les yeux à la violence de genre si enracinée au Mexique, des femmes que le Président n'a pas voulu comprendre, voir ou ne serait-ce qu'écouter.

Les communautés indigènes et paysannes sont, elles aussi, des défenseurs des droits de l'homme ; tous les jours elles défendent et préservent la maison commune, la terre et le territoire ; ces personnes qui doivent quitter leurs terres, leurs cultures, leurs champs ou leurs outils de pêche pour se défendre et pour combattre les grandes entreprises qui usurpent leurs biens naturels –en connivence avec les gouvernements locaux, étatiques et nationaux– pour les transformer en marchandise.

Nous tous qui cheminons aux côtés des personnes dont on a violé les droits, nous aussi nous sommes des défenseurs des droits de l'homme au Mexique. Dans ce groupe se trouvent tous nos compagnons, femmes et hommes, qui travaillent dans des contextes locaux très hostiles, là où la violence est extrême, là où manquent les ressources et les outils, mais où malgré tout, ils mènent le combat pour réaliser leur travail. Nous, hommes et femmes défenseurs, sommes d'après les paroles de David Fernández SJ, ceux qui ne perdons pas de vue l'expérience de la douleur d'autrui, une douleur que nous ressentons à l'intérieur de nous-mêmes et qui rend *« nécessaire de laisser éclater le monde extérieur dans l'intimité de chacun ; se laisser toucher, remonter à la proto-parole, à la parole première : cette cri de douleur qui nous renvoie à quelqu'un et non à quelque chose, qui nous laisse entrevoir une personne et non une chose. Ce gémissement, lorsqu'on le ressent comme le nôtre, nous conduit à la compassion, à souffrir-avec. Ce ne sont ni les principes politiques ni*

² <https://www.animalpolitico.com/2021/04/amlo-gobierno-activistas-asesinados-crisis-derechos-humanos/>

³ Analyse Globale 2020, Front Line Defenders.

les Accords ni les Déclarations qui provoquent la compassion ; c'est d'entendre le cri de l'Autre, l'entendre et être suffisamment sensible pour y répondre, pour le faire résonner en nous. La compassion (ce souffrir-avec) passe alors par les entrailles : c'est une vocation qui vient de notre être le plus profond ».

Mais dans cette « vocation intime », la réflexion la plus dure c'est : marcher, vers où ? Considérer les alternatives différemment en fonction du jour et de l'heure me demande un effort supplémentaire. Il y a des jours où je m'identifie fortement à la consigne : « Il faut tout brûler ». D'autres, je vois les personnes, les communautés, les proches, les peuples que nous accompagnons au sein du Centre Prodh et, à nouveau, je crois à la construction de la collectivité, au dialogue entre les différents acteurs, à une punition possible pour les coupables et à un pardon pour guérir la société ; je crois que notre meilleur atout pour poursuivre l'édification d'un pays où les droits de l'homme soient respectés réside dans l'écoute de la voix de ceux qui ont enduré les conséquences de la violence et de l'insécurité. Voici le travail qui demeure le nôtre en tant que défenseurs des droits de l'homme. Je crois profondément au travail de documentation que nous faisons, pour laisser un témoignage, pour aider à préserver dans les mémoires ce qui est arrivé, ce qui fait fondamentalement partie du Mexique. Je crois à l'importance de nommer les violences, les blessures et les conséquences, si vraiment nous voulons trouver des solutions. Mais pour avancer, il serait utile que les gouvernements locaux et nationaux écoutent plus attentivement nos propositions alternatives mais aussi nos critiques, car la différence d'opinions permet aussi de construire.

Je conclus cet article en partageant avec vous l'une des choses les plus importantes que j'ai apprises dans la défense des droits de l'homme : il y a plusieurs années, un défenseur colombien m'avait dit qu'il « *fallait garder l'espérance avec les pieds ancrés dans la terre* ». Depuis, je pense que mon travail en tant que défenseur rentre dans le cadre posé par cette affirmation : voir ce qui arrive au Mexique en étant consciente de notre réalité tout en gardant l'espérance, en croyant aux autres, hommes et femmes, en croyant, comme le disent nos consœurs et nos confrères zapatistes du sud du Mexique, que « *d'autres mondes sont possibles* ».

Original en espagnol

Traduction Beatriz Muñoz Estrada-Maurin



La Contestation qui fait resonner la voix des défenseurs des droits de l'homme et de la nature

Dorismeire Almeida de Vasconcelos

Coordonnatrice, Comité REPAM Xingu et membre de l'équipe HR et plaidoyer REPAM, Brésil

Mes causes valent plus que ma vie... Dans le doute, restez du côté des pauvres.

- Pedro Casaldáliga

Depuis cette terre, depuis le territoire que j'habite, où je navigue, où j'apprends et réapprends à vivre la territorialité, à défendre la vie et à combattre pour le respect des droits de l'homme et de la nature : l'AMAZONIE.

C'est depuis cette région sacrée que je dialogue avec le monde sur l'importance de préserver la vie des défenseurs des droits de l'homme, de l'environnement et des peuples de l'Amazonie et tout particulièrement le territoire que j'ai foulé comme une terre sacrée : le Xingu moyen, Volta Grande do Xingu.

Ce territoire amazonien est vital et nourricier ; il soutient et assure la vie d'un vaste territoire où habite une population de plus de 33.600.000 d'habitants, dont 2,5 millions d'indigènes. Il est irrigué par le cours du fleuve Amazone et tous ses affluents, et il s'étend sur neuf pays d'Amérique latine.

C'est une région essentielle qui répartit les précipitations dans l'ensemble du continent et qui constitue un poumon pour la planète tout entière. Cependant, elle est également la deuxième zone la plus vulnérable du monde face au changement climatique dû à l'action directe de l'homme.

Ses eaux et ses terres nourrissent et soutiennent la nature, la vie et les cultures de centaines de communautés indigènes, des communautés traditionnelles, des paysans et des populations urbaines. Le cycle de l'eau est le lien qui relie l'écosystème, les cultures et le développement du territoire.

Ce territoire sacré abrite une réalité pluriethnique et multiculturelle, des peuples qui ont construit et reconstruit leur vision du monde et de leur avenir. Au sein de cette réalité, les pratiques anciennes et ancestrales ainsi que les récits ancestraux et mythiques cohabitent avec la technologie moderne et ses défis ; nous vivons une sorte de « bien-être », également appelé « Sumak kawsa », qui nous conduit à vivre en harmonie avec nous-mêmes, avec la nature,

avec les êtres humains et avec l'être suprême puisque dans le cosmos, il y a une intercommunication.

Il n'y a ni exclus ni laissés pour compte. C'est une vision de la vie où tous les rapports sont en harmonie : l'eau, le territoire, la nature, la communauté et la vie culturelle, Dieu et les différentes forces spirituelles. Comprendre l'importance vitale du caractère relationnel des êtres humains avec la Création est l'un des aspects principaux de cette forme unique d'organisation entre nous. C'est une conception qui s'enracine dans la famille et dans la communauté, elle implique l'utilisation responsable de tous les biens de la création et préserve l'harmonie avec ses formes de vie traditionnelles, dans un dialogue entre la sagesse et la technologie des ancêtres, et celles qui ont été acquises avec la modernité. C'est pour cela que, pendant des siècles, ces peuples ont été les gardiens de l'Amazonie ; on les appelle aussi les défenseurs de la vie, des droits de l'homme et de l'environnement.

Or cette forme et ce style de vie sont menacés par l'appropriation et la privatisation des biens naturels, les concessions légales pour l'exploitation forestière et l'arrivée de commerçants de bois illégaux, la chasse et la pêche abusives, les mégaprojets intenable, les centrales hydroélectriques, les concessions forestières, l'extraction massive d'arbres, les monocultures, les routes, les voies fluviales, le chemin de fer et les projets miniers et pétroliers ; la pollution générée par l'industrie de l'extraction et par les décharges urbaines, la déforestation, les incendies volontaires et le changement climatique, la disparition de la faune et de la flore et de toute la biodiversité.

Toutes ces menaces bien réelles ont des conséquences sociales extrêmement graves sur les peuples : les maladies provoquées par la pollution, le trafic des drogues, les groupes armés illégaux, l'alcoolisme, la violence contre les femmes, les enfants, les adolescents, les jeunes et les personnes âgées, l'exploitation sexuelle, la perte de la culture d'origine, la migration et le déplacement interrégional forcé, le déplacement forcé des groupes autochtones, des paysans, des afro-descendants, l'extermination des jeunes, la criminalisation et l'assassinat des leaders et des défenseurs des droits de l'homme.

Tout cela est généré par les intérêts économiques et politiques des secteurs dominants avec la complicité de quelques gouvernants qui tolèrent cette exploitation de l'Amazonie et de ses peuples ou qui négligent leurs responsabilités : préserver la vie, les droits et les politiques publiques de qualité. Ils permettent et renforcent au contraire l'impunité des responsables des violations des droits de l'homme et environnementaux, universels et constitutionnels.

Cette réalité violente et douloureuse est bien réelle ; elle fait partie de la douleur et de la réalité du territoire du Xingu Moyen, Volta Grande do Xingu. **Les peuples de ce territoire ont subi, pendant des années, des violations directes et indirectes des droits de l'homme et de la nature** : le cycle du caoutchouc puis celui de l'or, la construction de la route Transamazônica-BR 230, la colonisation du Transamazonien et, depuis les années 70, **la pression subie par la construction des barrages hydroélectriques comme celui de la Centrale hydroélectrique de Belo Monte, imposée par la force, sans aucun respect ni consultation libre, préalable et informée des peuples**. Sans oublier la menace constante des projets miniers et de l'exploitation illégale des ressources naturelles, ainsi que les invasions des terres aborigènes

et des communautés traditionnelles. Notre biodiversité est en péril et avec elle, **la vie des peuples du Xingu**.

Toutes ces activités ont été considérées comme des projets de développement pour la région. Hélas, une question s'impose : développement, pour qui ? Jusqu'aujourd'hui, nous avons enduré une série de violations de nos droits. De profonds bouleversements environnementaux, sociaux, économiques, culturels, historiques, religieux et psycho-sociaux ont été induits au sein de ces peuples.

Les conflits pour la terre, le déplacement forcé des autochtones, paysans et urbains, l'absence de politiques publiques, le non-respect des conditions, les conflits sociaux, la violence dans les champs et dans les villes, la violence contre les femmes, les jeunes et les enfants ; beaucoup de vies ont été sacrifiées pour défendre la vie de ces peuples et de leur territoire. Combien de fois les peuples de ce territoire ont-ils été obligés de se lever et de **faire résonner par leur intermédiaire la voix du monde pour la vie, la justice et la protection...** Ce sont les peuples les véritables défenseurs de la vie, ceux qui sont en première ligne pour la sauvegarde du territoire.

Agir en faveur des droits de l'homme en lien avec la terre est l'une des activités les plus redoutables : celui qui choisit cette mission va à l'encontre des intérêts des grands groupes qui exploitent l'Amazonie à cause d'une surconsommation insoutenable. Ces derniers imposent leur violence non seulement sur les biens dont ils veulent s'approprier, mais aussi sur toute vie, corps, forme d'être ou de vivre dans le monde qui soit en conflit avec le modèle qu'ils veulent imposer en Amazonie. Quiconque accepte la mission de défendre la vie se met en péril. C'est le paradigme technocratique qui assujettit les peuples.

Les leaders et les communautés exposent leurs vies au travers des combats dans lesquels ils s'engagent, comme par exemple la défense de l'Amazonie, de l'environnement, du territoire ou des droits de l'homme. Le modèle de développement du Brésil, depuis la violente invasion des Portugais, est orienté vers la concentration de la terre au détriment des peuples et des communautés qui l'habitaient jadis, ce qui engendre, depuis le début, de nombreux conflits qui sont source de mort et de violence.

Il convient de signaler que 51,6 % des conflits ruraux ont lieu dans la région Nord de l'Amazonie ; de ces conflits, 92 % sont provoqués par la monopolisation des terres qui appartiennent à un petit nombre. Dans la plupart des cas, cette concentration des terres induit une violation des droits des peuples indigènes et des communautés traditionnelles. La violence faite aux femmes est également visible, puisque ce sont elles le pilier de la résistance des familles et des communautés dans les territoires menacés, comme c'est le cas, par exemple, des femmes Mundurucu qui dénoncent les chercheurs d'or illégaux dans leurs terres. Il y a plusieurs manières de mettre un frein au combat des défenseurs : criminaliser les leaders, en faisant pression sur le pouvoir judiciaire pour accélérer l'expulsion des communautés traditionnelles et pour ralentir les condamnations des assassins des pauvres, ou bien en attaquant et en discréditant ces mêmes pauvres.

Quiconque défend la vie, les peuples et les territoires de l'Amazonie devient une victime menacée, l'objectif de ceux qui considèrent l'Amazonie comme l'entrepôt du monde, un entrepôt à exploiter au nom du capital, du profit, de la cupidité et de l'intérêt des groupes économiques et politiques. Il suffit de regarder la situation des peuples indigènes Munduruku et Yanomami, le nombre de paysans, d'ouvriers agricoles, bloqués sur place, sans abri et menacés dans des régions conflictuelles de l'Amazonie. Rien que dans l'État de Pará, il y a 70 défenseurs de la vie menacés qui doivent se tourner vers des programmes de protection des droits de l'homme.

Dans un tel contexte, il nous semble évident que l'État est le vrai coupable : il est en connivence avec les explorateurs, il néglige les droits constitutionnels et universels et il manque à son devoir de les garantir. Ainsi faisant, il met en danger des centaines de défenseurs des droits de l'homme et de la nature. Parmi les victimes, les plus vulnérables sont les femmes, les enfants, les jeunes et les personnes et les communautés indigènes, noires et pauvres.

Pointer la réalité des défenseurs de la vie et des droits, c'est nous rappeler précisément ce que Dieu nous dit dans le livre de l'Exode (Ex 3, 7-10).

Le Seigneur dit : « J'ai vu, oui, j'ai vu la misère de mon peuple qui est en Égypte, et j'ai entendu ses cris sous les coups des surveillants. Oui, je connais ses souffrances. Je suis descendu pour le délivrer de la main des Égyptiens et le faire monter de ce pays vers un beau et vaste pays, vers un pays, ruisselant de lait et de miel, vers le lieu où vivent le Cananéen, le Hittite, l'Amorite, le Perizzite, le Hivoite et le Jébuséen. Maintenant, le cri des fils d'Israël est parvenu jusqu'à moi, et j'ai vu l'oppression que leur font subir les Égyptiens. Maintenant donc, va ! Je t'envoie chez Pharaon : tu feras sortir d'Égypte mon peuple, les fils d'Israël. »

En Amazonie, comme en Égypte, la cupidité envers la terre est la source des conflits. Pour prendre conscience de cette réalité et de cette clameur, il est indispensable de nous engager dans la défense de la terre et de la vie, dénoncer la violation des droits de l'homme, la destruction et les agressions contre la vie des communautés amazoniennes, les projets qui ont une incidence sur l'environnement et le modèle économique de développement agressif et « écocide ».

Voici quelques recommandations pour rendre plus concrète la défense de la vie et des territoires :

- Promouvoir et fortifier les dispositifs non violents de défense et d'autoprotection de la communauté et des personnes menacées et/ou criminalisées à cause de leur engagement en faveur du droit à la vie et à la terre et des droits de notre mère, la Terre ;
- Dénoncer au niveau national et international la propagation de la culture de la haine, des menaces et de l'impunité dans des contextes de conflits socio-environnementaux, ainsi que les politiques visant à démanteler les droits acquis par les peuples et par les communautés traditionnelles ;
- Défendre et promouvoir des politiques publiques efficaces dans la protection des communautés et des leaders menacés à cause de leur engagement dans le combat pour

la défense des droits de l'homme, des territoires traditionnels et des droits de notre mère, la Terre ;

- Faire de la libre détermination des peuples une réalité ;
- La démarcation des territoires ;
- Exiger une consultation préalable, libre et informée ;
- Soutenir politiquement les États afin qu'ils défendent leurs droits en s'appuyant sur la garantie légale et inviolable des territoires qu'ils habitent de façon traditionnelle ; cela implique également l'adoption de mesures de protection dans des régions où il n'y a que l'évidence de leur présence, sans qu'elle soit officialisée ; établir un mécanisme bilatéral entre les États lorsque ces groupes se trouvent dans des zones transfrontalières.
- Respecter l'autodétermination et le libre choix quant au type de rapport qu'ils souhaitent établir avec d'autres groupes.
- Faire la promotion de la santé, de la prévention et des soins, en encourageant la généralisation des savoirs ancestraux en médecine traditionnelle et dans les sciences. De plus, promouvoir l'éducation publique, interculturelle et bilingue et consolider des espaces de communication et formation des agents en communication pour la promotion humaine ;
- Signer, ratifier et mettre en œuvre l'Accord d'Escazú ainsi que d'autres déclarations et accords internationaux sur la garantie des droits et la défense de la vie et de la liberté de l'humanité dans la planète ;
- Promouvoir des actions au sein des Nations Unies pour que ses États membres puissent mettre en œuvre de manière plus efficace les accords, les traités et les documents signés lors des diverses conférences internationales ; aussi, œuvrer à ce que les États rendent des comptes auprès des organismes dénommés ;
- Organiser des campagnes et des programmes d'autoprotection des défenseurs et des communautés menacées et, en même temps, investir, créer et consolider des politiques de protection publique et des réseaux de protection pour les défenseurs ;
- Soutenir des campagnes de désinvestissement dans des entreprises d'extraction en lien avec la donation socio-écologique de l'Amazonie.
- Chercher, appuyer et encourager des modèles économiques alternatifs, durables, justes et solidaires, ainsi que des politiques d'investissement pour que chaque intervention respecte des hauts standards sociaux et environnementaux ainsi que le principe fondamental de préservation de l'Amazonie.
- Créer un observatoire pastoral et socio-environnemental pour le diagnostic du territoire et de ses conflits socio-environnementaux qui œuvre dans la prise de position et dans le choix des actions à poser en faveur de la défense des droits des plus vulnérables ;
- Exiger des programmes gouvernementaux qui garantissent la justice, la liberté et l'égalité de tous les citoyens, ainsi que le respect des droits fondamentaux de l'homme, spécialement des plus vulnérables et des marginalisés ;

- Faire évoluer notre vision d'un droit anthropocentrique vers un droit écocentrique, pour lequel la nature soit un sujet de droit ; ceci contribuerait à faire face aux défis de l'exploitation et de la destruction de l'Amazonie et d'autres biomes.

Nous avons besoin d'un engagement profond afin d'enjoindre la classe politique, les juristes, les défenseurs des droits fondamentaux de l'homme ainsi que toute la société en général, à prendre soin de la fragilité des peuples, avec force et tendresse, combat et fécondité. Il est temps de passer d'une culture de l'exclusion qui engendre des violations des droits et de la douleur à une culture inclusive qui promeuve la dignité humaine. **Nous sommes encore loin d'une mondialisation des droits humains les plus fondamentaux** (Cf. *Fratelli Tutti*, 188-190)

L'heure est venue d'avancer au large, de consolider la culture des droits de l'homme et d'étoffer les démocraties basées sur l'acte constitutionnel légitime : LA DIGNITÉ.

Références:

- Acuerdo Regional sobre acceso a la información, participación pública y acceso a la justicia en asuntos ambientales en América Latina y el Caribe División de Desarrollo Sostenible y Asentamientos Humanos Naciones Unidas, Comisión Económica Para América Latina y el Caribe (CEPAL) E-mail: principio10.lac@cepal.org; <http://www.cepal.org/principio10>; <https://observatoriop10.cepal.org>
- Bandeira de Mello, Celso Antônio de. (1980). Elementos de direito administrativo. São Paulo: RT.
- Bonavides, Pablo. (2001). Curso de direito constitucional. 11th ed. São Paulo: Malheiros.
- Brasi, Constituição da República Federativa do Brasil. https://www2.senado.leg.br/bdsf/bitstream/handle/id/518231/CF88_Livro_EC91_20_16.pdf. Consulté le 27 avril 2021.
- Canotilho, José Joaquim Gomes. (1998). Direito constitucional e teoria da constituição. 2.ed. Coimbra: Almedina. SILVA, José Afonso da. Direito Constitucional Ambiental. 1^a ed. São Paulo: Malheiros, 1994. ONU, Conferência das Nações Unidas sobre o Meio Ambiente e o Desenvolvimento. <https://www.scielo.br/pdf/ea/v6n15/v6n15a13.pdf>. Consulté le 27 avril 2021.
- CPT - Comissão Pastoral da Terra. (april 2019). Conflitos no Campo Brasil 2020. Goiânia, GO,. Disponible sur: www.cptnacional.org.br. Consulté le 20 Oct. 2019.
- Documento final do Sínodo para a Amazônia, CNBB. (2019).
- ECED - Coordenação Ecumênica de Serviço. Declaração Universal dos Direitos Humanos. (March 2018). Edição Comemorativa - 70 anos da Declaração e 45 anos do CES 9. Ed. Disponible sur: https://www.cese.org.br/wp-content/uploads/2018/04/Cartilha_CESE-direitosHumanos_2018-FINAL-WEB_pagsIndividuais.PDF. consulté le 20 Oct. 2018.
- Exortação Apostólica *Querida Amazônia*, CNBB, (2020).
- Francisco. (2015). Carta encíclica *Laudato Si'* (LS): sobre o cuidado da Casa Comum. 3. Ed. (Documentos Pontifícios 22). Brasília: CNBB.
- Guia Metodológico - A vida por um Fio - Campanha de Autoproteção para comunidades e vidas ameaçadas - REPAM - Brasil.
- Instrumentum Laboris* do sinodo amazônico- REPAM- Brasil.
- Lacerda, Felipe Luiz. (2020). Direito da natureza. São Leopoldo: Casa Leiria.

*Original en Portugais
Traduction Beatriz Muñoz Estrada-Maurin*



Cette économie tue : violence dans l'anthropocène

Jörg Alt SJ

Recherche et plaidoyer, Jesuitenmission, Allemagne

Préparer le terrain

Ce numéro de *Promotio Iustitiae* pose la question suivante : « Les défenseurs de l'environnement et des droits humains sont-ils des criminels ou des martyrs ? » La réponse dépend du contexte de valeurs de ceux qui posent la question et de ceux qui y répondent.

Ainsi, pour les PDG de certaines entreprises, les défenseurs de l'environnement et des droits humains sont des criminels ; pour les chrétiens, ce sont des martyrs. Les premiers mentionnent les violations des « lois légitimées démocratiquement » (idéalement) ; les derniers s'appuient sur le fait qu'il existe des valeurs (morales et éthiques) absolues, comme la dignité humaine, qui ne relèvent pas d'une légitimation par une règle de majorité, mais qui font appel à un respect absolu.

De même, dans le domaine de la politique migratoire, les États qualifient de criminels ceux qui viennent en aide et encouragent les « résidents illégaux » en offrant un sanctuaire ecclésiastique aux réfugiés qui craignent la déportation, parce que cela va à l'encontre du droit des États de déterminer les modalités d'accès à leur territoire. Les monastères et les couvents qui offrent l'asile d'un sanctuaire se défendent en disant que le droit des États ne supprime pas le droit de l'individu à mener une vie libérée de la peur et du danger, et que de cela découle l'obligation pour tous les autres êtres humains de les protéger d'une situation qui entraînerait vraisemblablement un préjudice.

Ce conflit entre l'argent, le pouvoir et les droits humains est ancien et bien documenté. Le dénominateur commun est principalement qu'il existe un engagement envers des personnes concrètes et spécifiques, une défense contre des violations claires et évidentes des droits individuels et collectifs. Et chaque fois qu'il existe un lien aussi visible, les conflits entre systèmes de valeurs en constituent l'arrière-plan – comme nous venons de l'illustrer. Mais, une fois que les droits humains l'emportent (par exemple dans le cas de l'esclavage, du vote des femmes, du travail des enfants), il est avancé qu'une « révolution morale » s'est déroulée avec succès et a établi une nouvelle norme en matière de justice.¹

¹ e.g., Appiah, K. A. (2010), *Honor Code: How Moral Revolutions Happen*. New York: Norton. Et Otto, I. M., Donges, J. F. & al., e. (4. Février 2020), Social tipping dynamics for stabilizing Earth's climate by 2050, extraits des *Actes de l'Académie nationale de sciences des États-Unis d'Amérique* : <https://www.pnas.org/content/117/5/2354>

Aujourd'hui encore nous sommes confrontés à une révolution morale qui crée des « martyrs » et des « criminels ». Mais il existe des différences importantes et uniques par rapport aux époques antérieures. Pour la première fois dans l'histoire, l'ensemble de la manière d'organiser la société, l'économie et la politique crée de la détresse. Des personnes sont déplacées et tuées à cause des conséquences découlant de la violence indirecte et structurelle, causée au moins en grande partie par l'ordre économique actuel. Il s'agit de la transformation la plus exhaustive et complexe à laquelle l'humanité doit faire face – et cela se produit sous une énorme pression temporelle.

Dans cet article, je me limite à expliquer les questions qui se posent ici, en espérant que cela inspire des experts plus pertinents à chercher des réponses convaincantes. Ce sera également une perspective très allemande puisque notre situation est très différente de celle de la Colombie ou du Congo.

Quelle action appellent la violence structurelle et à la pression temporelle ?

Depuis que le pape François a déclaré : « Cette économie tue ! », nous avons eu des discussions pour établir si cela devait être compris littéralement ou métaphoriquement, de manière exhaustive ou partielle, et si un tel étiquetage est constructif ou nuit à la recherche d'amélioration. Bien qu'il existe de nombreuses positions possibles, un consensus émerge pour affirmer que la manière néolibérale de faire des affaires, avec ses éléments constitutifs de baisse des salaires en vue d'augmenter les profits et d'externalisation des coûts, engendre une misère et des désastres généralisés : inégalités, changement climatique, contamination des eaux et des sols, etc.

Compte tenu de la rapidité des développements (qu'il suffise de penser à l'augmentation des températures moyennes dans le monde), cela soulève la question : de combien de temps disposons-nous avant que les points de basculement climatique soient atteints et que les choses échappent à tout contrôle ? Ici, les défenseurs de l'ordre actuel soutiennent que l'innovation et l'augmentation de l'efficacité en viendront à bout ; tandis que les sceptiques soutiennent que nous ne pouvons pas attendre que cela se produise et qu'il nous faut plutôt réduire immédiatement la croissance économique et la consommation.

Comme l'illustrent les événements de la dernière décennie, la prise de conscience et les réformes à l'échelle de la planète s'accélèrent, comme le montre l'Accord de Paris, le mouvement *FridaysForFuture*, et les décisions révolutionnaires de la Cour Suprême. Mais la dernière décennie montre également que les points de basculement se produisent plus rapidement que prévu ; par exemple la fonte du pergélisol est déjà en cours, 70 ans trop tôt !

À moins de constituer une exception, et s'il s'agit plutôt ici d'une indication de ce qu'on doit typiquement attendre de la suite des événements, nous devons nous alarmer : au rythme actuel, la destruction et la pollution des ressources naturelles déplacent déjà des populations. D'autres déplacements vont survenir de manière exponentielle si le changement climatique continue de s'accélérer comme on l'a vu dans les dix dernières années. Une conclusion inévitable en ressort : plus on tardera à prendre des actions décisives, plus les mesures nécessaires seront difficiles et impopulaires, et plus les droits et les libertés individuelles des

futures générations seront bafoué – un point de vue mis en avant par la Cour constitutionnelle allemande en avril dernier, lorsqu'elle a, pour ces motifs, déclaré inconstitutionnelle la législation pour la protection du climat du gouvernement actuel.

Ce ne sont là que quelques réflexions illustrant pourquoi les militants pour une justice sociale et climatique soutiennent que le temps des arguments raisonnables s'épuise et qu'il convient plutôt de mener des actions pour faire pression et accélérer les choses dans la bonne direction. Mais ceci soulève la question : de quel genre d'actions parlons-nous ? S'agit-il de simples manifestations pacifiques, ou de quelque chose au-delà ?

Si les pouvoirs économiques actuels, en collusion avec les pouvoirs politiques, engendrent de la violence à l'encontre des plus pauvres de la planète et envers les générations futures, et si les conséquences du paradigme économique d'aujourd'hui conduisent de manière prévisible à une misère de masse, alors il est juste de dire : « Cette économie tue. » Cela est justifié non seulement dans les cas où cette économie tue directement, comme dans le cas de la contamination de l'eau et des sols et, conséquemment, de la nourriture. Cela est également justifié lorsque des preuves scientifiques établissent des liens complexes : l'effet de serre qui mène à la désertification, à la famine et à la migration, peut être lié au-delà de tout doute raisonnable à la contribution humaine – particulièrement à ce qui a trait à l'utilisation des combustibles fossiles.

Si ces formes de violence sont commises par l'ordre économique actuel, cela ne justifie-t-il pas le recours à des activités de défenses correspondantes ? S'il s'agit d'une situation « d'urgence » (*notstand* en allemand), comme le perçoit le Pape François pour certaines crises aujourd'hui², cela justifie-t-il une légitime défense (*notwehr* en allemand), une catégorie bien inscrite dans la législation ? Certes pas en posant des actions directement contre des personnes mais, pourquoi pas, contre des infrastructures ou des édifices symbolisant ces structures violentes ? En organisant, par exemple, des barrages dans des quartiers industriels ou des quartiers « d'affaires », ou en entravant l'accès aux banques et aux usines, ou en bloquant les grands axes de circulation en pleine heure de pointe, ou peut-être même en bloquant les équipements miniers ?

Ce genre de discussions est en cours parmi les militants sociaux et environnementaux en Allemagne, et je suis souvent à court de réponses, car ces actions peuvent inciter à de la violence en retour contre les militants. Mais je reste convaincu que des actions menées par des activistes en grande partie jeunes et idéalistes, et accomplies au prix de grands sacrifices personnels, sont justifiables et nécessaires. Notamment parce qu'ils acceptent volontairement et en toute connaissance de cause les arrestations, les procès et les condamnations.

Pour aider à la réflexion sur ces questions, je pense que le volet prophétique de la Bible, de la théologie de la libération ou de la littérature chrétienne liée au Mouvement pour la paix offrent

² Le Pape sur la crise climatique : Time is running out, decisive action needed (14 juin 2019), in <https://www.vaticannews.va/en/pope/news/2019-06/pope-declares-climate-emergency.html>

des réponses analogiques puisqu'ils traitent également de la violence structurelle, indirecte et potentielle (non imminente).³

Quelle est la position des chrétiens dans tout cela ?

De toute évidence, les valeurs chrétiennes sont importantes dans ce conflit à la fois comme lignes directrices et comme motivation pour faire les choses qui sont nécessaires. Un seul exemple suffira : le message de résistance pacifique et de la possibilité de vaincre le mal par l'amour est très certainement la meilleure manière de remettre constamment les choses sur la bonne voie.

Mais les chrétiens agissent-ils avec détermination, tant en accord avec ces valeurs qu'avec le caractère d'urgence des crises actuelles ? Certains le font, d'autres non. Afin de mieux comprendre la situation, il me sera utile d'établir une distinction entre les membres de l'Église et les « chrétiens des valeurs ».

Les églises, étant des institutions historiquement bien établies, réunissent une très grande diversité de personnes qui ont souvent des opinions diverses reflétant celles existant dans la société. Il y a des saints et des pécheurs, des progressistes et des conservateurs. Certes, il se passe certainement beaucoup de bonnes choses, comme la solidarité avec des chrétiens pauvres ou persécutés partout au monde, ou un désinvestissement institutionnel des actions et des parts financières dans les combustibles fossiles. Mais il existe aussi des obstacles pour faire ce qui est adéquat en raison des liens historiques et de l'enchevêtrement avec les affaires et les pouvoirs du monde. En voici trois exemples :

1. Lorsque des scientifiques éminents ont identifié six points de basculement sociaux capables d'accélérer mes changements dans la bonne direction, ils en ont adressé un aux leaders religieux : étant donné le lien évident entre les catastrophes émergentes et les combustibles fossiles, ils leur ont demandé de déclarer l'utilisation des combustibles fossiles comme étant immorale, de même manière qu'ils avaient dénoncé comme immoral le fait de garder des êtres humains en esclavage.⁴ Lorsque j'ai envoyé cet appel aux évêques allemands, ceux qui ont daigné répondre m'ont dit d'être raisonnable : l'un d'eux m'a même expliqué que les camions qui transportent de la nourriture aux affamés roulent toujours au diesel. Cela n'est pas faux, bien sûr, mais est-ce que cela aide ? Peut-être qu'une action plus adéquate permettrait d'éviter le besoin d'avoir des camions pour apporter de la nourriture aux affamés ?
2. De nombreux états, des organisations de la société civile (CSO), des Prix Nobel, des organismes de l'ONU, des millions de personnes, l'Église de l'hémisphère sud et le Pape François ont appelé au renoncement temporaire des droits de brevet pour les vaccins contre la Covid-19. Toutefois, les évêques allemands, dans une déclaration

³ Mes réflexions sur la question (en allemand seulement) se trouvent ici : Alt, J. Gewalt & Gegengewalt, *Inwieweit rechtfertigt Engagement gegen den Klimawandel Nötigung und Sachbeschädigung? Von Globalisierung und Armutsbekämpfung*,
https://www.joergalt.de/fileadmin/Dateien/Joerg_Alt/Forum/GewaltGegengewalt.pdf abgerufen

⁴ Voir Otto & Donges, note de bas de page 1

publique, se sont contentés d'accueillir le débat, refusant ainsi une solidarité sans équivoque avec le Pape François et l'Église du sud. Leur déclaration très raisonnable et équilibrée fournit maintenant une légitimation à tous ceux qui s'opposent à cette dérogation temporaire, ralentit le débat et met en péril la volonté des grandes compagnies pharmaceutiques de consentir à de bons compromis.

3. En 2018, le premier ministre de Bavière a déclaré que chaque bureau et ministère de l'État devait placer un crucifix dans son hall d'entrée comme signe et symbole de la culture bavaroise. Une tempête de protestation s'est élevée, demandant, par exemple, en quoi cela s'accorde avec la déportation de réfugiés vers l'Afghanistan et d'autres « décisions politiques non chrétiennes ». Une contre-manifestation de la part de catholiques conservateurs a eu lieu, disant ne pas comprendre comment un tel appui public en faveur du christianisme par une personne politique chrétienne pouvait être questionné !

Un autre groupe est celui que j'ai appelé « chrétiens des valeurs », c'est-à-dire ceux et celles qui ont toujours été attirés par le message intemporel de la Bible, qu'ils soient baptisés ou non, et même membres ou non d'une Église. Certainement, ces personnes aussi lisent la Bible dans le contexte de leurs propres valeurs contemporaines et « héritées », mais ils sont plus libres par rapport au lest « traditionnel » et « institutionnel » que de nombreux membres des Églises et, dans le doute, ils placent les valeurs bibliques au-dessus d'autres valeurs comme la « tradition ».

De ce fait, plusieurs personnes qui luttent dans les domaines susmentionnés ne sont pas (ou ne sont plus) membres des Églises institutionnelles, mais se sentent « simplement » inspirées par le message chrétien d'amour et de solidarité.

Ainsi en Allemagne, le co-leader du Parti Vert, Robert Habeck, a déclaré un jour aux médias qu'il se considérait comme un « chrétien séculier » : d'un côté, il ne croit pas en Dieu et ainsi n'est pas membre d'une Église, mais de l'autre il partage les valeurs chrétiennes et respecte profondément les personnes qui vivent et pratiquent leur foi. Cela a déclenché des critiques de la part des membres des Églises qui ont questionné si des « chrétiens séculiers » pouvaient exister hors de l'Église. Ceux-ci ne connaissaient probablement pas le concept de « chrétiens anonymes » de Karl Rahner, lequel, je pense, correspond bien aux personnes comme Robert Habeck.

Une observation similaire est possible quand on considère les alliances et les coalitions dans les activités de protection des réfugiés ou de blocage des banques et des installations d'extraction de charbon : la lutte pour une justice sociale et écologique réunit des personnes étrangères les unes aux autres en camarades dans une action commune. En même temps, ceux qui agissent ensemble n'ont aucun problème avec les contextes de valeurs de leurs collègues militants puisqu'ils savent qu'ils sont unis dans un effort commun pour un monde meilleur. Et ainsi de suite.

Tout cela nous conduit aux questions suivantes : qui sont vraiment de nos jours les chrétiens et disciples de Jésus ? Ceux qui organisent les navires de sauvetage pour sauver les réfugiés de la noyade en Méditerranée ou ceux qui écrivent des traités théologiques sur

l'œcuménisme ? Ceux qui payent l'impôt d'Église ou ceux qui agissent et luttent dans l'Esprit de Jésus qui a chassé une fois les vendeurs hors du temple ? Avec saint Augustin, nous pouvons demander de nouveau : qui est à l'intérieur, qui est à l'extérieur de l'Église ? Le christianisme se repositionne : de quel type d'Église avons-nous besoin aujourd'hui ?

Quelle est la position des jésuites ?

Récemment, un journaliste m'a dit que les communautés religieuses sont parmi les rares entités ecclésiales qui soulèvent les bonnes questions et s'engagent dans les bonnes choses. Cela était bien gentil de sa part, mais même si les jésuites ont 4 préférences apostoliques qui poussent à l'action dans les domaines que j'ai soulevés, j'ai le sentiment que la plupart des jésuites sont autant déchirés sur ces questions que les autres membres de l'Église et la société.

La Compagnie de Jésus peut apporter de grands bénéfices aux luttes actuelles de l'humanité : universités et écoles, recherche et action sociales, sensibilisation des jeunes, des migrants et des autochtones... Le JRS ne devrait pas ou plus être notre institution symbolique quant à la pratique de la solidarité avec les victimes d'aujourd'hui et pour faire entendre leurs voix – dans et hors de l'Église !

Ne serait-ce pas une bonne idée d'incorporer ces questions dans notre retraite annuelle et de considérer à partir de là où devrait être notre place en tant qu'individu, communauté, province et corps apostolique ?

Perspectives

Aujourd'hui, l'humanité n'est pas en déficit de connaissances sur les défis qui l'attendent et les choses à faire pour y faire face. Notre problème est de mettre les bonnes choses en œuvre, rapidement et résolument. Nombreuses sont les influences qui retardent notre progrès : le lobbyisme, la corruption, la peur des politiciens de n'être pas réélus, la peur des citoyens de devoir sortir de leur zone de confort et de devoir changer leur mode de vie, et, oui, la peur d'être accusés voire même condamnés.

Les chrétiens pourraient être des agents et des moteurs de changement. Ils ont une boussole de référence avec la Bible, l'enseignement social catholique et l'enseignement d'éthique chrétienne, ainsi qu'un Pape qui véhicule un message sans équivoque. De plus, 2,2 milliards de chrétiens constituent plus qu'une masse critique pour lancer des initiatives de basculement social et faire avancer les choses dans la bonne direction : la recherche sur les révolutions précédentes a montré que même seulement 3,5 % d'un groupe donné, s'il résistait pacifiquement contre l'injustice et travaillait de manière déterminée pour la justice, avait souvent réussi. Plus souvent, en tout cas, que ceux qui se livrent à des actions violentes.⁵

En tout cela, je suis d'accord avec Rutger Bregman, qui soutient qu'à l'avenir il sera plus évident que ceux qu'on qualifie aujourd'hui d'« utopistes » sont en réalité des réalistes et que

⁵ Robson, D. (14. May 2019), The "3.5% rule": How a small minority can change the world, récupéré de la BBC: <https://www.bbc.com/future/article/20190513-it-only-takes-35-of-people-to-change-the-world>

ceux qu'on appelle réalistes sont en fait des utopistes parce qu'ils ont une mauvaise lecture et interprètent mal les signes des temps.⁶

Aujourd'hui, nous sommes au milieu de la plus importante révolution morale de tous les temps. Elle met vraisemblablement la vie de millions de personnes en danger et elle affectera la qualité de vie de tous les êtres vivants. Des moments comme ceux-ci créent inévitablement des « martyrs » et des « criminels ». De quel côté de l'histoire, nous les jésuites, voulons-nous nous tenir ?

Original en anglais
Traduction Christine Gauthier

⁶ Bregman, R. (2017). *Utopia for Realists – and how we can get there*. London: Bloomsbury.



Le calvaire des défenseurs des droits de l'homme au Kenya: militantisme malsain ou légitimation de la démocratie ?

Dennis Kyalo

Chercheur et analyste politique, Justice and Ecology Network Africa (JENA), Nairobi, Kenya

Au Kenya, à travers les différents médias gouvernementaux on entend parler des exécutions extrajudiciaires, des *brutalités policières* des détentions illégales, des menaces contre les blogueurs indépendants et des journalistes des droits de l'homme ainsi que des disparitions des défenseurs des droits de la personne (DDP). Généralement, l'environnement social est relativement paisible au Kenya, mais celui-ci est traversé par moment par un climat d'instabilité politique, de corruption et d'injustices historiques ; cela qui explique la multiplication des DDP depuis quelques années. Ainsi, en 2007-2008 et en 2017-2018, la violence postélectorale a donné lieu à une augmentation radicale des injustices commises envers les défenseurs des droits humains, y compris les journalistes et les blogueurs ; au point que la liberté de presse a été sévèrement limitée. Typiquement, durant ces périodes, des défenseurs des droits de la personne ont défrayé les chroniques et les médias sociaux parce qu'ils étaient victimes de harcèlement, de détentions arbitraires et même parfois ils étaient brutalement battus pour les réduire au silence. Certains ont été torturés émotionnellement et leurs biens ont été saisis par la police parce qu'ils avaient rapporté des violations des droits de l'homme. Un article de Human Rights Watch a rapporté qu'en 2019, à Lamu, au Kenya, les forces de sécurité ont harcelé et même étiqueté des personnes qui soulevaient des questions concernant les projets gouvernementaux de développement d'infrastructures massives ; ces personnes ont été désignées comme étant des « terroristes ».¹

Entre mai 2018 et avril 2018, *Article 19* a rapporté 94 incidents de violations contre les travailleurs des médias et des journalistes indépendants au Kenya.² L'incident le plus récent a été la dispersion violente des défenseurs des droits de la personne qui manifestaient pacifiquement dans les rues en solidarité avec la Palestine et dénonçaient les traitements inhumains de la part d'Israël.³ Cet évènement a mené au chaos, a fait des blessés et plusieurs personnes ont été arrêtées après une attaque brutale de la part de la police. Et ce malgré le fait que la manifestation était pacifique et était permise par la constitution du pays. Ces incidents sont enracinés dans le système actuel du pays ; c'est-à-dire que peu importe que le pays se

¹ Human Rights Watch (2020). Évènements au Kenya en 2019. Accessible: [ici](#)

² Article 19 (2018). Kenya: Violations de la liberté de presse 2017-18. Accessible: [ici](#)

³ Reuters (2021). Kenyan police disperse protesters demonstrating against Israeli attacks on Gaza. Accessible: [ice](#)

déclare démocratique, des événements démontrent le contraire quand il s'agit de la liberté et des droits humains, tels que défendus par les Nations Unies.

Les DDP aux mains des élites voyous

Un grand nombre de DDP au Kenya ont été victimes de violations de leurs droits. Ils ont la cible d'exécutions, de torture, de passages à tabac, d'arrestations et de détentions arbitraires, de menaces de mort, de harcèlement et de diffamation, de même que de restrictions de leur liberté de mouvements, d'expression, d'association et d'assemblée. Ils ont également été victimes de fausses accusations qui ont mené à des procès injustes et des sentences d'emprisonnement pour des crimes qu'ils n'ont pas commis.

Récemment, en 2021, après la prestation de serment de la nouvelle présidente de la Tanzanie, un groupe militant au Kenya, « Haki Africa », l'a supplié de libérer plus de 100 militants emprisonnés parce qu'ils avaient supervisé les élections générales de 2020.⁴ De plus, durant les élections en Ouganda, en 2021, les DDP de Haki Africa ont aussi cherché à appuyer les Ougandais contre les injustices électorales. Il existe une procédure prévue pour les manifestations au Kenya, où on doit aviser la police et donner une lettre à cet effet. Néanmoins, les militants de Haki Africa ont été arrêtés alors même qu'ils allaient déposer cette lettre qui annonçait la tenue de la manifestation. Les autorités ont eu recours à des gaz lacrymogènes et à la force pour disperser la foule grandissante qui a essayé de les arrêter.⁵ Parmi les personnes arrêtées se trouvait le directeur général de Haki Africa. L'utilisation des gaz lacrymogènes, des canons à eau et de la brutalité policière contre des militants des droits de l'homme au Kenya remonte aux anciens régimes gouvernementaux, où certains de ceux qui semblaient s'opposer à l'administration ont mystérieusement disparu, par assassinat ou exil.

La mort de deux militants de droits de l'homme⁶ et d'un homme d'affaires de Nairobi⁷ – qui avait poursuivi l'Etat au sujet de projets d'affaires qui avaient mal tournés – ainsi que le cas d'un avocat de défense des droits de l'homme qui a été brutalement battu et tué avec son client et son chauffeur de taxi à la suite du dépôt d'une plainte concernant des injustices policières⁸ constituent de parfaits exemples de meurtres commis à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme dans l'exercice de leurs fonctions.

La place des DDP dans un état démocratique

En 2002, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies s'est efforcée de promouvoir une compréhension commune de la démocratie en adoptant une résolution importante

⁴ Citizen Digital (2021). Haki Africa appeals to President Suluhu to release activists, journalists detained in Tanzania. Accessible: [ici](#)

⁵ Nairobi News (2021). Four Kenyan activists arrested in protests over Uganda elections – PHOTOS. Accessible: [ici](#)

⁶ CNN (2009). Human rights activists killed in Kenya. Accessible: [ici](#)

⁷ BBC News (2016). Kenyan businessman Jacob Juma shot dead in Nairobi Accessible: [ici](#)

⁸ Organisation mondiale contre la torture [OMCT] (2016). Extrajudicial killing of human rights lawyer Willie Kimani, his client and their taxi driver. Accessible: [ici](#)

définissant quelques-uns des éléments indispensables pour les démocraties. Ces éléments incluaient : le respect des droits de la personne humaine et des libertés fondamentales, la liberté d'association, la liberté d'expression et d'opinion, l'accès au pouvoir et son exercice, en concordance avec la règle de droit, la tenue régulière d'élections libres et équitables au suffrage universel et par scrutin secret représentant l'expression de la volonté du peuple, un système pluriel de partis politiques et d'organisations, la séparation des pouvoirs, l'indépendance du système judiciaire, la transparence et l'imputabilité de l'administration publique ainsi qu'une presse libre, indépendante et pluraliste. Certains de ces éléments ont ouvertement été bafoués au Kenya par le recours à la force administrative. Ainsi, en 2006, un média local kényan s'est retrouvé aux prises avec l'administration suite à des allégations de publication portant sur du militantisme. Cela a entraîné la saisie d'équipement de transmission, l'arrestation d'un journaliste et l'incinération de journaux qui devaient être mis en circulation le jour suivant, et a conduit à la fermeture de la maison d'édition pendant un certain temps.⁹

Que les démocraties en développement le reconnaissent ou non, les défenseurs des droits de la personne humaine (DDP) jouent un rôle primordial dans la légitimation d'une démocratie. La relation entre les droits de la personne humaine et la démocratie est perçue comme étant symbiotique et mutuellement dépendante l'une de l'autre ; c'est pourquoi un état ne peut pas traiter injustement les DDP et s'attendre à une acceptation internationale. En 1998, Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations Unies, avait déclaré que « quand les droits des défenseurs des droits de la personne humaine sont violés, tous nos droits sont mis en péril et nous sommes tous un peu moins en sécurité. »¹⁰ En dépit de l'importance du travail des DDP dans l'avancement et la mise en place des sociétés démocratiques, ils sont souvent ciblés par des campagnes qui cherchent à les criminaliser et à délégitimer leur travail, et ils sont menacés et attaqués par des acteurs étatiques et non étatiques.¹¹

Cette relation symbiotique émane du fait que les DDP ne peuvent être protégés que dans un État démocratique alors qu'une démocratie ne peut être supervisée que par les DDP pour s'assurer que le pouvoir n'est pas abusé ou concentré entre les mains des politiciens et des élites. A l'ère de la mondialisation la démocratie constitue l'idéologie la plus désirable avec au cœur la transparence, l'inclusion et la protection des libertés. Un cadre démocratique durable est celui qui inclut la protection des droits de l'homme ainsi que la reconnaissance et la protection des DDP.¹² Cela n'est pas toujours le cas puisque plusieurs états soi-disant démocratiques, surtout en Afrique, ont des groupes élitistes qui cherchent à concentrer le pouvoir dans leurs mains par opposition au peuple. Et, parce qu'ils contrôlent les ressources, ils les utilisent pour violer les droits de la personne humaine et s'approprier davantage de pouvoir, soit en s'emparant des terres, en s'octroyant des projets gouvernementaux ou des

⁹ Aljazeera (2006). Kenya clamps down on media. Accessible: [ici](#)

¹⁰ Commissaire aux droits de l'homme (2006). Human Rights Defenders must be able to criticize. Accessible: [ici](#)

¹¹ The Kenya National Commission on Human Rights [KNCHR] (2015). Champions of Rights. Report on The Situation of Human Rights Defenders (Busia, Kwale and Marsabit Counties). Accessible: [ici](#)

¹² Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA) (2013). Democracy and Human Rights: The Role of the UN. Accessible: [ici](#)

subventions ou encore en dilapidant les ressources publiques. Lorsqu'ils sont confrontés avec les premiers défenseurs de la justice de première ligne, ils utilisent souvent la police pour les harceler, les arrêter ou même les faire assassiner afin d'instiller la peur chez les autres DDP. Ils exercent ainsi une torture émotionnelle et parfois même financière en gelant leur accès au financement leur permettant de vivre.

Le cadre légal et institutionnel du pays pour la défense des DDP

Aujourd'hui, le Kenya est fier de sa constitution de 2010, laquelle n'aurait probablement pas vu le jour sans le constant tollé des DDP et les risques auxquels ils ont été exposés dans le processus. La constitution consacre un chapitre sur la charte des droits que l'Etat doit respecter. La charte des droits reflète en outre les normes internationales pour la protection des DDP, en leur accordant les droits qui y sont associés comme le droit d'assemblée, d'association et d'expression, les droits des personnes détenues et le droit à un procès équitable. Les DDP sont également protégés par la constitution de 2010 par le biais de mécanismes institutionnels avec la mise en place de trois institutions nationales indépendantes : la Commission nationale du Kenya sur les droits de l'homme (Kenya National Commission on Human Rights [KNCHR]), le Bureau de l'ombudsman et la Commission pour le genre et l'égalité (Gender and Equality Commission).¹³ L'élaboration du *Model Human Rights Defenders Policy and Action Plan* joue un rôle central de protection et de défense des DDP contre la criminalisation de leurs activités. L'objectif est de fournir un environnement opérationnel sécuritaire pour les DDP avec des dispositions pour des interactions à l'échelle mondiale.

Régionalement, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (qui ne fait pas mention des DDP puisqu'elle est antérieure à 1998) autorise les individus et les ONG à porter plainte pour les violations des droits de l'homme.¹⁴ La Commission africaine a adopté sa première résolution sur la protection des défenseurs des droits de l'homme en Afrique et a, par la suite, créé un poste de «rapporteur spécial» pour les défenseurs des droits de l'homme en Afrique, lequel est imputable devant la commission.

Les entraves légales de l'état envers les DDP.

Malgré tout cela et bien d'autres cadres légaux existants en Afrique, certaines lois au Kenya sont utilisées par le gouvernement pour supprimer et limiter les droits des DDP. L'amendement à la loi *Kenya Information Communication Amendment* et la loi sur le Conseil des médias, adoptés en 2013, restreignent énormément la liberté de presse et sont inconsistants avec la Constitution du Kenya de 2010.¹⁵ La limite de 15 % du budget, imposée par la loi sur les contributions étrangères, a été mise en place pour paralyser financièrement les DDP et les organisations des droits de l'homme qui sont en grande partie commandités par des étrangers

¹³ Kenya National Commission on Human Rights [KNCHR] (2015). Safeguarding Constitutional Gains of Human Rights Defenders. Communiqué de presse – 25 février 2015. Accessible: [ici](#)

¹⁴ ACHPR (2001). Droits des minorités avec la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples: brochure n. 6. Charte africaine des droits de l'homme et des peuples [ACHPR]. Accessible: [ici](#)

¹⁵ RSF Reporters sans frontières (2013). Parliamentary offensive against freedom of information. Accessible: [ici](#)

ou des organisations internationales. Quand le gouvernement est incapable d'accuser un DDP en particulier, il utilise la menace et s'attaque à sa réputation en lui accolant l'étiquette de « terroriste » ou en l'accusant d'être nuisible au développement du pays. C'est en utilisant ces tactiques que deux journalistes des droits de l'homme, qui durant la saga West Gate au Kenya avaient diffusé un rapport d'enquête sur la manière dont les forces de police avaient fait une descente dans un centre d'achats durant l'attaque, ont été détenus et étiquetés comme étant « le fléau de la société ». Le *Computer Misuse and Cybercrimes Act* (2018), le *Copyright Act* (2001), et le *Books and Publication Act* (CAP 111) donnent aussi des munitions aux autorités en leur accordant des pouvoirs disproportionnés et illogiques permettant d'interférer avec les protections des droits de l'homme au Kenya. Ces dispositions ouvrent grande la porte au pouvoir de perquisition et de saisie des agents de police, sans la nécessité d'une supervision judiciaire (c'est-à-dire sans mandat), et prévoient aussi des pénalités criminelles.¹⁶

Limites des interventions des forces internationales

Le concept de la souveraineté des états ne peut être débattu au plan international, et cela explique que la plupart des traités internationaux sont signés sur une base de consensus, ce qui confère à chaque état la discrétion sur la mise en application au plan local. Dans la plupart des pays membres des Nations Unies, les droits de l'homme sont toujours le théâtre d'injustices. Et ce malgré l'intégration de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans leur propre législation. Il est important de noter que le respect du droit international est de nature non coercitive et qu'une imposition forcée entraîne le risque d'une déclaration de guerre. La plupart des entités internationales ont souvent recours à des sanctions pour forcer des pays en développement à obéir aux dispositions et règlements internationaux. Toutefois, les sanctions causent seulement la souffrance des populations innocentes et elles ont peu d'effet sur les gouvernements et les élites.

Le fait que les relations internationales soient assujetties au respect et à la coopération, et que la contrainte ne puisse pas être utilisée, crée une impasse dans l'arène internationale. La nécessité du consentement crée une puissante tendance au statu quo qui fait obstacle aux tentatives de résoudre les questions mondiales.¹⁷ Ainsi, le rôle des instruments internationaux, qui est de s'assurer que les droits de la personne humaine ne sont pas brimés, est laissé à la discrétion de chaque état membre. Cela signifie que même les états membres sont libres de se conformer ou non aux lois internationales dont ils sont les signataires. Le seul risque auquel ces états membres s'exposent consiste en l'utilisation des instruments internationaux, comme les sanctions économiques, pour les forcer à la coopération.

Et maintenant ?

Informés de la situation des DDP au Kenya et de l'existence de ses cadres légaux et institutionnels, on constate que si certains DDP peuvent se retrouver du mauvais côté de la

¹⁶ Article 19 (2020). Kenya: Arrest of activist Edwin Mutemiwa Kiama ignores human rights protections. Accessible: [ici](#)

¹⁷ Andrew, G. (2011). The Consent Problem in International Law. UC Berkeley Mute Miwa Program in Law and Economics, Working Paper Series. Accessible: [ici](#)

loi à cause de « l'activisme toxique », la plupart du temps ils jouent un rôle crucial dans la « légitimation de la démocratie ». *Jesuit Justice & Ecology Network Africa (JENA)*, une communauté diversifiée inspirée par les valeurs de foi des centres sociaux, travaille à éradiquer l'injustice et la pauvreté par un développement inclusif et plaide pour une société équitable ; elle croit que si les plaidoyers en faveur de la justice pour les DDP ne sont pas repris, alors la justice et la paix pour une vaste majorité de citoyens sans voix seront compromises. Voici quelques manières par lesquelles le gouvernement du Kenya peut s'assurer que les DDP sont protégés et que le pays met en place une société juste et saine :

- i) Le gouvernement a besoin de lever les restrictions imposées aux ONG pour obtenir du financement étranger, en conformité avec les droits de liberté d'expression et d'association.
- ii) Finaliser l'ébauche de la politique sur les DDP et le plan d'action qui inclut la protection des DDP.
- iii) Assurer un respect strict de la loi, particulièrement en ce qui a trait aux arrestations, à la détention et aux accusations ; les limiter aux seuls crimes réellement commis et non pas à de fausses accusations quand le gouvernement ou l'élite se sentent menacés.
- iv) Les lois de 2013 portant modification de la communication sur l'information et sur le Conseil des médias doivent être modifiés ou abrogés afin de se conformer aux instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits de l'homme ratifiés par le Kenya.
- v) On a besoin d'une autorité indépendante de supervision de la police au Kenya ; celle-ci devrait être assujettie à un processus de contrôle par les institutions légales existantes et posséder des pouvoirs de poursuites. Cela lui permettrait d'agir lorsqu'elle trouve matière à porter des accusations suite à des vérifications portant sur des violences policière, et ce afin de protéger les droits de la personne humaine.

Original en anglais
Traduction Christine Gautier



Les défenseurs des droits humains et environnementaux : un engagement incongru

Jean-Paul Biruru R.

Communautés de vie chrétienne (CLC/CVX) - République Démocratique du Congo

Dans un contexte en développement comme celui de la R D Congo, une réflexion sur l'engagement des défenseurs des droits humains et environnementaux peut tirer un grand profit de l'intérêt grandissant dont bénéficie l'approche des programmes de développement par les droits de l'homme¹. Quand on sait que les défenseurs des droits humains et environnementaux opèrent davantage dans les milieux où sont mis en route des projets et des programmes de développement, une telle perspective permet d'examiner la pertinence de leur engagement jusque dans les dynamiques que génèrent ces projets, dynamiques censées en exhausser la qualité et le quotient de durabilité. Quand on sait en outre que les milieux concernés se caractérisent par une forte fracture socio-économique, patente non seulement en milieux reculés mais même dans les villes où le chômage et des mœurs nouvelles qualifiées de déviantes s'incrument de plus en plus dans les structures socioculturelles, on saisit mieux l'importance d'une configuration meilleure du profil du défenseur des droits humains et environnementaux.

Proche de quelques organismes locaux et comptant des membres de famille activistes dans la région des grands-lacs, il m'est d'un grand intérêt d'exprimer à travers cette brève réflexion mon appréhension du travail de l'activiste-défenseur des droits de l'homme et de l'environnement dans un pays comme le mien, la RD Congo. Après un aperçu politico-social et économique décrivant les traits majeurs du cadre dans lequel œuvre le défenseur des droits humains et environnementaux, je tenterai d'en relever les facteurs qui mettent en mal le travail de celui-ci avant de proposer une perspective qui susciterait des défenseurs des droits de l'homme moins voués au martyr et au statut de criminels pour certains.

Un contexte trop brouillé

Les défenseurs de droits humains et environnementaux militent, en RD Congo, sur un terrain problématique où presque tout est à (re-)faire. Engagés dans un secteur, il est aisé de les arraisonner à partir d'un autre, différent. Dans les lignes qui suivent, je me propose de brosser à grands traits les caractéristiques du terrain où ils se meuvent en RD Congo. Et d'abord le

¹ Lire davantage Nyamu-Musembi C. et Cornwall, A. (2004). *What is the rights based approach all about? Perspective from international Development Agencies*, Brighton, Institute of development studies.

secteur du travail. La revue Congo-Afrique a consacré tout un numéro² à la description et à l'analyse du cauchemar que vivent les jeunes, même diplômés d'Universités.

François-Xavier Akono disserte sur la débrouillardise et la précarisation du travailleur comme des pathologies sociales³ où l'on apprend ce que signifie « n'être rien »⁴, où avoir une place au soleil, requiert une cooptation rentabilisée par la position hiérarchique d'un parent, d'une relation bienveillante. Eric Weil attribue cet état de choses à une imperfection de l'organisation particulière sous les espèces de l'injustice sociale⁵ responsable de la clochardisation d'une frange importante de la population, réduite à l'état d'« hommes jetables »⁶, simples réservoirs d'organes ou des morts en sursis.

Concernant les médias congolais⁷ : ils fonctionnent à la dérive : manque de professionnalisme avéré, carence d'éthique et de déontologie. Des individus, fatigués du chômage, s'improvisent journalistes, transcrivent, transposent, de manière brute et souvent maladroite, dans une langue approximative, ce qu'on leur demande de faire. Aucune analyse, aucune enquête. Rien que des reportages sur les faits et gestes de celui qui paie le mieux. Les politiciens congolais vocifèrent à longueur des journées pour s'insurger ou pour menacer le processus en cours⁸ sur les chaînes qu'ils ont acquises avec de l'argent mal acquis.

La RD Congo a défrayé la chronique en matière de conflits armés ces dernières décennies avec ses deux guerres⁹. Les métastases des régimes cancéreux connus les années précédentes ont fini par contaminer la région, cristallisant ses effets pervers ici. La première guerre a été celle des armées sans frontières (1996-1997) dont l'objectif déclaré de cette coalition était de chasser le dictateur Mobutu du pouvoir, objectif doublé de celui d'acteurs internationaux espérant l'implosion et la désintégration de la RDC. Celle qui a suivi s'est avérée une guerre du pillage des ressources naturelles (1998-2003). Les raisons officielles qui avaient donné naissance au conflit iront de mutation en mutation et influenceront d'autres conflits dans la sous-région : un leadership militaire obsédé par les guerres, la recherche d'un leadership régional sur fond de mauvaise gouvernance. Ce qui a ouvert la porte à une criminalité internationale organisée, celle d'une mafia politico-financière.

² Congo-Afrique, (mai 2017). n° 515.

³ Akono F.X., (mai 2017). « Une éthique du travail : critique de la précarisation et culte de l'excellence comme condition du progrès africain » in *Congo-Afrique*. n° 515. pp. 409-425.

⁴ François-Xavier emprunte cette expression au chanteur Lapiro de Mbanga.

⁵ Cité par Akono F.X., art. cit., p. 411.

⁶ Termes mis en évidence par Akono F.X.

⁷ Mashin, Charles Mazinga. (2007). « Médias et incitation à la haine et à la violence », in *Elections, paix et développaient en R.D. Congo. Prise de position des Universités Congo/Qises*, Kinshasa, Publications de la Fondation Konrad Adenauer. pp.51-52.

⁸ Ibid.

⁹ Lire le rapport dans République Démocratique du Congo. *Démocratie et participation à la vie politique : une évaluation des premiers pas dans la IIIe République. Une étude d'AfriMAP et de l'Open Society Initiative for Southern Africa*, éd. Open Society Foundations, novembre 2010.

La RD Congo, à l'instar de nombreux autres pays, continue à patauger dans le club dit des « Etats tiers »¹⁰, figurants au sein de l'ONU, les stratégies pour les sortir de leur situation de précarité étant pour la plupart conçues sans que leur avis pèse sur la balance. Bien plus, l'absence de leur droit de veto fait d'eux des véritables « tiers » qui, paradoxalement, se trouvent cependant soumis aux obligations découlant des dites Conventions. Comment dès lors espérer mener un activisme productif sur un champ gangrené par la duplicité des puissances internationales¹¹ ? Le fait que la communauté internationale ait fermé les yeux sur les violations massives des droits de la personne que ces conflits ont occasionnées a fini par décevoir beaucoup. Les conflits - y compris une prévalence galopante du VIH/Sida - ont provoqué un nombre de victimes humaines révoltant les consciences. Un rapport récent de la PAO montre comment la proportion de Congolais mal nourris s'est accrue de 35% en 1990-92 à 64 % en 1997-99, rendant la RDC un des pays les plus pauvres du monde. Ce sombre tableau a modifié le biotope sur plusieurs plans : villages effacés, espèces végétales et animales protégées balayées, rivières polluées, transport non sécurisé des matières uranifères, ignorance des droits des entités impactées par l'exploitation, etc.

Sur un tableau différent, celui des élections, les deux derniers scrutins faisaient espérer la fin des conflits à répétition. Cependant, la découverte par la population de la mascarade ayant entouré leur droit de vote¹⁸ en 2011 avait conduit à un trouble de l'ordre public : des bureaux de votes incendiés par-ci par-là, agents de la CENI et électeurs suspects tabassés. Certaines personnes déterminées à exercer leur liberté de manifestation ont perdu la vie. Le droit à une information indépendante a souffert: suspension de certaines chaînes de radio-télévision, des SMS et des réseaux sociaux... Le climat de confusion créant la psychose, le droit à la paix et à la sécurité des personnes et de leurs biens avait également pris un coup sérieux dans une population désabusée et contenue sur fond d'intimidation des militaires et policiers armés pour mater toute contestation. Ces faits ont mis en lumière une évidence : l'interdépendance et l'indivisibilité des droits de l'homme. La violation d'un seul droit a des répercussions néfastes sur les autres. On voit donc comment la violation d'une seule liberté (la liberté d'opinion des électeurs) a mis en moule plusieurs droits de l'homme et libertés fondamentales : droits à la vie, à l'intégrité physique, à la paix, à la sécurité des personnes et des biens, à l'information, les libertés d'expression, de presse et de manifestation.

Que dire du droit de la femme¹² ? Elle a et continue d'être la victime majeure des conflits répétitifs et des survivances des traditions défavorables. Les lois, résolutions et traités en sa faveur ne lui sont pas connus car insuffisamment vulgarisés. L'accès à l'éducation y aiderait beaucoup. C'est ce qui lui permettrait de se placer au front pour amener le législateur à reconsidérer sa quête d'égalité en droits et devoirs dans tous les domaines.

¹⁰ Bitota, Muamba J. (février 2017), parle des stratégies du développement du tiers-monde dans son article « Le respect des droits de l'homme, gage d'un développement participatif » in *Congo-Afrique*. n° 512. (Kinshasa: CEPAS). pp. 119- 123.

¹¹ Minani Bihuzo R. (2008). Du pacte de stabilité de Nairobi à l'acte d'engagement de Goma. Enjeux et défis du processus de paix en RDC, éd. (Kinshasa : CEPAS/ RODHECIC). p. 13.

¹² Kambale G. (mars 2017). « La femme africaine, avenir du continent ? », in *Congo-Afrique*. n°513. p. 198.

Sur un autre terrain, évoquons le respect des textes. Il est notoire que la non-prise en considération du respect des textes¹³ conduit inévitablement à une gouvernance arbitraire qui, à son tour aboutit à des injustices génératrices de frustrations psychologiques, de crises politiques, de désordres sociaux orageux et saccageurs. Dans un papier fort intéressant sur la question, P. Ngoma-Binda expose quelques cas forts¹⁴ : violation systématique de la loi sur la gratuité de l'enseignement primaire, sur la retenue à la source par les provinces de 40% des recettes, sur le transfert des charges et des ressources aux provinces et leur libre administration, etc. Il en décrypte les causes¹⁵ : existence de failles internes aux textes, la mauvaise foi dans l'œuvre d'exégèse juridique, la volonté affichée de tricherie, l'absence de tradition du respect des lois et la réalité de difficultés objectives. Dans un contexte aussi fangeux, comment devenir apôtre des droits sans susciter des ennemis aux intérêts menacés ? Quelle attitude devrait adopter quiconque ambitionne de se lancer dans cette voie ?

Le défenseur des droits humains : changer de perspective

Il faut reconnaître que dans la quasi-totalité des cas, les défenseurs des droits de l'homme ici, ont toujours œuvré dans la mouvance de la perspective universaliste¹⁶ des droits de l'homme. Implantés par des organismes étrangers qui en assuraient le financement, ceux-ci en édictaient aussi les modalités d'actions. La situation n'a pas beaucoup changé. Dans un contexte de guerre et de précarité où trouver un emploi est un exploit comme dit plus avant, devenir activiste des droits humains et environnementaux est une alternative dont la finalité est autre que le sacrifice, le combat. Un activiste bien connu dans l'Est de la RD Congo témoigne¹⁷ : « beaucoup de congolais sont passés experts dans la rédaction des projets pour les ONG créées à profusion. La formulation des termes de référence et les motivations des objectifs servent à faire pleurer les donateurs qui, dans un élan humaniste, n'hésitent pas à mettre la main à la poche. Des millions de dollars ou d'euros sont octroyés. Pourtant, ils ne laissent point de traces notoires sur terrain ». Il ajoute : « Très souvent, le promoteur de l'ONG se mue en commerçant, importe des marchandises, tient des magasins et des dépôts, construit maisons et hôtels. Un nouveau riche naît ainsi et devient notable éligible en politique ». On trouve très peu d'activistes vraiment indépendants, motivés par le seul souci des droits, de la liberté et du développement de leur société. L'opinion s'est généralisée voyant dans le financement des ONG une source d'enrichissement, les donateurs étant souvent par les « opérations retour »¹⁸.

¹³ Binda, Ngoma. (avril 2017). « Démocratie et culture du respect des lois et des accords, base de la gouvernance et de la paix », in *Congo-Afrique*. n° 514. p. 370.

¹⁴ Ibid., pp. 372-374

¹⁵ Ibid., pp. 374-379.

¹⁶ Elle identifie un processus bottom-up des droits de l'homme à l'opposé du relativisme culturel qui conduit à une attention soutenue aux différences culturelles à ce que Sally Merry appelle contextualisation, adaptation ou indigénisation des droits de l'homme. Lire Levitt P. et Merry, S. (2000). « Vernacularization on the ground : local uses of global women's rights in Peru, China and the United States », *Global Networks* 9, 441.

¹⁷ Outre ma sœur, active dans la protection des femmes et enfants dans un contexte de conflit au Kivu, celui qui témoigne ici est un neveu, enseignant de droit à l'Université Catholique de Bukavu et avocat. Son expérience dans la lutte pour les droits humains est en voie de publication.

¹⁸ Encore un témoignage de l'activiste.

Un activiste se levant de ses propres convictions, sans autres motivations que la promotion des droits humains et environnementaux ne serait jamais accusé de criminel ni d'agent d'étrangers. Et pour éviter le sort de martyr, il convient de changer de perspective, réorienter son action. Le défenseur des droits n'opère-t-il pas comme un locuteur au nom de tous. Le locuteur *Je*, sujet singulier en action, désigne tout individu occupant la première place dans une instance d'interlocution¹⁹. Sujet singulier, il assume le dire et son individualité, en tant que sujet singulier, et il est universel dans la mesure où son instance interlocutive peut être assumée désormais par n'importe qui à partir du moment où il se met en scène. Mieux encore, le *Nous* qui lui est généralement associé dans le discours accentue et couronne cette universalité du *Je*. C'est grâce à ce *Nous* collectif que les prouesses humaines sont possibles. Que voulons-nous dire ? Puisque les droits de l'homme sont l'apanage de tous, il est indiqué de les mettre à la portée de tous. Les vulgariser au sein d'associations socio-culturelles, les inscrire dans les programmes scolaires, conduirait à faire d'une très large frange de la population des passionnés des droits humains.

En conclusion

Ce ne sont plus des individualités qu'on verrait se lever pour affronter le pouvoir ou les instances étatiques, mais des masses entières. Il s'agit donc d'amener l'être humain à devenir participant de son droit au développement par le truchement de la prise en compte de ses droits. Ainsi peut se réaliser un collectif humain, un *vivre ensemble* en tant qu'aspiration implacable qui s'impose à tous et à chacun comme l'unique moyen de sauver l'Homme, mais surtout de sauver l'humanité. Ce qui évanouit l'émergence des singularités vite commuées en « agents des étrangers » et en martyrs. Pascal Sundi Mbambi offre une compréhension des droits humains²⁰ comme liberté, besoin, respect pour l'autre et surtout comme « bu-muutu »²¹. Et R. Bastide définit chaque être comme « porteur de culture »²². Or, les identités, personnelle ou collective, se façonnent, se construisent, se stabilisent et s'enrichissent. C'est à cela qu'il convient de travailler et changer radicalement le profil et le mode d'action du défenseur des droits humains et environnementaux.

Original en français

¹⁹ Ilunga K., L.-M., « Je fais un rêve » de Martin Luther King : des repères sémantiques pour le vivre ensemble » in *Congo-Afrique*. n° 512. (Kinshasa : CEPAS). p. 155.

²⁰ Sundi Mbambi P. (mai 2017). « Le droit à l'eau potable en milieu rural : le cas du programme « village assaini » dans le Bas-fleuve » in *Congo-Afrique*. n° 515. pp. 448-453.

²¹ Notion bantou désignant l'humanisme. « Bu-muutu », c'est ce qui traduit l'humain.

²² Lirus-Galap J., « Identité culturelle et rapport de citoyenneté » in Bogumil J. et J. Letourneau (éd.), *Identités en mutation, socialités en germination*, éd. Septentrion, p. 134.



Des voix pour la justice et l'espoir en Inde

Cedric Prakash SJ

Militant pour les droits de la personne et la paix & auteur, Ahmedabad, Inde

Natasha Narwal et Devangana Kalita (membres du groupe pour les droits des femmes, Pinjra Tod, et étudiantes à la prestigieuse université Jawaharlal Nehru) ainsi qu'Asif Iqbal Tanh, un étudiant de l'université Jamia Millia Islamia, représentent la jeunesse de l'Inde : luttant pour la justice. Ces trois étudiants ont passé plus d'une année en prison, incarcérés en vertu de la loi sur la prévention des activités illégales (UAPA). Le 15 juin, le tribunal de haute instance de Delhi les a libérés sous caution. L'ordre de la cour a donné un appui unique à la liberté de parole et d'expression et au droit à la dissidence. Entre autres, l'ordre mentionnait : « *Dans son anxiété à supprimer la contestation, dans l'esprit de l'État, la ligne entre le droit de protestation garanti par la constitution et les activités terroristes semble brouillée* » (...) « *Si cette mentalité gagne du terrain, ce sera un triste jour pour la démocratie...* » La cour a également dit qu'il y avait « *une absence totale d'allégations factuelles et explicites...* » et « *(que de telles parties aussi importantes de la loi) devaient être appliquées d'une manière juste et équitable...* »

La cour a dit qu'à première vue, pour un cas invoqué en vertu des dispositions de la UAPA, il doit y avoir des allégations « *précises ou concrètes* ». Celle-ci a noté que la poursuite avait seulement fait des inférences en utilisant un « *verbiage hyperbolique* ». Elle a ajouté que : « *les allégations en lien avec les discours incendiaires, de l'organisation de chakka jaam, incitant les femmes à protester et à empiler divers articles et autres allégations, démontrent tout au plus que les accusés participaient à des manifestations organisées ; nous ne discernons aucune allégation précise ou concrète, et nous voyons encore moins de preuve tangible qui pourrait soutenir les allégations que les accusés incitaient à la violence, voire parlaient de commettre un acte terroriste ou une conspiration ou un acte préparatoire à la commission d'un acte terroriste tel que compris par la UAPA.* »

Le jour de leur libération sous caution, plusieurs personnes les attendaient à la porte de la prison pour les accueillir. Natasha, Devangana et d'autres ont chanté des chants de protestation et hurlé des slogans de liberté. Ils étaient sans peur et provocateurs : il était évident que malgré leur incarcération, leur lutte allait continuer jusqu'à ce que la justice et la vérité triomphent. Évidemment, le gouvernement central n'épargnera pas ses efforts pour les remettre en prison – mais l'ambiance était joyeuse et le message clair : « *nous finirons par vaincre !* »

Aisha Sultana, originaire de l'île Chetlat dans le Lakshadweep, est un autre visage visible de la jeunesse indienne qui réclame justice! Elle est une actrice et une réalisatrice reconnue ainsi qu'une militante environnementaliste. Lakshadweep, un territoire de l'Inde, est un archipel

de 36 îles dans la Mer d'Arabie : c'est un paradis d'une beauté immaculée. On y retrouve une population de 70 000 habitants, surtout composée de musulmans (avec un petit pourcentage de chrétiens et d'hindous) ; bien qu'ils entretiennent de fortes relations avec Kerala (la région continentale la plus rapprochée), ils possèdent une identité sociale et culturelle distincte.

Récemment, le nouvel administrateur (un homme politique intransigeant du parti au pouvoir) a présenté une série de projets de lois, ce qui a déclenché de grandes protestations, non seulement dans le Lakshadweep, mais également partout au pays. Les politiques proposées sont franchement contre le peuple et elles sont injustes ; elles auront un grand impact sur les îles : sur la vie et les moyens de subsistance des résidents du Lakshadweep. Un plan de développement confère à l'administrateur de vastes pouvoirs pour saisir les terres et relocaliser les résidents, et prévoit des pénalités sévères pour ceux qui résisteraient. Le plan ouvre la porte à l'exploitation minière et des ressources minérales des îles. Sous ces nouvelles dispositions, l'abattage de vaches et le transport des produits bovins constituent des infractions. Le règlement sur la prévention des activités antisociales (PASA) prévoit la détention d'une personne sans qu'une accusation ne soit déposée pour une période allant jusqu'à un an. Ces lois sont clairement conçues pour aider les amis capitalistes du régime en place !

Récemment, sur un poste de nouvelles de Malayalam, Sultana a blâmé l'administrateur pour l'augmentation des cas de coronavirus sur le territoire, affirmant qu'il s'agissait d'une « *arme biologique* » contre la population du Lakshadweep. Une accusation de sédition a été déposée contre elle, l'accusant d'avoir tenu des « *commentaires antinationaux* » et « *d'entacher l'image patriotique du gouvernement central* ». Aisha reçoit beaucoup d'appuis ; plusieurs disent que la réalisatrice ne faisait que parler en faveur des droits de la population des îles et à propos des « *décisions draconiennes irresponsables et non scientifiques* » de l'administrateur. Le 17 juin, le tribunal de grande instance de l'État Kerala a accordé une caution intérimaire anticipatoire si elle devait être arrêtée, mais lui a aussi ordonné de se rendre au poste de police de Lakshadweep pour y être interrogée.

Quelques mois plus tôt, Disha Ravi, 21 ans, une étudiante et une militante pour le climat de Bengaluru a été arrêtée pour son rôle présumé dans le partage d'une « *boîte à outils* » sur les médias sociaux en lien avec la manifestation nationale des fermiers à Delhi, le 26 novembre. La police l'a accusée de distribuer et propager cette « *boîte à outils* » qui a ultérieurement été utilisée par la militante suédoise pour le climat, Greta Thunberg, qui a fait la une des journaux le 5 février 2021. Plus tard, la police de Delhi a demandé à Google et à d'autres mégamédias sociaux de fournir de l'information sur son identité courriel, les URL et certains comptes de médias sociaux en lien avec les créateurs du document. Disha a été arrêtée, emprisonnée pendant une semaine puis finalement relâchée sous caution. Elle a obtenu son diplôme du collège Mount Carmel et est co-fondatrice de la campagne des « *Vendredi pour l'avenir* » (Fridays for Future [FFF]) en Inde. Le message consiste à demander aux étudiants de s'absenter des cours du vendredi pour exiger des actions pour prévenir les changements climatiques et pour effectuer la transition de l'utilisation des combustibles fossiles vers des sources d'énergies renouvelables.

Tout ce qu'Aisha faisait était d'appuyer les demandes des fermiers en Inde. Depuis le 26 novembre, des millions de fermiers manifestent dans et autour de Delhi (et dans d'autres parties du pays) pour la révocation immédiate et inconditionnelle de trois lois anti-fermiers, conçues pour favoriser les profits des amis corporatifs du régime au pouvoir. Leurs manifestations (qui durent depuis au moins sept mois) sont non violentes et sont considérées comme parmi les plus importantes au monde.

Le 26 janvier (Jour de la République de l'Inde), de la violence a éclaté ; les médias non partisans sont unanimes pour dire que la violence a été instrumentalisée avec la complicité de la police. Le 28 janvier, la police d'Uttar Pradesh a arrêté quelques politiciens et des journalistes, y compris des membres du Congrès du parlement Shashi Tharoor ; le journaliste d'*India Today*, Rajdeep Sardesai ; l'éditeur-conseil en chef du *National Herald*, Mrinal Pande ; l'éditeur du *Qaumi Awaz*, Zafar Agha ; l'éditeur et fondateur de la revue *The Caravan*, Paresh Nath ; l'éditeur du *The Caravan*, Anant Nath, et son éditeur général, Vinod K. Jose ; les raisons évoquées par la police relevaient de la loi antisédition, et elles leur reprochaient le partage de nouvelles non vérifiées au cours du rallye des tracteurs organisé par les fermiers à Delhi. La police a de plus allégué que, le 26 janvier, les accusés « incitaient à la violence » avec leurs publications sur les médias sociaux. Le FIR (First Information Report) affirme que cela « a été fait délibérément afin de causer une émeute à grande échelle et une violence entre les diverses communautés, » ; ajoutant « que ces actions tentaient de créer une insurrection contre la République indienne et tentaient de semer des graines d'hostilité, de violence et de créer une situation proche de l'émeute entre les communautés. » Plus tôt, Sardesai (une personnalité et un animateur bien connu de la télévision indienne) a été retiré des ondes pendant deux semaines et s'est vu retirer un mois de salaire par ses employeurs, le groupe progouvernemental « India Today Group » pour avoir publié un gazouillis (tweet) et annoncé sur les ondes le fait qu'un policier avait tiré sur un fermier.

Le 18 décembre 2020, un collège de juges, présidé par Ashok Bhushan, a déclaré le comédien Kunal Kamra coupable d'outrage au tribunal pour un ensemble de plaintes déposées contre lui à la suite de ses 'gazouillis' s'attaquant à la Cour suprême pour avoir libéré sous caution l'éditeur-en-chef de *Republic TV*, Arnab Goswami après son arrestation dans un cas d'encouragement au suicide. Dans un affidavit à la Cour suprême, le 29 janvier, Kamra n'a pas offert de défense pour ses blagues, affirmant qu'elles étaient fondées sur la perception d'un comédien pour faire rire son auditoire. Sa brillante déclaration sous serment est devenue virale ; et courageusement, un de ses extraits mentionne : « je crois qu'il y a une culture d'intolérance grandissante dans ce pays, où s'offenser est devenu un droit fondamental et a été élevé au statut d'un sport national très aimé. Nous sommes témoins d'un assaut contre le droit à la liberté de parole et d'expression, avec les comédiens, comme Munawar Farooqi, emprisonnés pour des blagues qu'ils n'ont même pas faites, et des écoliers interrogés pour sédition. Dans un tel moment, j'espère que ce tribunal va démontrer que la liberté de parole et d'expression est une valeur constitutionnelle cardinale, et reconnaître que la possibilité d'être offensé constitue un incident nécessaire à l'exercice de ce droit. Si les personnes et les institutions de pouvoir devaient continuer à montrer une incapacité à tolérer la réprimande et la critique, nous serions réduits à un pays d'artistes incarcérés et de marionnettes prospères. »

Tard dans la nuit du 30 janvier, la police de Delhi a arrêté le journaliste indépendant Mandeep Punia sur le site de la manifestation des fermiers, pour leur avoir, apparemment « fait obstruction dans l'exécution de leurs fonctions et pour avoir battu le personnel policier. » Une accusation que Punia dément farouchement. Il a déjà été en détention provisoire pendant quatorze jours. Plusieurs journalistes ont déjà protesté contre cette arrestation. Sa femme Leelashree, chercheuse à l'université Panjab, a dit : « *S'ils commencent à étouffer leurs (journalistes) voix, la société sera réduite au silence. Cela est très malheureux* ». Le 1^{er} février, Twitter a bloqué (apparemment à la demande du gouvernement) 250 comptes à cause des publications « *fausses et provocatrices* » à propos de la manifestation des fermiers. La chronologie de chaque compte est vierge, la mention « compte suspendu » est écrite en travers et plus bas il est écrit « *votre compte a été suspendu en Inde à la suite d'une demande légale.* »

En décembre 2019, le gouvernement a présenté à l'échelle nationale, une modification à la loi sur la citoyenneté (CAA), au registre national de la population (NPR) et au registre national des citoyens (NRC). Plusieurs croient que ces trois lois sont carrément discriminatoires, fractionnelles et draconiennes et qu'elles vont à l'encontre de l'esprit de la constitution de l'Inde. La CAA, le NPR et le NRC auront assurément un impact sérieux et préjudiciable sur les pauvres, les exclus, les minorités, et d'autres groupes vulnérables comme les Adivasis et les Dalits. Ces politiques sont manifestement perçues comme une stratégie pour l'établissement d'une « Hindutva Rashtra ». Jusqu'au 24 mars 2020 (quand le confinement a été annoncé à l'échelle nationale), des millions de citoyens, de toutes les tranches de la société, étaient dans la rue, aux quatre coins du pays pour protester et réclamer le retrait immédiat et inconditionnel de ces lois contre les personnes et de toutes les mesures qui y sont associées. Jeunes et vieux, étudiants et professeurs, militants sociaux et d'autres citoyens éminents, gens de la campagne et gens de la ville, ont protesté dans une manifestation sans précédent de force et de solidarité, du jamais vu en Inde postindépendance ! Jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement n'a pas encore établi les règles nécessaires pour mettre la loi en application ; mais il a dépassé la mesure en arrêtant plusieurs étudiants, universitaires et d'autres personnes qui protestaient contre ces lois.

Cela fait trois ans maintenant depuis les premières arrestations dans l'affaire de la conspiration de Bhima-Koregaon, en juin 2018. Aujourd'hui encore, seize citoyen.ne.s (ci-après mentionnées sous BK16) engagé-e.s continuent de languir en prison, la libération sous caution leur étant refusée (un l'a obtenu pour des raisons médicales) et avec absolument aucun signe d'un procès en vue. Parmi les personnes arrêtées il y a le jésuite âgé et malade, le père Stan Swamy, l'avocat et syndicaliste Sudha Bharadwaj et trois jeunes d'une troupe de théâtre. Ce sont des syndicalistes ordinaires, des militants pour les droits de la personne, des universitaires, des avocats, des intellectuels et des artistes. Leur crime ? Avoir pris le parti des pauvres et des marginaux, d'être la voix des sans voix, de lutter pour les droits des Adivasis et des Dalits, des ouvriers et des fermiers. Ils ont livré des batailles en cour ; aidé les gens à s'organiser pour lutter pour leurs droits légitimes ; ils ont constamment exposé les liens entre politiciens et leurs puissants et riches amis ; ils ont exposé ceux qui sont impliqués dans l'industrie extractive (la mafia des mines) qui ont pillé les précieuses ressources naturelles pour leur profit personnel et qui ont dénié aux Adivasis et aux autres habitants des forêts leur

droit à leurs « *jal, jungle aur jameen* » (eau, forêts et terres) – ce qui leur appartient depuis des temps immémoriaux. Ces seize personnes ont été engagées généreusement pour faire advenir une société plus juste, équitable, libre, fraternelle et humaine – et fondée sur la constitution de l'Inde.

Se faisant, ils ont aussi suscité la colère de personnes avec de puissants intérêts qui ont démontré clairement que les défenseurs des droits de la personne doivent être écartés ! Les arrestations ont été précédées de longues interrogations et par des enquêtes ; lors des perquisitions, la police a saisi leurs ordinateurs, cellulaires, clés USB, CD, documents et apparemment tout ce qui leur tombait sous la main. Chacune des personnes arrêtées a été accusée en vertu des dispositions de la loi sur la prévention des activités illégales et antiterrorismes (UAPA) et en vertu d'autres dispositions de l'IPC : des accusations falsifiées – sans l'ombre d'une preuve ! Récemment, dans un rapport, un analyste judiciaire numérique situé aux États-Unis a fourni des informations importantes sur la manière dont une « preuve électronique » avait été introduite dans l'ordinateur de l'une d'elles.

Les défenseurs des droits de la personne ont été confrontés à une bataille en règle avec la « bureaucratie. » Plusieurs étudiants d'universités prestigieuses, qui ont eu l'audace de penser différemment, de défendre la philosophie (ethos) séculaire du pays ainsi que la liberté d'expression, ont été harcelés, battus, ostracisés et même emprisonnés. Certains se sont même suicidés et au moins un étudiant renommé a « disparu. » Dans plusieurs cas, on constate un détournement flagrant des mécanismes officiels, que ce soit la police, le ministère de l'Impôt et du Revenu, les autorités constitutionnelles indépendantes et même le système judiciaire. Même des responsables gouvernementaux intègres qui refusent de « rentrer dans le rang » se voient muter à un poste sans conséquence ou se voient refuser une promotion méritée.

L'État a recours à toutes les formes de répression pour juguler les voix dissidentes et protestataires. Ceux et celles qui se lèvent contre les politiques anticonstitutionnelles sont harcelés et persécutés ; pour la moindre raison, ils sont les sujets de perquisitions et d'enquêtes ; exposés à des accusations falsifiées et fabriquées de toutes pièces, en vertu de lois archaïques et draconiennes contre le terrorisme et la sédition ; plusieurs languissent en prison pendant des années sans procès. Certains sont même tués !

Les dernières années ont été difficiles en Inde, et ultimement, ce système brutal, injuste, facteur de discorde et violent affecte principalement les pauvres et les marginaux, les exclus et les exploités ; et parmi eux, ceux qui souffrent le plus sont les Adivasis (les autochtones) et les Dalits (ceux et celles qui sont au plus bas niveau du système de castes), les travailleurs migrants et les fermiers, les femmes et les enfants. Aussi, au Gujarat, les droits des minorités d'administrer leurs institutions éducatives sont systématiquement abrogés.

L'alliance mondiale reconnue des organisations de la société civile, CIVICUS tente de promouvoir les voix des personnes marginalisées, particulièrement celles des pays du sud ; elle possède des membres dans plus de 170 pays. En octobre 2020, CIVICUS a publié un rapport : « *Punished for speaking up : The ongoing use of restrictive laws to silence dissent in India* » (Puni pour avoir dénoncé : recours constant à des lois restrictives pour réduire au silence les voix dissidentes en Inde) ; ce rapport dénonce l'augmentation du harcèlement bureaucratique

contre les militants, les journalistes et les protestataires. Le rapport considère que l'environnement politique du pays devient de plus en plus répressif. Il mentionne les arrestations et la détention des militants en lien avec la loi modifiant la citoyenneté et il soulève des inquiétudes à propos des violations au Jammu et au Cachemire. Le rapport observe aussi le glissement de l'Inde vers l'autoritarisme ; en effet, il constate que l'État établit de plus en plus souvent une corrélation entre la dissidence et l'antinationnalisme et les campagnes de salissage contre les défenseurs des droits de la personne. En 2019, le moniteur de CIVICUS a rétrogradé le statut de l'Inde sur la question de la place des organisations de société civile, la faisant passer de « réprimée » à « obstruée ».

Lors de la publication, un responsable de CIVICUS a déclaré : *« Il est horrifant que les défenseurs des droits de la personne soient enfermés dans des prisons surpeuplées et qu'on leur refuse continuellement des libérations sous caution en dépit des appels des Nations Unies de décongestionner les prisons et de relâcher les prisonniers politiques durant la pandémie. En ce moment particulier, leur incarcération leur fait courir un risque sérieux d'être infectés à la covid-19 et d'ajouter ainsi une autre pénalité pour ces militants qui ont été emprisonnés pour avoir parlé au nom des droits de la personne »*. Le rapport désapprouve aussi de la loi sur la prévention des activités illégales (UAPA), de la section 124A du Code criminel indien, de la loi sur la sécurité nationale (NSA), et de la loi sur la sécurité publique (PSA), qui s'appliquent au Jammu et au Cachemire. Le responsable ajoute : *« Ces lois sont incompatibles avec les obligations internationales et la constitution de l'Inde envers les droits de la personne. Non seulement sont-elles mauvaises en soi, mais leur mise en pratique rend manifeste qu'elles sont devenues des outils de harcèlement judiciaire, plutôt que de contribuer à prévenir ou apporter des solutions à la criminalité. »*

À la fin de septembre 2020, « Amnestie International India » (AI-I) a dû arrêter ses opérations parce que le gouvernement avait gelé ses comptes bancaires. Écrivant dans le « Deccan Chronicles » (29 septembre 2020), le journaliste renommé et ancien dirigeant de AI-I, Aakar Patel a dit : *« Ce n'est pas dans l'intérêt de l'Inde ou de sa population ou même de son gouvernement, de persécuter et de harceler ces organisations. Malheureusement... plusieurs d'entre elles... devront liquider leurs opérations et d'autres devront réduire leurs activités. La société civile de l'Inde rassemble beaucoup de personnes très motivées et la majorité de leur travail se poursuivra parce que ces individus ne le font pas pour de l'argent. ... De tels Indiens continueront leur travail et c'est une honte qu'on mette autant d'obstacles sur leur route »*.

En mars 2021, la prestigieuse « Freedom House », basée à Washington, a pour la première fois changé le statut de l'Inde dans son rapport : « Freedom in the World Report 2021 », le rétrogradant de pays « libre » à « partiellement libre, '... en disant : 'de libre à partiellement libre, à cause... du fait que le gouvernement nationaliste hindou et ses alliés ont mis en place des politiques discriminatoires et violentes affectant la population musulmane et parce qu'il a réprimé la libre expression de la dissidence par les médias, les universitaires, les groupes de la société civile et les manifestants'. 'Overview' est plus direct encore... 'le premier ministre Narendra Modi et son parti politique nationaliste hindou Bharatiya Janata ont augmenté la violence affectant la population musulmane. La constitution garantit les libertés civiles y compris la liberté d'expression et la liberté de religion, mais le harcèlement des journalistes, des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres personnes critiques du gouvernement a augmenté considérablement sous Modi. Les musulmans, les castes

répertoriées (Dalits) et les tribus répertoriées (Adivasis) demeurent économiquement et socialement marginalisés.'

Une autre organisation suédoise avec une renommée internationale, 'V-Dem' (variété de démocraties) a publié son cinquième rapport annuel sur la démocratie, intitulé 'Autocratisation Goes Viral', il a rétrogradé l'Inde de 'la plus grande démocratie du monde' à une 'autocratie électorale'. Dans la partie sur 'India: Democracy Broken Down', le rapport note que 'le gouvernement indien exerçait rarement, voire jamais, la censure comme le prouve sa note de 3,5 sur 4 avant la venue de Modi au pouvoir ; en 2020, cette note se rapproche de 1,5, signifiant que les efforts contre les opposants sont devenus une routine et ne sont plus du tout limités aux questions délicates (aux yeux du gouvernement).' '... le gouvernement de Modi a eu recours à des lois sur la sédition, la diffamation et le contreterrorisme pour réduire les critiques au silence... plus de 7000 personnes ont été accusées de séditions depuis que le BJP a pris le pouvoir et la plupart d'entre elles sont des critiques du parti au pouvoir.'

Les voix pour la justice sont aussi les voix de l'espoir, on ne peut s'empêcher de revisiter le poème '**Pity the Nation**', écrit il y a quelques années par l'Américain Lawrence Ferlinghetti (fondé sur une œuvre similaire écrite auparavant par le poète libanais Khalil Gibran) (traduction libre) :

*Aie pitié de la nation dont les gens sont des
moutons
Et dont les bergers les égarent
Aie pitié de la nation dont les gouvernants
sont des menteurs
Dont les sages sont réduits au silence
Et où les bigots hantent les ondes radio
Aie pitié de la nation qui n'élève pas la voix
Sauf pour louer les conquérants
Et qui acclame le tyran comme un héros
Et qui vise à diriger le monde
Avec force et par la torture*

*Aie pitié de la nation qui ne connaît pas
D'autres langages que le sien
Ni d'autres cultures que la sienne
Aie pitié de la nation dont l'inspiration est
l'argent
Et qui dort du sommeil du trop bien nourri
Aie pitié de la nation, oh ! aie pitié du peuple
Qui permet à ses droits de s'éroder
Et à ses libertés d'être emportées
Mon pays, tes larmes
Douce terre de liberté !*

*Original en anglais
Traduction Christine Gautier*



Défenseurs des droits de la personne : analyse à partir d'une perspective indienne

Goldy M. George

Militant pour les droits des Dalits et des Adivasis, journaliste et éditeur, Chhattisgarh, Inde

Contexte de la discussion

En 1998, les Nations Unies ont fait une importante déclaration concernant les défenseurs des droits de la personne.¹ Depuis l'adoption de cette déclaration, on constate une reconnaissance croissante de l'importance des défenseurs des droits de la personne comme agents de changement. « Les défenseurs des droits de la personne » (DDP) constitue une expression utilisée pour décrire les personnes qui, individuellement ou avec d'autres (lire : collectivement), agissent pour promouvoir et protéger les droits de la personne. Ces défenseurs sont généralement identifiés par ce qu'ils font ; et c'est par une description de leurs actions et de certains des contextes dans lesquels ils travaillent que cette expression peut être le mieux définie.

Les défenseurs des droits de la personne répondent à toutes les inquiétudes touchant aux droits de la personne, qui concernent bien des situations: exécutions sommaires, torture, arrestations arbitraires, nettoyage ethnique, conflits ethniques, discriminations fondées sur les castes, apartheid, disparité raciale, disparité de genre, intolérance religieuse ou fondée sur la foi, dogmatisme culturel, agressions à l'encontre des minorités sexuelles et transgenres, toutes formes de violence socioculturelle et sexuelle, mutilation génitale féminine, discrimination, problèmes d'emplois, questions de travail, évictions forcées, accès aux soins de santé, déchets toxiques et ses impacts sur l'environnement. Les défenseurs appuient activement les droits de la personne qui touchent des domaines aussi divers que : la vie, la nourriture et l'eau, des standards les plus élevés pour la santé, des logements convenables, le droit à un nom et à une nationalité, à l'éducation, à la liberté de mouvement et à la non-discrimination des droits des minorités, des droits des groupes ethniquement marginalisés jusqu'à ceux des groupes opprimés. Ils s'occupent parfois des droits de catégories de personnes, comme ceux des femmes, des enfants, des autochtones, des Dalits, des réfugiés, des personnes déplacées et aussi des droits des minorités nationales, linguistiques ou sexuelles (George 2019).

¹ Déclaration sur les « droits et responsabilités des individus, groupes et organes de la société pour promouvoir et protéger les droits de la personne universellement reconnus et les libertés fondamentales » (communément appelé Déclaration sur les défenseurs des droits de la personne) et par l'Assemblée générale des Nations Unies, résolution 53/144, 9 décembre 1998. A/ RES/53/144.

L'Inde est la signataire de plusieurs ententes, résolutions, traités et accords internationaux sur les droits de la personne, y compris celui de la protection des DDP. En conformité avec ces diverses dispositions, le gouvernement indien a mis en place des mesures et des institutions comme les commissions nationales et étatiques sur les droits de la personne. Au centre de ces mesures, d'autres entités juridiques sont prévues comme les commissions nationales sur les castes et les tribus répertoriées, pour les minorités, pour les femmes et un commissaire chargé de la protection des droits des enfants et de l'invalidité.

DDP et expériences amères

L'Inde est un territoire avec des centaines de mouvements sociaux et d'organisations populaires. Chaque mouvement ou organisation regroupe des hommes et des femmes qui jouent un rôle crucial lorsqu'il s'agit de faire valoir les fondements légitimes de droits, sur le plan légal, historique et culturel. Tous et chacun des membres de ces mouvements et organisations constituent la majorité des DDP ; ils jouent un rôle déterminant lorsqu'il s'agit de s'assurer que les victimes puissent obtenir justice. Toutefois, leur travail rencontre de nombreux défis ; souvent les autorités étatiques minent leurs efforts. C'est ce qui se passe pour les ministères, les départements, les bureaucrates, les diverses autorités et les fonctionnaires ainsi que pour tous ceux qui détiennent du pouvoir. Il y a aussi des acteurs non gouvernementaux comme des bandes armées, des entreprises d'affaires, des hommes de main, des intermédiaires, et d'autres qui posent un autre ensemble de défis (George 2019). Ayant comme objectif de protéger leurs propres intérêts et leur réputation, ces groupes vont parfois recourir à tous les moyens et toutes les méthodes possibles pour faire obstacle aux activités pacifiques des DDP. Dans ce contexte, les DDP sont les cibles de tracasseries sans fondement légal et d'agressions physiques, qui occasionnent des traumatismes physiques et psychologiques.

En 2010, dans l'État du Chhattisgarh, Soni Sori a été arrêtée pour avoir eu un comportement qualifié de maoïste ; par la suite elle a été torturée cruellement alors qu'elle était sous la garde de la police, dans le seul but de passer le message à la population d'Adivasis, que quiconque oserait s'opposer à la saisie de terres des tribus répertoriées dans cinq régions répertoriées s'exposait aux mêmes traitements. Elle avait pris position pour les droits des Adivasis à la terre, à la forêt, à l'eau et à l'environnement (George 2015). En 2017, Kuni Sikaka, une jeune femme Dongaria Kondh, a été arrêtée par la police d'Odisha sous le prétexte d'être une maoïste. Depuis les 20 dernières années, sous la bannière de Niyamgiri Surakhya Samiti (NSS), les Dongaria Kondhs se battent envers et contre tous, en s'opposant à l'exploitation minière des collines de Niyamgiri.

Prenons le cas de Bhima Koregoan – Elgar Parishad, où l'on a arrêté seize personnes qui sont encore détenues, y compris Stan Swamy, un prêtre jésuite qui a consacré sa vie à la cause des Adivasis au Jharkhand. Arrêté par l'autorité d'enquête nationale (AEN), fin 2020, sur la base de preuves falsifiées, il a été emprisonné à Mumbai. Au cours de nombreuses années, il s'est élevé fortement contre des aménagements qui entraînaient la destruction du territoire des Adivasis, en défendant leur cause. Son cas indique clairement qu'il s'agit de mesures pour réduire au silence les DDP, au moyen de tactiques quasi légales, y compris des campagnes de

salissage, des accusations sans fondement et des poursuites judiciaires. La criminalisation des DDP est devenue ainsi une source grandissante d'inquiétude internationale.

Outre ces cas, il y a les personnes qui défendent les droits des communautés marginalisées, comme le sont les Adivasis et les Dalits, qui font face, de la part de l'État et d'agents non-gouvernementaux, à des menaces de mort, à la destruction de leurs propriétés, à des accusations fabriquées, à des agressions, de même qu'à de la discrimination fondée sur les castes. Sudha Bharadwaj, secrétaire général de l'union populaire pour les libertés civiles (PUCL) a lui aussi été arrêté dans l'affaire de Bhima Koregaon en 2018. Tout cela montre clairement que la criminalisation est un schéma commun, à l'égard surtout de ceux qui défendent les droits à la terre, à la forêt, à l'eau et à l'environnement. Cette arme moderne de la criminalisation est utilisée pour discréditer, saboter ou empêcher le travail des DDP en abusant du système juridique, créant ainsi des conditions défavorables par une manipulation cynique du discours public.

La tactique de la criminalisation offre à un État sans scrupules et à des agents non-gouvernementaux un avantage stratégique significatif, lorsque la manière violente ou autoritaire n'est pas politiquement viable. En raison de son apparence de légitimité, la criminalisation est par nature une stratégie nuancée et sophistiquée qui peut être extrêmement difficile à contrecarrer (PB1m, nd).

La démocratie indienne et la question des droits de la personne

Dans toutes les démocraties, le mode de gouvernance est fondé sur la règle de droit. Il revient ainsi à l'État d'adopter des lois et de mettre en place des mesures qui protègent les droits fondamentaux de ses citoyens, y compris dans le domaine social, économique, culturel et politique. L'Inde en tant que pays démocratique a protégé ces droits dans le cadre de sa constitution et d'autres actes législatifs. En vertu de la partie III de la constitution indienne, les droits fondamentaux reconnaissent le droit à l'égalité, à la liberté, le droit de ne pas être exploité, la liberté de religion, le droit à la culture et à l'éducation et le droit à des recours constitutionnels (Gol. 1949).

Shah (1997 : 40) note que l'Inde croit que la démocratie, la tolérance et le pluralisme garantissent le mieux la pleine jouissance des droits de la personne. En même temps, elle doit reconnaître que si la démocratie offre le meilleur cadre politique pour protéger les droits de la personne, des efforts pour assurer les droits économiques et culturels des personnes sont essentiels pour permettre aux citoyens de vivre dans la dignité. Selon les défenseurs des droits de la personne, l'Inde est confrontée à une grande diversité d'attaques et de harcèlement de la part d'agents de l'État et d'agents non-gouvernementaux, y inclus l'assassinat, les agressions physiques et sexuelles, la détention arbitraire, les menaces et le harcèlement juridique. On peut certainement voir un exercice des dynamiques de pouvoir social, surtout dans le système des castes, dans le patriarcat, l'identité ethnique et la foi religieuse. La plus grande ironie c'est que les agents de police sont soit des sympathisants silencieux de tels incidents ou des perpétrateurs de la violence envers les DDP : ce qu'ils font en toute impunité. Des groupes armés et des compagnies privées ciblent aussi les DDP en raison de leur engagement dans des projets de développements économiques et des impacts qu'ils ont sur

les communautés locales ou sur l'environnement. Les DDP sont de plus en plus la cible des nationalistes radicaux, par des campagnes de salissage en ligne.

Les femmes, qui font partie des DDP, en raison de leur sexe, sont l'objet de menace de mort, de viol collectif, d'agression sexuelle, de harcèlement physique ou d'attaque à l'acide – tant en ligne que directement. Ces femmes DDP sont particulièrement vulnérables dans les régions où il y a une présence militaire importante ou des groupes armés. Dans le Corridor Rouge (qui généralement réfère à la région concernée par l'insurrection naxalite-maoïste), les DDP, y compris les militants, les avocats, les chercheurs et les journalistes font face à l'intimidation et à la persécution ; ils font face à une énorme pression de la part des autorités, des rebelles et des groupes de miliciens. Le 9 mars 2021, les forces de sécurité ont osé bâillonner Hidme Madkam, une militante adivasie qui s'oppose aux déplacements forcés. C'est une des principales leaders du mouvement *Save Nandraj Mountai*, une montagne écologiquement fragile, qui a été cédée au groupe Adani, une méga entreprise d'extraction minière.

Défenseurs sans défense !

Les défenseurs de la terre, des droits environnementaux et des peuples autochtones devraient idéalement être encouragés dans leurs efforts pour combattre les changements climatiques ; mais pour que cela arrive, une attention beaucoup plus grande doit être portée aux menaces et à la violence auxquelles ils font face. Ceux-ci doivent être vus comme des alliés importants dans cette lutte et recevoir la protection de l'État et de la communauté internationale. Les luttes des autochtones Dongaria Kondh à Niyamgiri constituent le meilleur exemple de ce qui doit être fait pour prévenir les changements climatiques : exiger l'imputabilité des compagnies, retrouver la possession de leurs terres, faire connaître les escroqueries des compagnies minières et leur lutte contre le déplacement. George (2014) a écrit un compte rendu détaillé de cette lutte. Le droit des autochtones de dire « non » et de choisir leurs propres modèles de développement doit être respecté par les gouvernements, les compagnies et les institutions financières qui assurent le développement. Les assassinats, l'intimidation, le harcèlement et l'exclusion systématique dont ils font l'objet ne doivent plus être balayés de la main et faire les frais d'histoires biaisées de la part de ceux qui cherchent à utiliser leurs terres, leurs forêts et leurs plans d'eau pour en tirer du profit.

Dans bien des cas, il existe une impunité de fait à l'endroit de camps établis par les forces policières, surtout avec la CRPF (Central Reserve Police Force) et de la présence de la police. Bastar en est un bon exemple. Le 17 mai 2021, à la dernière frontière adivasie on a été témoin de la fusillade des forces de sécurité en direction des Adivasis non armés, à Silge ; quatre personnes sont mortes et plus de 30 autres ont été blessées. Dans la ville de Bastar, mis à part les camps de la CRPF, on recense plusieurs cas où la police de l'État et les policiers armés ont barricadé des villages, occupé des écoles, *panchayat bhawans*, des salles communautaires, des centres de santé et a donné des centaines d'infractions falsifiées à des individus qui s'opposaient au pillage de compagnies, favorisé par l'État.

Le mouvement anti-POSCO, entre 2005 et 2017 a vu une pléthore d'accusations fabriquées contre des résidents de l'État d'Odisha, qui étaient là seulement pour sauver leurs terres et leur environnement. L'écosystème côtier leur offrait *dhano*, *paano*, *meena* (riz, feuille de bétel,

poisson) – qui constituent le moyen de subsistance de milliers de personnes. Le peuple a des centaines d’histoires de mauvais traitements à raconter de la part du pouvoir en place. À cause de ces sévices, la plupart des communautés affectées par le projet vivent en état de siège et sont évidemment victimes des violations des droits à la sécurité de la personne et à la liberté de mouvement, de leurs droits de ne pas être à la merci d’arrestations et de détentions arbitraires ; ils sont également victimes de discrimination. Le fait de vivre en état de siège a aussi affecté une foule de leurs droits économiques et sociaux, y compris les droits des villageois au travail, à la santé, à l’éducation, et à la nourriture (IHRC & ESCR, 2013). Même après l’arrêt du projet de la compagnie POSCO, on a annexé les terres à la banque des terres gouvernementales. Le gouvernement, à son tour, les a redonnées aux Jindals, privant ainsi ces gens de la plupart de leurs droits et de leur capacité de vivre dignement.

Violations des droits civils et politiques

À plusieurs occasions, l’administration et les autorités policières se sont lancées dans un recours illégal de la force envers les personnes qui protestent contre les projets qui affectent la population : ce qui a comme résultat de causer des blessures sérieuses à plusieurs individus dont l’accès aux soins de santé est restreint. Dans tous les mouvements populaires, on peut voir des centaines de cas similaires où des communautés affectées par les projets font face constamment à la menace d’arrestation et de détention sur la base d’accusations frauduleuses. On peut seulement tenter d’évaluer le nombre de cas similaires. Dans une de mes études sur quelques-uns des mouvements antidéplacement dans l’État d’Odisha, chaque membre actif du mouvement a en moyenne 3 à 5 cas montés contre lui alors que le leader en a de 8 à 10 cas. Ces personnes sont généralement sélectionnées délibérément ; et ensuite, ils passent des décennies à arpenter les corridors des tribunaux. De tels cas fictifs et entièrement fabriqués vont d’une accusation simple à d’autres beaucoup plus sévères comme le meurtre, le viol, la tentative de meurtre, la tentative de viol, la sédition, les activités antinationales, l’opposition à l’état, les activités terroristes, etc. (George 2019).

Dans la plupart de ces cas, on pourrait y voir une manière de procéder, de la part du FIR (First Information Report). Il y aurait quelques noms précis dans leurs dossiers, en fonction des caprices et des fantaisies des agents de police, à l’instigation des autorités, des bureaucrates, des politiciens, de sociétés, etc. Plusieurs de ceux qui sont concernés ne connaissent pas les accusations portées contre eux. S’ils sont arrêtés, il leur est très difficile, presque impossible, d’obtenir une libération sous caution ou même d’être capable de la payer. Certains de ceux qui sont en attente de procès se languissent en prison pendant des années avant qu’ils soient jugés. Au cours de l’étude effectuée dans l’État d’Odisha, plusieurs membres du mouvement [de revendication] ont exprimé le fait que la peur d’être arrêtés et les obstacles physiques que la police met en place, par intermittence, pour enserrer et isoler les villages, ont eu des conséquences sur les villages, qui subissent un état de siège virtuel depuis longtemps. Le village Dhinka du mouvement anti-POSCO constitue un exemple frappant, où les villageois ne pouvaient aller au marché pour vendre ou acheter ni envoyer leurs enfants à l’école, ni avoir accès à des soins de santé.

Violations des droits économiques et sociaux

Dans les régions adivasies, on observe l'existence d'une politique claire pour la mise en place d'une multitude d'obstacles qui crée un véritable encerclement virtuel de la population avec la présence des CRPF et des camps des forces armées. De telles restrictions impitoyables coupent l'accès de la communauté aux institutions comme les écoles, les dispensaires médicaux, le système de distribution publique (SDP) et les marchés.

Plusieurs études ont également souligné que dans la plupart des régions où il y a des mouvements populaires, de telles restrictions ont entraîné de considérables impacts négatifs pour la vie communautaire ; entre autres, la fermeture ou la saisie des écoles par la police et les forces paramilitaires, la malnutrition des femmes et des enfants, des problèmes de soins de santé surtout durant les épidémies comme le choléra, la malaria et la situation des femmes enceintes. Il est très rare, voire impossible, qu'un médecin en pratique privée se rende dans ces endroits difficiles. Et ces visites entraînent des coûts élevés. Plusieurs personnes qui habitent ces zones encerclées ne peuvent pas visiter leurs familles, même si elles ont les moyens de le faire.

Si vous habitez dans un de ces environnements géographiques comme Bastar, où l'impunité des militaires et la peur d'actions punitives règnent parmi les habitants, cela peut causer une sérieuse pression psychologique qui peut causer l'insomnie, l'anxiété, le stress et la dépression. Quelques parents n'envoient pas à l'école leurs enfants, surtout les filles, de peur qu'ils ne soient blessés par des agents de sécurité. La population doit se limiter aux célébrations et aux festivals locaux. Ces restrictions violent certainement toutes les formes d'espaces sociaux et les institutions culturelles qui sont des indicateurs importants du développement communautaire. De tels reculs en termes socioculturels ont assurément aussi un impact à long terme sur le progrès de la mobilité économique.

Plus haut, j'ai identifié un certain nombre de manières utilisées pour criminaliser ou victimiser les DDP : des accusations non fondées, des chefs d'accusation spécieux, des détentions arbitraires, le non-respect du processus judiciaire en bonne et due forme, la stigmatisation par les agents gouvernementaux et les médias, l'abus de la loi, l'application de lois draconiennes et la création d'une situation d'urgence pour justifier l'imposition de restrictions du droit de se réunir et de s'associer et le droit à la liberté d'expression.

La criminalisation – Une stratégie clé

Dans le contexte indien, on peut observer une grande variété de lois nationales et étatiques invoquées de manière à incriminer les DDP qui s'occupent de questions environnementales et agraires. Dans la plupart des cas, les accusations sont sans fondement ou elles sont fondées sur une preuve non crédible ou des preuves et des déclarations fabriquées de toutes pièces. Les fausses accusations à l'encontre des DDP sont souvent faites par une administration corrompue, incapable de garantir une procédure équitable. Avec un système judiciaire faible et biaisé, les membres des communautés sont arrêtés sans mandat ; ils sont maltraités durant leur arrestation et leur détention ; ils sont forcés de signer des confessions fabriquées ; ils ne sont pas informés des accusations portées contre eux ; ils font affaire avec un mécanisme de

protection des témoins inefficaces ; ils font face à l'intimidation des témoins et à la rétractation des déclarations, de même qu'à des témoignages non crédibles. À tout cela, on ajoute l'incapacité d'admettre des preuves importantes, la présence de groupes de pression à l'intérieur de la salle d'audience durant le procès et le manque d'indépendance de l'appareil judiciaire. Inévitablement, les lacunes du système judiciaire jouent en faveur de ceux qui cherchent à mettre fin aux activités des organisations incriminées. En avril 2017, le ministère de l'Intérieur de l'union (Union Home Ministry) a inscrit le NSS (National Service Scheme) sur la liste des organisations maoïstes.

Une loi peut être mal interprétée, à l'encontre même de ce qui l'a inspirée, quand l'agir des DDP entrent en conflit avec l'idéologie, les politiques et la stratégie de l'État. C'est alors que les DDP deviennent des cibles vulnérables. Une autre stratégie, plus nuancée, consiste à nuire au fonctionnement des DDP en recourant à des dispositions de droit dérivé ou encore à divers pouvoirs et restrictions légales. Des dispositions de loi dérivée peuvent inclure l'invocation d'une condition préalable pour tenir une assemblée publique ou l'obtention d'un permis qui nécessite de répondre à des exigences administratives complexes. Ces stratégies « criminalisent » efficacement les DDP, puisqu'elles les rendent incapables de répondre aux exigences administratives ou réglementaires qu'on leur impose (George 2019). C'est ainsi que des organisations populaires, comme le NSS ou le mouvement Save Nandraj Mountain, sont réduites à ne pas remplir leur rôle du tout ou à le faire et d'être incriminées.

Les allégations contre les DDP, dans des déclarations publiques des agents gouvernementaux, des entreprises et des « commentateurs » indépendants dans les médias érodent le travail des DDP et délégitimise les efforts en vue de faire respecter les droits de la personne. Cette stigmatisation s'étend à toute la société, et se solde par un soupçon généralisé envers les DDP et leurs organisations. C'est le cas de la plupart des organisations qui travaillent dans les États de Chhattisgarh, de Jharkhand et d'Odisha. Même la stigmatisation criminelle des mouvements comme le *Pathalgadi* (l'érection d'une plaque en commémoration de la liberté ancestrale) a laissé sa marque sur les DDP, qui sont ainsi ciblés pour des activités illégales, de la violence, des activités antinationales et leur association avec des organisations interdites. On peut voir qu'une combinaison de menaces et de persécutions criminelles, sur la base des revendications faites dans les médias ou par des intérêts particuliers, peut amorcer un acte de diffamation.

Le recours à des allégations criminelles est souvent un moyen facile de faire connaître une personne comme « une faiseuse de troubles » ou « une criminelle », ou encore « une terroriste » : c'est ainsi qu'on stigmatise les DDP. De telles étiquettes laissent entendre que les DDP « empêchent le développement de la société et méritent ainsi d'être persécutés » et d'être traités comme des criminels (PBI, nd). La stigmatisation qui résulte de ces détentions et de ces accusations sans fondement ou de ces poursuites judiciaires tend à faire perdurer dans les esprits, après leur libération, la réputation rarement rétablie des DDP. Tout ce qui vient d'être dit peut se résumer ainsi :

- Augmentation des agressions physiques
- Détresse psychologique
- Éclatement de la famille

- Affaiblissement de la légitimité et de la crédibilité de l'organisation
- Paralysie la capacité financière, judiciaire et administrative
- Affaiblissement du mouvement des droits de la personne
- Effondrement de la démocratie et de la règle de droit
- Accusations fallacieuses, détention arbitraire et poursuites infondées
- Affaiblissement du système judiciaire
- Abus de la loi et des instruments juridiques
- Stigmatisation

Les effets psychologiques de la criminalisation comportent un stress extrême, la paranoïa, la dépression, l'isolement et l'insécurité. La criminalisation vise stratégiquement à ternir la réputation des DDP et leur organisation, en vue de leur dénier tout appui qu'ils pourraient recevoir. En pratique, cela peut signifier que les défenseurs et leurs organisations peuvent perdre la face et la faveur politique au sein de leurs propres communautés, ainsi qu'auprès du public en général, de la société civile, des médias, de l'État et de la communauté internationale (PBI, nd).

Les organisations populaires à travers l'Inde dénoncent l'impunité, les violations graves aux droits de la personne, comme les déplacements forcés, la perte de la terre, de l'eau, des forêts, de l'environnement, de l'écologie, des ressources, de la culture, etc. Ces comportements mettent en cause la notion même de développement et des acteurs impliqués, soulèvent des questions sur la torture, les violations des droits constitutionnels, etc. Ces personnes sont fréquemment sujettes à la répression par le biais de la criminalisation. On détourne ainsi l'attention du véritable problème de la violation des droits de la personne et des droits des groupes vulnérables enquête de justice et de réparations. La vulnérabilité des individus et des organisations porte sur quatre points qu'on peut résumer ainsi :

- i) Dénoncer les abus commis par l'État et les acteurs non étatiques
- ii) Lutter pour la justice socioculturelle et économique
- iii) Lutter contre les inégalités sociales et la discrimination
- iv) Confronter le paradigme du développement qui va à l'encontre des personnes

En conclusion

On a été témoin d'un certain nombre de mouvements, en Inde, au cours des trente dernières années. Les déplacements causés par le développement, qui entraîne une perte de moyen de subsistance, le génocide culturel, la perte des droits populaires coutumiers sur la terre, l'eau, la forêt et l'environnement ainsi que la discrimination socioculturelle, sont devenus l'épicentre des mouvements populaires. Dans cette situation, l'État, le système social et les compagnies multinationales se trouvent d'un côté alors que de l'autre on retrouve la population locale et leurs organisations. Il est clair que ces interventions bouleversent la vie communautaire et nuisent à la survie de millions d'Adivasis, de Dalits et d'autres communautés autochtones. Ceux-ci s'opposent à ces projets aux conséquences désastreuses. C'est pourquoi les populations déplacées ou celles qui risquent de l'être s'organisent, se mobilisent et résistent, en indiquant très clairement qu'elles refusent d'accepter tout déplacement forcé.

Évidemment, cette situation pose des questions fondamentales à l'endroit du modèle actuel de développement, qui a échoué à mettre fin à la dépossession des communautés marginalisées. En fait, cela a contribué à la reproduction de la marginalisation sociale. L'économie actuel du développement opère sur le principe de "l'utilisation optimale" des ressources naturelles : ce qui est diamétralement opposé au modèle économique égalitaire qui se développe à travers la vie communautaire et l'interaction active avec la nature et son écologie. Pour la communauté, l'économie fait partie du mode de vie et de la culture. Le développement corporatif, lui, a pour but de détourner la survie géoculturelle et les ressources de subsistance au profit d'un petit groupe et aux dépens de la large majorité et il cherche à détruire les arguments des théories économiques et des principes de l'État-providence.

References

- George, A. (2014). Claiming Niyamgiri: the Dongria Kondh's Struggle against Vedanta. December 18. Retrieved on July 20, 2019 from <https://www.ritimo.org/Claiming-Niyamgiri-the-Dongria-Kondh-s-Struggle-against-Vedanta>
- George, Goldy M. (2015). Are we heading towards Adivasi Genocide in Chhattisgarh? *Journal of People's Studies*. 1 (1), 82-106.
- George, Goldy M. (2019). A Situational Report on the Defenders of Marginalised Communities struggling for just and sustainable development in Odisha. Unpublished Report. Bhubaneswar: Centre for the Sustainable Use of Natural and Social Resources.
- Government of India, [GoI]. (1949). The Constitution of India. Retrieved on July 16, 2019 from https://www.india.gov.in/sites/upload_files/npi/files/coi_part_full.pdf
- International Human Rights Clinic [IHRC].and ESCR-Net[ESCR]. (2013). The Price of Steel: Human Rights and Forced Evictions in the POSCO-India Project. New York: NYU School of Law. Retrieved on July 15, 2019 from [https://www.escr-net.org/sites/default/files/11271400/The%20Price%20Of%20Steel%20-%20Full%20\(English\).pdf](https://www.escr-net.org/sites/default/files/11271400/The%20Price%20Of%20Steel%20-%20Full%20(English).pdf)
- Peace Brigades International [PBI]. [Not dated (Nd)]. Criminalisation of Human Rights Defenders. London: Peace Brigades International (PBI) UK Section. Retrieved on June 10, 2019 from https://www.peacebrigades.org/fileadmin/user_files/groups/uk/files/Publications/Crim_Report.pdf
- Shah, P. (1997). International Human Rights: A Perspective from India. *Fordham International Law Journal*, 21(1), 23-44. Retrieved on July 15, 2019 from <https://pdfs.semanticscholar.org/ea81/c801bf6b010b9c3c5d45e0b984c8509b3809.pdf>

Original en anglais

Traduction Christine Gauthier



Espoir pour le leadership autochtone aux Philippines

Ambrosio F. Flores SJ

Impalambong, Malaybalay City, Bukidnon, Philippines

Andavao Diwangan Jr. est le fils aîné d'un chef très respecté de la tribu des *Umajammen*, une des sept tribus du Dukidnon dans le sud des Philippines. Un soir, à l'âge de 8 ans, il a vu son père se faire cerner, menotter et entraîner de force hors de sa maison. En pleine nuit, environ une heure plus tard, on a entendu des coups de feu dans leur petit village. Il a su à ce moment-là qu'il avait perdu son père sur la base de fausses accusations et d'insinuations égoïstes faites contre lui par d'autres *Umajammens* associés à la branche armée du parti communiste des Philippines. Treize ans plus tard, le cas reste non résolu. Personne n'a été accusée pour ce meurtre. En 2020, son oncle, le frère de son père a aussi été assassiné en plein jour, alors qu'il travaillait à sa ferme. Plus d'un an plus tard, le suspect n'a toujours pas été arrêté. Toutefois, l'incident a ramené une fois de plus le traumatisme et la peur qu'il a ressentis il y a treize ans. Et la déclaration à l'effet que tous les membres masculins du clan Diwangan devront être éliminés a exacerbé sa détresse.

Addie, comme tout le monde le connaît, a grandi avec ce traumatisme mais aussi avec sa colère et son désir de vengeance. Au début, il a décidé de rejoindre les rangs de l'armée des Philippines afin d'obtenir justice pour son père. Néanmoins, il ne se sentait pas bien même avec les militaires parce qu'il savait qu'on ne pouvait pas leur faire confiance. Des rapports de violations se multipliaient dans leurs communautés. C'est aussi la raison pour laquelle certains membres de sa famille et des membres des *Umajammens* se sont joints au groupe rebelle. De plus, la présence des militaires dans les villages de montagne n'apportait pas la paix ; mais était plutôt un signe avertisseur de conflits qui se préparaient et qui les pousseraient à évacuer leurs villages et à se réfugier en endroits sûrs. « Si le gouvernement ne peut même pas nous protéger, vers qui pouvons-nous nous tourner pour être en sécurité ? » soupire Addie.

Qui sont les vrais coupables?

« C'est une question très complexe, » réplique Addie. « Les services sociaux de base ne sont toujours pas offerts dans nos communautés. S'ils y arrivent, ils ne répondent pas à nos vrais besoins. Il semble que le gouvernement ne nous comprend pas pleinement, pas plus d'ailleurs que nos besoins. Quelques politiciens et des dirigeants gouvernementaux avec leurs riches connexions d'affaires ont même utilisé leurs pouvoirs pour exploiter notre domaine ancestral. Ils ont manipulé nos aînés pour faire advenir leurs projets. Quelques *Umajammens* entrepreneurs se sont adaptés à ces projets et ont même dupé leurs camarades autochtones.

Même mon oncle et mon père ne sont pas sans fautes. Mais qui peut les blâmer ? Ils ne savaient pas mieux. Ils n'étaient pas outillés ni éduqués pour gérer de telles questions comme ils auraient dû. Ils n'ont jamais eu les opportunités que nous avons. » D'un autre côté, les rebelles, dont la plupart sont des membres de la même tribu, exploitent ces injustices afin de recruter des membres parmi les Umajamnens. « Nous, qui ne désirons que vivre en paix, nous sommes pris entre deux feux. La plupart des familles ont des membres ou de la parenté affiliés avec les deux camps : militaires et rebelles. Cela a entraîné de la méfiance et même à la destruction de nos familles. Même notre culture a été gravement diluée par l'apport et l'influence de la culture des basses terres. »

Addie se tait pendant un instant puis reprend : « Peu de choses ont changé dans la vie des *Umajamnens*. À l'exception des enfants qui ont été envoyés aux études par les jésuites et d'autres groupes chrétiens, la plupart des familles sont demeurées pauvres, crédules et illettrées. C'est vrai, un certain nombre savent compter par nécessité ; mais ils peuvent être facilement dupés et ils s'adaptent très vite aux machinations des populations des plaines. Nous ne pouvons même pas avancer. Nos terres ancestrales sont soit devenues des champs de batailles entre le gouvernement et les rebelles ou elles ont été utilisées par les politiciens et leurs amis à leurs propres profits. Avec aucun développement important dans notre région, je comprends pourquoi mes camarades professionnels *umajamnens* préfèrent rester en ville et y gagner leur vie. »

Et maintenant?

Pour Addie, les perspectives d'avenir sont sombres. Fils de chef et pourtant en exil loin de son peuple par crainte pour sa vie, il peut seulement soupirer de désespoir. Pourtant l'espoir n'est pas mort. « Si le gouvernement ne peut pas nous aider à garder la paix et à offrir les services de base à nos communautés, nous devons le faire et trouver des moyens par nous-mêmes. Non, nous n'aurons absolument pas recours à la lutte armée. » Il se souvient alors très clairement des conseils de ses aînés quand, adolescent, il pensait à se venger (une partie intrinsèque de la culture *umajamnene*). « Je me suis souvenu avec clarté ce que mes aînés m'ont rappelé au moment où mon désir de vengeance était à son plus haut après la mort de mon père et une fois encore, après la mort de mon oncle : la violence ne t'apportera jamais la paix que tu cherches. Fais toujours le bien. Réponds à la violence par la bonté. Sublime cette énergie née de la colère en passion pour aider notre peuple. Étudie. Prends-toi en main et aide notre peuple à se prendre en mains. »

Juste après avoir terminé son diplôme en comptabilité auprès d'un collège catholique de Bukidnon, Addie a planifié de commencer à travailler. Toutefois, les jésuites lui ont offert de travailler bénévolement pour la fondation missionnaire du père Leoni (Fr. Leoni Mission Foundation, Inc.) un ministère nouvellement réorganisé en 2019 auprès des peuples autochtones. Quand on lui demande pourquoi il a choisi ce chemin, il répond : je veux redonner ce que j'ai reçu. Un jésuite a payé pour mon éducation. Je suis en dette envers lui et les jésuites. » Son séjour avec la fondation lui a toutefois ouvert les yeux à une réalité plus pressante encore. « Si d'autres personnes, comme les jésuites, ont choisi de croire en nous et de nous aider, pourquoi ne pouvons-nous pas nous aider nous-mêmes ? Les mots de sagesse de ses aînés lui rappellent son rôle à titre de fils d'un chef bien-aimé. Si le gouvernement ne

peut pas nous aider, alors nous pouvons nous aider nous-mêmes. La fondation, avec son programme de bourses pour la jeunesse *umajamnene*, peut constituer une avenue pour les préparer aux rôles que nous devons jouer dans notre tribu. Nous devons être la voix de nos aînés. Nous devons être les mains et les pieds et les cœurs pour notre tribu. Il se peut qu'il soit trop tard pour nos aînés d'effectuer les changements que notre tribu désire ardemment ; mais il n'est pas trop tard pour nous. Nous devons prendre les devants. »

« Les deux années passées à travailler avec le ministère jésuite m'ont ouvert les yeux sur le pouvoir que nous avons en tant que jeunesse autochtone. Ces deux années ont enflammé mon désir de véritablement faire une différence. Nous ne comptons pas seulement sur des forces extérieures que nous ne contrôlons pas. Des douzaines de professionnels *umajamnens* ont obtenus leurs diplômes auprès des institutions jésuites depuis trois dernières décennies. Contrairement à la notion communément répandue qu'ils sont déjà satisfaits parce qu'ils ont aidé à élever le statut économique de leurs familles, ces professionnels *umajamnens* sont très désireux d'aider. Ils ont simplement besoin de quelqu'un pour les rassembler et les guider pour mettre en place un plan. »

Réflexion

Addie n'est qu'une personne parmi de nombreux jeunes hommes et jeunes femmes autochtones qui ont perdu des membres de leur famille dans la défense contre les injustices perpétrées contre les autochtones aux Philippines. Il existe même des cas plus horribles que ce qui est arrivé à Addie et à ses compatriotes *umajamnens*. Dans le seul cas des Philippines, des écoles ont été fermées, des étudiants et des professeurs ont été pourchassés et arrêtés pour insurrection.¹ Des familles sont déchirées par la pression provenant tant du gouvernement que des rebelles. La Commission philippine pour les droits de la personne a été en première ligne de cette bataille contre la violation des droits des peuples autochtones², lesquelles se sont multipliées sous le gouvernement Duterte. La création du Groupe de travail national pour mettre fin au conflit armé avec les communistes locaux a fait la promotion d'une utilisation élargie et indiscriminée du pouvoir militaire dans la campagne. Cela ajoute un poids à la vie déjà difficile des communautés autochtones vivant en région rurale. En décembre dernier, la commission nationale sur les peuples autochtones elle-même a unanimement approuvé une résolution, rendant illégale le mot « lumad », un mot cebuano pour désigner les autochtones. Le mot, selon la commission est communément utilisés par les insurgés. Ces peuples autochtones de Mindanao utilisent ce mot pour se référer à eux-mêmes collectivement. Avec la poursuite intensifiée contre l'insurrection, la résolution de la commission met ironiquement les peuples autochtones plus à risque d'être repérés et sommairement exécutés. En plus de cette vive inquiétude pour la vie, la sécurité et la liberté des peuples autochtones, ceux-ci sont aussi menacés par la perte de leurs terres et leurs territoires aux mains des oligarques, des projets de développement du gouvernement qui très souvent n'apportent aucun bienfait à leurs communautés.

¹ <https://www.aljazeera.com/news/2021/2/16/philippines-police-raid-targets-displaced-indigenous-students>

² <https://chr.gov.ph/tag/lumad/>

La situation des peuples autochtones dans la région de l'Asie Pacifique n'est pas différente. Les questions sur la terre et l'exploitation forestière sans le consentement préalable, libre et éclairé hantent les communautés au Cambodge. Les violations des droits de la personne contre les Ouïgours et d'autres communautés autochtones en Chine se poursuivent. En Indonésie, la principale organisation autochtone s'oppose à la loi sur la création d'emploi parce qu'elle croit qu'elle contient des dispositions désavantageuses pour les peuples autochtones. Une coupure internet suite à l'instabilité en Papouasie occidentale ainsi que la campagne de désinformation fortement commanditée ont étouffé encore davantage le désir des peuples autochtones pour leur autodétermination. Le droit à l'autodétermination et au consentement libre, préalable et éclairé demeure élusif pour la tribu ainue au Japon. L'absence d'une reconnaissance légale formelle continue d'affecter les droits des peuples autochtones au Myanmar.³

Et maintenant, que fait-on ?

Quand le gouvernement responsable de protéger ses citoyens devient la source de menace pour les peuples autochtones, vers qui devons-nous aller ? Les Nations Unies peuvent constituer une réponse rapide ; toutefois le processus peut être long, complexe et ardu. On doit avoir accès à un fort réseau de connexions pour faire entendre ses souffrances. Qu'en est-il de l'Église ? Qu'est ce que l'Église peut faire face aux injustices et aux inégalités systémiques? Après tout, « les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur. » [Gaudium et Spes, #1, VC II].

Malgré que le sentiment d'espoir soit menacé, l'invitation consiste à regarder la « réalité avec les yeux de la foi, avec une vision formée par la *Contemplatio [ad Amorem]* nous savons que Dieu est à l'œuvre dans le monde » [CG 36,3]. Il est vrai que l'espoir jaillit au milieu des injustices insurmontables auxquelles les peuples autochtones en Asie sont confrontés. Un projet de loi qui protège les droits des peuples autochtones fait l'objet de délibérations en ce moment en Indonésie. La loi pour la conservation du fleuve Yangtze a été mis en application en décembre 2020, en Chine. Au Laos, un décret gouvernemental a été émis pour protéger les groupes ethniques. On constate une augmentation de la conscientisation et un appui grandissant pour les peuples autochtones aux Philippines malgré la position du gouvernement. Le Salween Peace Park au Myanmar, une initiative communautaire autochtone pour la protection des ressources naturelles, a reçu le Prix de l'Équateur 2020 en juin dernier. La pandémie de covid-19 a également vu diverses communautés autochtones de l'Asie Pacifique prendre position et affirmer leurs droits de protéger leurs communautés durant un confinement digne.⁴ Ces signes d'espérance ne peuvent peut-être pas éclipser les

³ Pour des détails sur le statut des peuples autochtones, voir International Work Group for Indigenous Affairs (IWGIA), Dwayne Mamo, Ed., *The Indigenous World 2021*, (Copenhagen, Denmark: Eks-Skolen Trykkeri, 2021). 174-317.

⁴ IWGIA. *The Indigenous World 2021*. 174-317.

injustices profondément enracinées dont souffrent les peuples autochtones, mais ce sont des pas dans la bonne direction.

On peut faire appel au concept de Stephen Covey sur les sphères de contrôle, d'influence et de responsabilité pour nous aider à analyser l'immensité de ce défi qui s'offre à nous. Alors que toute la question peut sembler un problème majeur, la réalité nous dit que cela va au-delà de notre contrôle et même de notre influence. Les intellectuels et les administrateurs, ainsi que les instituts de recherche reconnus peuvent mettre l'accent sur la manière de s'attaquer de manière systémique et structurelle au problème.

En tant que communautés, nous pouvons commencer là où nous sommes avec ce que nous pouvons contrôler – dans nos localités respectives et commencer une révolution qui aura un effet d'entraînement ! Nous sommes limités dans ce que nous pouvons faire avec les dirigeants actuels, tant au niveau gouvernemental que dans nos communautés locales. Il est très difficile pour de vieux politiciens d'apprendre et de corriger leurs mauvaises habitudes ; on n'enseigne pas de nouveaux ni de meilleurs trucs à de vieux chiens. Nous ne pouvons qu'apprendre d'eux. Les défenseurs des droits de la personne et de l'environnement qui ont versé leur sang pour défendre ces droits, resteront des martyrs, peu importe les tentatives du gouvernement pour ternir leur réputation. Et pourtant, que faisons-nous pour honorer leurs vies offertes ?

Ce qu'Addie dit en réponse à cette question : Et maintenant, que fait-on ? nous instruit. « Si le gouvernement ne peut pas nous aider à garder la paix et à offrir les services de base à nos communautés, nous devons le faire et trouver nos propres moyens de le faire. » L'Église et ses apostolats doivent trouver les 'Addies' au sein de leurs ministères – les jeunes qui peuvent être formés, outillés et habilités à prendre position pour les droits de leur peuple. Cela peut aussi être vrai pour les enfants de la classe dirigeante qui étudient souvent dans nos prestigieuses institutions académiques. Ces étudiants d'aujourd'hui deviendront les dirigeants gouvernementaux et les meneurs de demain avec le pouvoir de transformer le statu quo.

Cette génération de jeunes peut engendrer des acteurs de changements, ce qui est la clé de la transformation de leurs communautés respectives et de leurs nations. En leur offrant un accès à l'éducation et à ces réalités, et en les outillant au plan théorique et pratique avec l'enseignement social de l'Église, y compris les encycliques *Laudato Si'* et *Fratelli Tutti*, les jeunes pourraient réécrire de manière plus claire et profonde l'histoire continue de la création et de leur nation. Addie commence une révolution à effet domino parmi les jeunes professionnels autochtones sous la direction de l'apostolat autochtone jésuite. Après avoir reçu et profité de leur accompagnement, Addie accompagne maintenant les jeunes autochtones d'âge universitaire et a commencé à organiser et outiller les communautés locales à Bukidnon. Dans quelques mois, les professionnels autochtones *umajamnens* se rassembleront pour mettre en marche le travail que leurs aînés n'ont pas réussi à accomplir.

Cela peut sembler idéaliste ; cependant, c'est ce que les communautés locales peuvent faire. Il espère que d'autres institutions jésuites contribueront en outillant et préparant les jeunes pour un avenir dont notre génération les a privés. Il y a plus de 1800 ans, Tertullien écrivait : « Le sang des martyrs est la semence de l'Église. » Et cette semence, comme les graines de

pissenlits, aussi petites soient-elles, est transportée par le vent et se répand plus vite qu'on peut l'imaginer !

Original en anglais
Traduction Christine Gautier



La suffocation des droits de la personne

Sylvia Miclat

Directrice générale, Sciences environnementales pour le changement social, Philippines

« Je ne peux pas respirer », cinq mots à peine, mais des mots puissants qui ont tragiquement déclenché avec douleur, mais aussi énergisé, un cri pour la justice et les droits de la personne en 2020 autour du monde ; un monde qui était en même temps aux prises de la pandémie. Comme le virus se répandait, la clameur a fait de même à travers l'internet, et les images de George Floyd répétant à vingt reprises qu'il ne pouvait pas respirer pendant 9,5 longues minutes alors que le policier maintenait un genou sur son cou et lui coupait le souffle.

Cette tragédie a insufflé une nouvelle énergie aux campagnes de défense des droits de la personne et à ses défenseurs alors que le mouvement *Black Lives Matter* trouvait du soutien dans plusieurs pays. Néanmoins, les violations des droits de la personne et la répression sociale ont continué de se multiplier en 2020, et les restrictions associées à la pandémie sont devenues des occasions favorables pour les gouvernements de faire taire les voix et les rassemblements dissidents, aux frontières et envers les migrants, envers les minorités ethniques, et bien d'autres qui vivent en marge.

[Le Secrétaire général Antonio Guterres a émis une mise en garde en avril 2020](#) affirmant que « dans le contexte de la montée de l'ethno-nationalisme, du populisme, de l'autoritarisme et du recul du respect des droits de la personne dans certains pays, la crise peut offrir un prétexte pour adopter des mesures répressives pour des objectifs non liés à la pandémie. »

L'étranglement en Asie Pacifique

En Asie Pacifique, où sont apparus les premiers cas de coronavirus, les gouvernements ont imposé des confinements et des restrictions qui ont exacerbé la situation des droits de la personne dans des pays où ils étaient déjà en péril. Une poignée de pays comme la Corée du Sud, Singapour, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont pris des mesures préventives non discriminatoires et inclusives, en s'assurant d'informer rapidement leurs citoyens.

Mais pour la plupart des pays de la région, le contrôle de la pandémie a affecté le droit à la santé et à la vie, à la nourriture et à la mobilité. Les divisions sociales, les injustices et les inégalités se sont creusées davantage alors que la dévastation économique a frappé les plus vulnérables.

Les infections et les décès n'ont pas été aussi élevés que dans d'autres parties du monde, mais les systèmes de santé ont également été submergés avec l'augmentation des infections. Tout aussi dévastateur, le taux croissant de chômage a exacerbé la pauvreté. La famine a empiré et

s'est prolongée pour tous les pauvres qui vivent au jour le jour et qui ont perdu leur gagne-pain, pour les fermiers pauvres dont les produits ont pourri quand la chaîne d'approvisionnement s'est rompue, et pour les communautés vivant en marge qui ont été encore plus marginalisées. Ceux qui osaient se rassembler et réclamer des changements comme au Myanmar, surtout des jeunes, se sont heurtés à la force brutale, se sont fait tirer dessus, tuer et emprisonner.

Réclamer de l'air aux Philippines

Aux Philippines, la situation des droits de la personne « est marquée par un accent général sur l'ordre public et la sécurité nationale » selon un [rapport](#) de 2020 du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) à la 44^e session du Conseil des droits de l'homme ; et ce même si des gains pour les droits économiques et sociaux ont été enregistrés durant les dernières années.

Cet accent pousse les droits de la personne, la diligence raisonnable, la règle de droit et l'imputabilité sur une voie de desserte lorsqu'on adopte de nouvelles mesures et quand des lois et des politiques sont mises en application. Dans ce contexte, les droits de la personne sont considérés, par les autorités policières, comme secondaires face à leur inquiétude pour la sécurité nationale. Les violations des droits de la personne sont ainsi « justifiées » dans la poursuite de la sécurité nationale et du maintien de l'ordre public. Et cela est encouragé et renforcé par des déclarations de représentants gouvernementaux, qui font ainsi la promotion de la tolérance de l'impunité quand des crimes sont commis par l'état.

La « guerre contre les narcotiques » du gouvernement philippin s'est poursuivie pendant la pandémie alors que l'attention des médias était tournée vers celle-ci. En l'absence de systèmes de rapport complet et transparent, le nombre de victimes d'exécutions extrajudiciaires par la police et par les groupes de miliciens ne peut être vérifié. Le rapport du HCDH a donné un nombre conservateur fondé sur les données gouvernementales, soit 8663 victimes depuis que le président a commencé cette campagne en 2016. La Commission des droits de la personne des Philippines et les groupes locaux qui supervisent les exécutions extrajudiciaires croient qu'on peut tripler ce nombre. [#RealNumbersPh](#), une page Facebook de l'agence antidrogue des Philippines, qui permet de partager les opérations liées aux narcotiques, mentionne un total de 5 856 morts, mais celui-ci ne réfère qu'à ceux tués par la police et il exclut les morts causées par des hommes armés.

Ces exécutions par la police ont augmenté durant la pandémie, alors que Human Rights Watch rapporte plus de 50 pour cent d'augmentation de morts causées par la « guerre anti-drogue » durant le confinement d'avril jusqu'à juillet 2020, selon le [#RealNumbersPh](#). La moyenne mensuelle du nombre de morts causées par cette guerre a été de 26 durant les quatre mois précédents la pandémie (décembre 2019 à mars 2020). Cette moyenne a augmenté à 39 durant la période d'avril 2020 à juillet 2020. Et seulement en août 2020, on a compté 46 morts, indiquant qu'il n'y a pas eu de relâchement dans les exécutions extrajudiciaires.

Alors que la campagne antidrogue a dominé la plupart des rapports de violations des droits de la personne, le gouvernement philippin a aussi intensifié ses opérations de contre-

terrorisme et anti-insurrectionnelles, et cela a aussi un impact sur les droits de la personne. Les acteurs de la société civile comme les défenseurs des droits de la personne, les avocats, fermiers, journalistes, groupes ecclésiastiques, hommes et femmes autochtones sont la cible de menaces, d'attaques et même d'assassinats. Il y a aussi l'habitude d'étiqueter de « rouges » ceux qui sont dans l'opposition ou qui critiquent et protestent ; et ainsi à les traiter comme des communistes ou terroristes sans avoir de preuves substantielles ; cela peut ainsi se traduire par une sentence de mort pour ceux qui ont été ainsi nommés.

Le chemin vers l'avant : la Cour pénale offre un ventilateur

Le 14 juin 2021, le procureur sortant de la Cour pénale internationale (CPI), Fatou Bensouda, a fait une [déclaration](#) demandant l'ouverture d'une enquête sur la situation des droits de la personne aux Philippines.

« ... sur la base de ce travail, j'ai déterminé qu'il y a des raisons probables de croire que le crime contre l'humanité, le meurtre, a été commis sur le territoire des Philippines entre le 1^{er} juillet 2016 et le 16 mars 2019 dans le contexte de la "guerre antidrogue" menée par le gouvernement des Philippines... À la suite d'un processus d'examen préliminaire exhaustif, l'information disponible indique que des membres de la police nationale des Philippines, ainsi que d'autres qui travaillent de concert avec elle, ont illégalement tué entre plusieurs milliers et des dizaines de milliers de civils durant cette période. Mon bureau a également revu de l'information liée à des allégations de torture et d'autres actes inhumains, et en lien à des événements aussi lointain que le 1^{er} novembre 2011, le début de la juridiction de la cour aux Philippines, et nous croyons que tout cela requiert une enquête. »

Ainsi donc enfin, les milliers de voix qui ont péri dans cette horrible « guerre antidrogue » et les veuves, orphelins, pères et mères qui sont laissés derrière, sont finalement entendus. Comme une mère l'a confié : « Je suis heureuse parce que je me rends compte que la justice ne dort jamais... Dieu ne dort pas, il trouve toujours une façon. » Normita Lopez est une des plaignantes qui a présenté son cas à la CPI et dont le fils de 23 ans a été tué en mai 2017.

Ceux qui suivent ce processus avec la CPI sont conscients que les défis sont immenses, surtout avec le gouvernement philippin qui a déclaré qu'il n'y aura aucune coopération à attendre. Les juristes pèsent les mérites et évaluent ce qui peut véritablement ressortir de cette procédure à la CPI.

Mais, même si ce processus s'arrêtait à ce point-ci, et que le prochain procureur de la CPI soit incapable de faire avancer la requête, et il est très probable que cela sera le scénario, cela constitue un développement marquant et apporte un peu d'oxygène tellement essentiel pour la situation des droits de la personne dans ce pays.

Dans un monde rationnel et qui se préoccupe des autres, le concept des droits de la personne n'est pas sujet à débat ni ne constitue un facteur de division. Nous avons ces droits parce que nous sommes des êtres humains. Je comprends que parfois nous ne voulons pas nous arrêter

aux chiffres, mais parfois des chiffres sont nécessaires parce que ces chiffres représentent des êtres humains dont le droit humain ultime - le droit à la vie - a été violé.

Original en anglais
Traduction Christine Gautier



Des vaccins pour notre démocratie corona : éloge et critique de « Guérir la démocratie : dans une ère d'autoritarisme et de populisme » Promotio Iustitiae

Prosper Andre Batinge¹
Avocat international, Ghana

Introduction

La pandémie du coronavirus a été la crise la plus difficile de l'année du coronavirus 2020. Mais une démocratie malsaine, persistante, a posé un défi beaucoup plus existentiel aux sociétés humaines avant, au cours de l'année corona et le posera encore après. Dans sa dernière publication de 2020, afin de tirer le rideau de repit tant attendu suite à l'année corona, *Promotio Iustitiae (PI)* a consacré une édition entière sur les vaccins et les remèdes à apporter à notre démocratie corona. « La pandémie a fait de la santé une priorité. Cependant, plus que la santé physique d'un individu, la santé démocratique de nombreuses nations est gravement menacée »² selon l'éditorial perspicace de ce numéro de PI. Sur la sévérité de notre démocratie affectée de corona, cet éditorial est à la fois exact et alarmant : « Aujourd'hui, on dirait que la démocratie est aux soins intensifs en cardiologie (SIC), nécessitant une opération à cœur ouvert ».³ Le fait que *Promotio Iustitiae* ait consacré sa dernière publication de l'année corona à poser un diagnostic sur l'état de santé du système de gouvernance préféré des "polis" modernes en dit long.

L'année du coronavirus fait taire plusieurs causes importantes, repoussant ainsi des questions vitales à la périphérie de notre temps et de nos ressources. PI s'est rendu compte que même si parler de la pandémie était important, il était tout aussi important — et peut-être plus encore — de porter notre attention sur certains autres défis. Cet article, qui se veut une réaction à l'article précédemment mentionné, est avant tout un éloge (*encomium*) à la fidélité sans failles envers une entreprise sacrée — la sauvegarde de notre démocratie — pour laquelle PI et ses

¹ L'auteur, un associé de la règle de droit pour le développement, pratiquant et enthousiaste, est un avocat international travaillant en Indiana aux ÉU ainsi que dans son pays d'origine au Ghana. Il est étudiant de première année dans le programme de doctorat en sciences juridiques (DSJ) à la faculté de droit de l'Université Fordham à New York ; il a un intérêt de recherche particulier pour le lien existant entre la règle de droit et le développement. Après son acceptation au Barreau du Ghana en décembre 2020, il a commencé une formation à la firme légale très convoitée d'Atuguba et Associés à Accra, au Ghana.

² Jeyaraj X. SJ. (décembre 2020). "Éditorial," *Promotio Iustitiae*, n. 130.

³ Ibid.

collaborateurs épistémiques militent en dépit de – ou mieux encore, à cause de – l’année corona.

Toutefois, le diagnostic de ces médecins des démocraties et les remèdes et vaccins proposés m’apparaissent présenter des lacunes quant à la tâche d’aider les démocraties malades à retrouver une santé robuste ou à celle de l’inoculation efficace des démocraties saines. Leurs vitamines et leurs vaccins pour donner un élan à la démocratie manquaient de ce qui me semble être l’antidote le plus efficace pour notre démocratie corona - l’État de droit. Sur les 20 articles, peu d’auteurs ont mentionné la « primauté du droit » en lien avec les démocraties déchues ou en voie de l’être. Ces quelques références isolées à l’état de droit n’étaient qu’un passage précipité, très peu de choses ont été faites pour décrire et détailler le rôle plutôt crucial de cet idéal important dans l’immunisation et le renforcement d’une démocratie saine suffisamment robuste pour catalyser une vie florissante dans la polis moderne. Cet éloge (encomium) et cette critique constructive font donc valoir que la primauté du droit qui est l’antidote le plus efficace pour l’âme et la santé de notre démocratie.

L’État de droit est le vaccin le plus efficace pour la corona démocratique

Le baromètre des revendications de l’État de droit est l’asservissement même des gouvernements soumis à la loi. Cela constitue “l’idée directrice de l’État de droit.⁴ parce que cela rend l’exercice du pouvoir politique “moins répréhensible, moins dangereux, plus bénin et plus respectueux.”⁵

L’état possède un pouvoir énorme parce que les citoyens lui délèguent leurs droits, privilèges et pouvoir, à la manière du “Léviathan” de Hobbes, en retour pour la protection de l’état. L’état moderne, surtout avec un fort système présidentiel, est encore plus puissant. L’État de droit empêche l’état d’exercer son pouvoir délégué de manière capricieuse, sans cette restriction “l’administration présidentielle peut dérailler...”⁶ Les contraintes imposées à l’utilisation du pouvoir constituent la meilleure garantie de la démocratie.

Même l’individu, s’il n’est pas entravé, peut agir arbitrairement. “Les forts font ce qu’ils peuvent alors que les faibles font ce qu’ils doivent,”⁷ écrivait Thucydide. L’état de droit “limite... ce que les forts peuvent faire. (II) bloque et limite la possibilité du pouvoir incontrôlé...”⁸ Le fait de restreindre les individus à agir à leur guise est une autre garantie solide pour la démocratie.

⁴ Zanghellini, A. (2016). “The Foundations of the Rule of Law,” in *Yale Journal of Law & Humanities*. Vol. 28. pp. 213-217.

⁵ Ibid.

⁶ Rubenstein, D. S. (2018). “Taking Care of the Rule of Law,” in *George Washington Law Review*. Vol. 86. p. 168.

⁷ Thucydides. “The Peloponnesian War,” bk. 5. para. 89.

⁸ Krygier, M. (2019). “What’s the Point of the Rule of Law?” in *Buffalo Law Review*. Vol. 67. pp. 743-769.

Le problème c'est le pouvoir, avance Friedrich Hayek ; "le pouvoir en soi est toujours apparu comme l'archétype du mal..."⁹ Ainsi, à la limite réelle du pouvoir se trouve le plus important problème de l'ordre social.¹⁰ L'état de droit résout ce problème en « imposant des limites. »¹¹

L'État de droit La règle de droit pour Judith Shklar « n'a qu'un objectif, celui de protéger les gouvernés contre l'agression des gouvernants... il elle ne remplit qu'un but fondamental, la liberté face à la peur... »¹² Montesquieu est du même avis, « la prévention du mal, plutôt qu'être une quête pour le bien, est le signal de la vertu de l'état de droit la règle de droit ; son but, suprêmement important, mais négatif, est de "contrôler les dommages." »¹³

Le pouvoir arbitraire ne sert jamais le bien, pas même pas entre les mains d'une personne bienveillante. Parce que « quand quelqu'un a le pouvoir de vous traiter arbitrairement, même si elle choisit de ne pas le faire, vous êtes... sujet à (leur) domination... »¹⁴ Le pouvoir arbitraire est « une source constante de crainte, une menace constante à la liberté et à la dignité... »¹⁵

Un ensemble de garde-fous de la primauté du droit de sauvegardes de la règle de droit : prévisibilité, certitude, publicité, transparence, ainsi qu'un système juridique légal imprégné d'une saine moralité – repoussent l'exercice du pouvoir arbitraire.

L'état de droit exige l'exercice prévisible du pouvoir. Ainsi, un acteur de l'état ne peut pas sans justification agir d'une manière dans une instance et différemment dans une instance similaire. « Dans une société fondamentalement juste, » observe Ronald Cass, « l'état de droit sert à canaliser la prise de décision de manières agréables, à prendre des décisions plus prévisibles, et à augmenter les perspectives pour une administration équitable du pouvoir public. »¹⁶

Des lois prévisibles confèrent aux citoyens un avis préalable des attentes de la loi. De tels « avis sur les exigences de la loi... permettent aux parties privées de planifier leurs affaires et de compter sur le respect de la loi par les agents du gouvernement.»¹⁷ Cela assure «que le gouvernement, dans toutes ses actions, est lié par des règles fixes et annoncées à l'avance – des règles qui rendent possible de prévoir avec une juste certitude de quelles manières les autorités utiliseront leurs pouvoirs de coercition dans des circonstances données et de planifier les affaires d'un individu sur la base de cette connaissance. »¹⁸

Les lois sont susceptibles d'être prévisibles et offrent vraisemblablement un avis à l'avance si elles sont publiques et accessibles aux citoyens. L'un des principes de la primauté du droit est le public et l'accessibilité des lois.

⁹ Hayek, F.A. (50th anniversary ed. 1994). *The Road to Serfdom*. p. 159.

¹⁰ Hayek, F.A. (1979). *Law, Legislation, and Liberty*. p. 128

¹¹ Hayek, F.A. (1973). *Law, Legislation, and Liberty*. p. 1

¹² Shklar, J. N. (1998). *Political Thought and Political Thinkers*. (Stanley Hoffman ed.) p. 24-25

¹³ Krygier, M. (2019). p. 770.

¹⁴ Ibid. p. 767.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Hayek, F.A. (1994). p. 72.

L'état de droit restreint également le pouvoir de l'état en « s'assurant de la... transparence... Elle exige que les prémisses factuelles pour l'action gouvernementale soient testées d'une manière ou d'une autre par un processus contradictoire, donnant aux parties intéressées et bien informées une occasion équitable de contester l'exactitude et la fiabilité des preuves. »¹⁹ L'État de droit exige que le gouvernement donne des raisons pour ses actions. « Un gouvernement qui n'est pas obligé de donner des raisons pour ses actions peut très vite n'avoir aucune raison plausible de le faire. »²⁰

Enfin, et c'est le plus important, l'État de droit, est ancrée dans une saine moralité. « L'état de droit est... moralement capable parce qu'elle sert... la prévisibilité et la certitude, elle réduit les occasions pour l'action arbitraire de l'état ; et en se faisant (exprime) le respect pour la dignité humaine en prenant au sérieux l'habileté des gens à planifier leur vie. »²¹ Ces vues font « échos à la revendication de Fuller que les exigences de la règle de droit forcent effectivement l'état à justifier son exercice du pouvoir et ainsi à rendre moins probable la poursuite d'objectifs moralement répugnants. »²²

L'état de droit restreint aussi le pouvoir des acteurs non étatiques, elle restreint le pouvoir « où qu'il soit et peu importe dans toutes les mains où il est assez puissant pour causer du tort. »²³ « Si le pouvoir arbitraire est odieux... il n'est pas évident pourquoi nous devrions mettre l'accent de manière si déterminée sur l'aspect arbitraire de l'état... (Le) monde d'aujourd'hui, converti en entreprises commerciales... qui deviendront probablement... des centres de grand pouvoir portés à l'arbitraire et à des agressions, en dehors de l'état. »²⁴

La liste des détenteurs de pouvoirs non étatiques qui ont besoin d'être contrôlés est longue, y compris Al-Qaïda, la mafia, les banques, les multinationales, Facebook et Google.

Partout dans le monde, le capital exerce un immense pouvoir qui ont des conséquences, et souvent celui-ci n'est pas tempéré ; de fait, il résiste typiquement à la tempérance, et ce avec de puissantes ressources. La lutte pour un pouvoir tempéré doit aussi s'étendre à ces types de pouvoirs, et les mesures souvent traditionnelles pour gérer les problèmes sont faibles, parfois de manière spectaculaire. Nous ne devons pas oublier toutes les autres sources de défis simplement parce que l'une d'entre elles a pris autant d'ampleur.²⁵

L'état de droit est plus qu'un ensemble de lois

La revendication à l'effet que l'état de droit est le plus puissant des antidotes et des vaccins, qui tous deux traitent et soignent les démocraties corona et inoculent robustement celles qui sont saines contre les infections, doit s'attaquer à une inquiétude qui persiste : est-ce que

¹⁹ Krygier, M. (2019). p. 781.

²⁰ Ibid.

²¹ ibid

²² Rubenstein. (2018). p. 221.

²³ Ibid. pp. 785-786.

²⁴ Ibid. p. 786.

²⁵ ibid

l'absence de l'état de droit ou de sa mise en application constitue le véritable problème dans la plupart des pays ? Dis différemment, la plupart des pays possèdent de magnifiques lois sur la manière de tenir en échec les abus de pouvoir. Est-ce que le véritable problème serait alors dans la mise en application de ces lois ?

Au cours des 2500 dernières années, les experts de l'état de droit ont constamment tenté d'expliquer le fondement de l'incompréhension de cet idéal normatif. L'état de droit ne concerne pas seulement les lois et leur exécution. En fait, certaines lois et certains systèmes légaux – un exemple familier pour certains serait le système légal mis en place par l'Allemagne hitlérienne et les lois sur l'apartheid de l'Afrique du Sud – sont contraires à l'état de droit. L'état de droit est un idéal composé de bonnes lois, conventions, moralité, normes, traditions et de coutumes qui ensemble font la promotion de la vie florissante dans la polis. La définition claire de ces aspects clés, non légaux, de l'état de droit a éludé les penseurs de l'état de droit depuis les 2500 dernières années.

Mais cela a besoin d'être réitéré : pour que l'état de droit puisse tempérer avec succès l'exercice du pouvoir elle a besoin de plus que des lois :

Avec les conditions complexes du capitalisme contemporain, la simple ordonnance d'écrire des lois et de les appliquer équitablement et avec constance est une coquille vide... La réduction de la domination nécessite une pluralité d'institutions qui tempèrent les abus de pouvoir: commissions anti-corruption; commissions électorales indépendantes ; commission des droits de la personne; médiateurs; vérificateurs généraux publics interagissant de manière productive avec les vérificateurs du secteur privé; agences publiques de notation; système de réglementation privé pour l'indice boursier et les valeurs mobilières; police antifraude; autorités de concurrence face à la monopolisation; régulateurs prudents; et plus encore. Plus important que tous ces éléments, cela nécessite une société civile vigilante...²⁶

L'architecture de l'état de droit qui soutient son rôle crucial de contrôle du pouvoir – tant étatique que non étatique – se trouve également à l'extérieur des institutions légales traditionnelles. « Plusieurs des sources potentielles de soutien les plus marquantes de l'état de droit sont susceptibles d'être trouvées, et vraiment ont besoin d'être trouvées, dans les institutions, les pratiques et les traditions de la société en général, et non seulement dans ou même près des centres manifestement institutionnels de la loi officielle. »²⁷ Cet élément non légal de l'état de droit est tout aussi important, mais il échappe souvent à la compréhension commune du concept.

²⁶ Braithwaite, J. (2017). "Hybrid Politics for Justice: The Silk Road for Restorative Justice," in *Restorative Justice*. II 5. 7, 22 passim

²⁷ Krygier. (2019). p. 789.

Conclusion

L'état de droit est le boulon qui s'est relâché et qui a entraîné la chute de la démocratie. Cet écrou ne se resserre pas en parlant de problèmes chimériques associés au déclin de la démocratie. Donald Trump, Viktor Orban, Jair Bolsonaro, Jaroslaw Kaczynski, Recep Tayyip Erdogan et ceux qui leur ressemblent ne sont pas le véritable problème. Lutter contre les autoritaristes et les populistes ne fait qu'égratigner le symptôme du problème parce qu'il se concentre seulement sur la restauration de la démocratie. Le véritable défi consiste à assurer une stricte règle de droit dans la polis qui contrôle et tempère le pouvoir dans toutes ses manifestations.

En fortifiant l'état de droit pour sécuriser la démocratie, une approche locale et nativiste est insuffisante. Ici, les collaborateurs de PI ont bien mis le doigt dessus en suggérant une approche mondiale de la gouvernance ; ce qui manque c'est de n'avoir pas mis de l'avant l'état de droit pour venir à bout des problèmes de gouvernance en particulier et de nos problèmes communs en général.

Avec l'état de droit qui nous indique le nord, la question la plus utile à débattre n'est plus celle à savoir si une polis est une démocratie ou non. Plutôt, nous devrions demander si une démocratie est fermement ancrée dans l'état de droit. Parce qu'au-delà de la démocratie, l'état de droit la règle de droit « offre à tous les citoyens... des droits politiques, économiques... il... garantit une utilisation des ressources publiques pour le bien commun... Un traitement égal (qui) va au-delà des limites de classe, caste, religion, naissance, de langue ou de richesse. Il promeut la justice sociale et la dignité de la personne... »²⁸ Encore plus importante et désirable, l'état de droit encadre l'exercice du pouvoir étatique et non étatique. Ainsi, c'est uniquement quand notre démocratie corona recevra une dose suffisante de l'état de droit qu'elle pourra sortir des soins intensifs et retrouver sa santé, et c'est seulement quand notre saine démocratie recevra le vaccin de l'état de droit qu'elle sera inoculée contre les infections. Jusqu'à ce moment-là, le chaos restera le lot de la polis ; parce que l'état de droit est le Saint Graal du développement et de la démocratie.

Original en anglais

Traduction Christine Gauthier

²⁸ Andebo, P.P., (Décembre 2020). "Affaiblissement de la démocratie en Afrique: engager la jeunesse pour changer les choses," in "Guérir la démocratie dans une ère d'autoritarisme et de populisme," *PI* n° 130, p. 75.



Sécretariat pour la Justice Sociale et l'Écologie

Borgo Santo Spirito, 4
00193 Rome
+39-06689 77380 (fax)
www.sjesjesuits.global
sjes@sjcuria.org